



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8508^e séance

Jeudi 11 avril 2019, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} Von der Leyen/M. Heusgen	(Allemagne)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Matjila
	Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine	M. Ma Zhaoxu
	Côte d'Ivoire	M. Adom
	États-Unis d'Amérique	M. Cohen
	Fédération de Russie	M ^{me} Gilmutdinova
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M. Asumu Abeme
	Indonésie	M. Djani
	Koweït	M. Alotaibi
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen

Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Les femmes et le maintien de la paix

Lettre datée du 27 mars 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2019/275)

Lettre datée du 4 avril 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/293)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Les femmes et le maintien de la paix

Lettre datée du 27 mars 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2019/275)

Lettre datée du 4 avril 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/293)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Arménie, de l'Australie, du Bangladesh, du Brésil, du Cambodge, du Canada, de l'Espagne, de l'Estonie, des Fidji, de la Grèce, du Guatemala, de la Hongrie, de l'Inde, de l'Irlande, d'Israël, de l'Italie, du Japon, du Kazakhstan, du Kenya, du Liban, du Liechtenstein, du Maroc, du Mexique, du Monténégro, de la Namibie, du Népal, de la Norvège, du Pakistan, du Paraguay, des Pays-Bas, des Philippines, du Portugal, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République islamique d'Iran, de la Roumanie, du Sénégal, de la Slovaquie, de la Turquie, de l'Ukraine, de l'Uruguay et du Viet Nam, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes appelées à présenter un exposé à participer à la présente séance : la générale de division Kristin Lund, Cheffe de mission et Cheffe d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, et M^{me} Lorna Merekaje, Secrétaire générale de l'organisation South Soudan Democratic Engagement Monitoring and Observation Programme (Programme d'observation et de surveillance de l'engagement démocratique au Soudan du Sud) et Représentante des femmes au Comité national d'amendement de la Constitution nationale.

M^{me} Merekaje se joint à nous aujourd'hui par visioconférence depuis Djouba.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite aussi les personnalités suivantes à participer à la présente séance : M. Gerardus Van Den Akker observateur

de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M^{me} Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire du Conseil et à la pratique établie à cet égard

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/275, qui contient le texte d'une lettre datée du 27 mars 2019, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité, et sur le document S/2019/293, qui contient le texte d'une lettre datée du 4 avril 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Allemagne, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, et lui donne la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je me félicite de la convocation du présent débat sur les femmes et le maintien de la paix à l'heure où nous nous efforçons de progresser sur un élément clef du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En lançant la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, en 2017, l'ONU a entrepris un effort ambitieux et essentiel à l'échelle du système pour renforcer la représentation des femmes à tous les niveaux et dans tous les domaines. L'une des principales priorités est d'accroître le nombre de femmes dans les opérations de maintien de la paix – civiles et en uniforme – où nous avons le plus besoin d'amélioration. Il ne s'agit pas ici que de chiffres, mais aussi de notre efficacité dans l'exécution de nos mandats.

Les faits montrent qu'un nombre plus grand de femmes soldats de la paix permet des mesures de protection qui sont plus crédibles et qui répondent aux besoins de tous les membres des communautés locales. Les femmes au sein des unités de patrouille sont mieux à même d'établir le dialogue avec les hommes et les femmes dans les zones d'opération, accédant ainsi à des renseignements cruciaux et donnant une idée plus

globale des problèmes de sécurité. Il est reconnu que la présence de femmes aux postes de contrôle promeut un climat moins conflictuel et qu'un plus grand nombre de femmes dans les contingents permet d'obtenir un taux plus élevé de signalement des violences sexuelles et sexistes et un taux moindre d'incidents d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

De même, l'accès aux réseaux de femmes peut permettre aux femmes soldats de la paix d'entrer en contact avec une plus large proportion de la population, qui peut avoir des exigences et une perspective très différente quant à une paix durable. Ceci ouvre la voie à la réalisation d'un autre objectif commun : des processus de paix plus représentatifs et plus inclusifs.

À l'approche du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité, nous devons faire beaucoup plus pour garantir que les droits des femmes, les voix des femmes et la participation des femmes soient au cœur de la prise de décisions concernant le maintien de la paix. Ceci est essentiel pour des solutions viables dans tous les contextes où nous travaillons.

Dans la résolution 2242 (2015), sur les femmes et la paix et la sécurité, adoptée en 2015, le Conseil nous a invité à doubler le nombre de femmes dans les contingents militaires et les effectifs de police des opérations de maintien de la paix des Nations Unies d'ici à 2020 et à passer en revue les obstacles à leur recrutement et à la progression de leurs carrières. Nous œuvrons à la réalisation de ces objectifs.

L'initiative *Action pour le maintien de la paix* appelle à la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité, à toutes les étapes des processus de paix, ainsi qu'à l'intégration des questions de genre à tous les stades de l'analyse, de la planification, de l'exécution et de l'établissement de rapports. Je remercie les plus de 150 États Membres qui ont souscrit à cet engagement. Je remercie également les États Membres qui ont lancé l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix lors de la réunion ministérielle tenue la semaine dernière sur le maintien de la paix, afin de lever les obstacles à une plus grande participation des femmes aux opérations de paix.

L'initiative *Action pour le maintien de la paix* s'appuie sur les nombreuses politiques et stratégies de l'ONU visant à renforcer l'efficacité, la responsabilisation et l'exécution des mandats relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité. À l'appui de nos engagements dans

ces domaines, nous avons entrepris une série d'actions pour soutenir et promouvoir la participation des femmes à nos opérations.

L'année dernière, nous avons lancé la politique sur les opérations de maintien de la paix qui tient compte de la problématique femmes-hommes; elle nous engage à promouvoir le leadership et la responsabilisation concernant l'égalité des sexes et le programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité. En ce qui concerne le personnel civil, chaque mission sur le terrain a élaboré ses propres stratégies en matière de parité femmes-hommes, et nous comptons plus de 40 % de femmes parmi nos dirigeants sur le terrain. J'ai également constitué un groupe de travail sur les mesures d'urgence en faveur de la parité femmes-hommes dans les opérations de paix, afin de relever certains des problèmes spécifiques que nous avons recensés concernant le recrutement et la rétention des femmes sur le terrain, notamment dans nos règles et règlements. Il s'agit notamment d'améliorer les conditions des missions afin de fournir des logements, des installations, un éclairage et des services sanitaires mieux adaptés.

Nous devons également nous efforcer de veiller à ce que les fichiers à partir desquels nous recrutons fassent une place égale aux deux sexes, et à ce que les progrès que nous avons réalisés en matière de recrutement ces dernières années ne soient pas érodés au moment de réduire les effectifs des missions. Une série de propositions à ce sujet ont déjà été présentées à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale.

Cette année, nous avons lancé la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue, qui s'appuie sur l'engagement pris dans la résolution 2242 (2015) et va même plus loin en appelant à ne pas se contenter de doubler le nombre de femmes dans les effectifs. D'après les objectifs fixés, d'ici à 2028, les femmes doivent représenter 15 à 35 % des effectifs, y compris le personnel militaire, policier, judiciaire et pénitentiaire. La réalisation de ces objectifs constituera une avancée importante sur la voie de la parité. Depuis décembre 2015, le nombre de femmes en tenue a augmenté d'environ 1 %. Ce n'est clairement pas suffisant. Toutefois, nous avons accompli certains progrès notables sur lesquels nous pouvons nous appuyer.

Depuis la première réunion ministérielle sur le maintien de la paix, tenue en novembre 2017, le nombre d'officières d'état-major et d'observatrices militaires a presque doublé, les femmes représentant aujourd'hui plus de 13 % du personnel déployé. En outre, 27 pays qui

n'avaient auparavant jamais déployé de femmes le font désormais. Et 30 autres pays ont déployé plus de 15 % d'observatrices militaires et d'officières d'état-major, ce qui porte le nombre total de pays à 48.

Depuis la réunion ministérielle de 2017, le personnel de police compte 300 femmes de plus, soit une augmentation de plus de 3 %. Neuf pour cent du personnel des unités de police constituées sont désormais des femmes. De surcroît, le nombre de femmes chefs des composantes Police des Nations Unies sur le terrain a augmenté, notamment à Abyei, à Chypre, au Darfour et au Soudan du Sud.

Notre stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue fixe également des objectifs pour le personnel pénitentiaire et judiciaire en tenue sur le terrain. Toutefois, ce domaine s'est avéré plus délicat.

Au Secrétariat, nous continuerons à aller de l'avant dans tous ces domaines. Cependant, pour ne pas prendre de retard, nous avons besoin de l'aide des États Membres : premièrement, en nommant davantage d'officières et, deuxièmement, en mettant davantage l'accent sur les femmes dans les bataillons et les unités de police constituées. J'appelle également les États Membres à faire tout leur possible pour atteindre les objectifs fixés dans la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue, non seulement au moyen d'engagements fermes, mais aussi grâce au recrutement et au déploiement durables de femmes dans leurs services nationaux.

Je me réjouis que, pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, nous ayons presque atteint la parité des sexes dans les postes de haute direction, et ce bien avant 2021. Toutefois, il s'agit d'un domaine dans lequel je peux prendre des décisions seul. Je suis déterminé à poursuivre ces progrès, ce qui montre clairement que ce qui est nécessaire en définitive, c'est de faire preuve de volonté politique et de persévérance. Nous devons adopter ce même état d'esprit dans nos opérations de paix. C'est essentiel pour notre efficacité, notre crédibilité et notre réputation. Nous comptons sur l'appui indéfectible des États Membres.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à la générale de division Lund.

La générale Lund (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de m'avoir invitée à prendre la parole aujourd'hui. Je remercie tout particulièrement l'Allemagne d'avoir organisé la présente séance sur les femmes et le maintien de la paix.

La dynamique en faveur de l'égalité des sexes doit être maintenue. Je suis très impressionnée et heureuse que le Secrétaire général ait donné la priorité à la question de l'égalité des sexes. Il est un modèle pour nous, chefs de missions et commandants de forces.

Je ferai preuve de pragmatisme durant les cinq minutes qui me sont accordées, en donnant des exemples de la manière dont j'ai essayé d'augmenter les effectifs, de faciliter la participation des femmes dans les missions, de promouvoir la prise en compte de la problématique femmes-hommes et de dialoguer directement avec la communauté locale.

Lorsque j'ai été nommée commandante de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), en 2014, j'ai été surprise de constater à quel point les commandants de forces ont du pouvoir. Mon premier objectif a consisté à collaborer avec la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'époque, M^{me} Lisa Buttenheim. Nous étions sur la même longueur d'onde et, pour une fois, je n'ai pas eu besoin de convaincre mon supérieur de l'importance des questions de genre. L'égalité des sexes nous semblait prioritaire à l'une et à l'autre. M^{me} Buttenheim avait une totale confiance en moi et m'a donné les moyens d'agir. Quand je suis arrivée, le pourcentage de femmes dans les contingents militaires était de 4 %. Avec M^{me} Buttenheim, j'ai participé à toutes les visites politiques et de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, au cours desquelles nous avons accordé une priorité absolue aux questions de genre. Rien qu'en mettant l'accent sur l'égalité femmes-hommes, la participation des femmes est passée à 8 % et à 25 % pour la composante militaire et la composante Police, respectivement. Je me suis toujours demandé pourquoi les autres commandants de forces n'utilisaient pas leur influence et leur pouvoir pour encourager l'égalité des sexes au sein de la mission ou de la société locale.

Nous avons 26 postes à l'UNFICYP, qui fonctionnaient 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an. Nombre d'entre eux n'étaient pas conçus pour être occupés par des femmes. Nous avons mis sur pied un projet pour y remédier et, au moment de mon départ, les 26 postes pouvaient être occupés aussi bien par des femmes que par des hommes. En général, les forces

armées éprouvent des difficultés à recruter des femmes à vie. Le fait que les femmes ne restent pas s'explique par de nombreuses raisons, notamment la culture masculine qui prévaut au sein de l'armée. Pour ne citer qu'un exemple – les salles de sport – tous les camps ont une salle de sport, à laquelle ont accès tous les militaires, et dans la plupart de ces salles sont affichés des posters de femmes à moitié nues. Combien de femmes vont à la salle de sport en bikini? Les murs devraient plutôt être couverts d'affiches visant à expliquer les exercices et montrant des personnes en tenue de sport classique. Au sein de la Force, les posters offensants pour les femmes ont été retirés.

J'ai aussi remarqué que les équipes participant à nos concours de compétences militaires étaient composées uniquement d'hommes. J'y ai remédié. Toutes les équipes devaient compter des femmes. Certes, c'était un défi pour les pays qui avaient envoyé des unités d'infanterie mais, très souvent, la composante Appui comprenait des femmes, et il fallait donc les intégrer. Toutes nos compétitions et tous nos jeux devaient faire participer des femmes. Cela a permis de créer un environnement plus inclusif dans toutes les unités.

J'ai tenu des réunions hebdomadaires avec les commandants de secteur. Lorsque le Siège a envoyé des directives à la Force sur l'exploitation et les atteintes sexuelles et sur les questions de genre, je m'en suis inspirée pour mettre l'accent sur mes responsabilités, ainsi que sur celles des commandants de secteur. J'ai également dû faire des recherches pour établir lesquels, parmi les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, autorisaient la prostitution, afin de pouvoir me concentrer davantage sur les commandants en question. Lorsque nous avons dispensé des formations au personnel sur le code de conduite, le VIH, la problématique femmes-hommes et l'exploitation et les atteintes sexuelles, j'ai toujours été présente, à la fois pour souligner l'importance de ces questions et pour servir de modèle aux femmes et aux hommes. J'ai aussi créé un réseau militaire de femmes. Ces types de réseaux peuvent être utiles pour traiter différentes questions. En Norvège, nous avons un réseau militaire de femmes depuis 1989. Cela est essentiel à mes yeux.

En tant que femme commandant et Chef de la Force, je fais tout ce que les hommes font, mais il y a beaucoup d'autres portes qui s'ouvrent dans la société parce que l'on est une femme. J'ai franchi ces portes. Cela s'est traduit par des prises de parole en public quasiment hebdomadaires et par la possibilité de prendre

contact avec l'ensemble de la société. Lisa Buttenheim et moi-même avons collaboré avec les premières dames pour devenir plus visibles aux femmes de l'île.

Dans le cadre de mes fonctions actuelles, j'essaie de faire en grande partie la même chose. J'ai 12 % d'observatrices et la question de l'égalité des sexes figure en tête de mes objectifs.

Enfin, je voudrais dire que les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police doivent faire davantage. Le Secrétaire général a donné l'exemple au Conseil de sécurité en montrant comment il est possible d'opérer des changements en peu de temps. Chaque chef de la défense en a le pouvoir. Sur le terrain, nous devons être en mesure d'atteindre l'ensemble de la société. Le Conseil de sécurité peut nous aider à y parvenir.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie la générale de division Lund de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Merekaje.

M^{me} Merekaje (*parle en anglais*) : Je m'appelle Lorna Merekaje. Je m'adresse aujourd'hui au Conseil de sécurité en ma qualité de Secrétaire générale de l'organisation South Sudan Democratic Engagement Monitoring and Observation Program, un programme d'observation et de surveillance qui est une organisation nationale de la société civile au Soudan du Sud axée sur la bonne gouvernance et la démocratie, l'atténuation des conflits et l'intégration des questions de parité dans mon pays bien aimé. Je prends également la parole en tant que l'une des deux représentantes femmes parmi les 15 membres du Comité national chargé des amendements constitutionnels, qui a été créé en vertu de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud.

Au nom de mon organisation et des femmes du Soudan du Sud, et en mon nom propre, je vous prie d'accepter, Madame la Présidente, mon humble gratitude pour m'avoir invitée à prendre la parole au Conseil aujourd'hui. Avec votre permission, je voudrais joindre ma voix aux autres pour souligner l'importance de ce débat sur les femmes et le maintien de la paix. Alors que le monde prend conscience de l'importance de la participation significative des femmes à la prise de décisions dans tous les domaines, je voudrais dire que mon pays est toujours aux prises avec ce problème, et en particulier avec la réalisation de l'objectif de 25 % de mesures de discrimination positive prévu par la Constitution, objectif désormais porté à 35 %, conformément à l'Accord

revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud signé en septembre 2018.

Bien que nous nous félicitions des efforts déployés jusqu'à présent par l'ONU, je voudrais dire que les efforts de maintien de la paix pourraient apporter une valeur ajoutée à la vie des citoyens ordinaires dans les pays hôtes si le nombre de femmes dans les missions était accru et si on leur donnait des rôles et des responsabilités de direction et d'appui au sein des opérations de maintien de la paix dans les pays hôtes.

Je voudrais réitérer mes réelles préoccupations concernant les environnements opérationnels et les installations dans lesquelles travaille le personnel féminin de maintien de la paix en mission dans les pays hôtes, ainsi que les difficultés rencontrées par les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police pour faire en sorte que le personnel féminin réponde aux critères de déploiement fixés pour la participation aux opérations de maintien de la paix. Toutefois, à mon avis, ces difficultés peuvent être résolues si tous les acteurs ont assez de volonté. Je veux parler des pays hôtes, des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police et des membres du Conseil.

Nous sommes conscients de l'importance des décisions novatrices prises par le Conseil, telles que la résolution 1325 (2000) et les résolutions ultérieures, et en particulier la résolution 2242 (2015), qui appelle à doubler le nombre de femmes dans les opérations de maintien de la paix, en particulier dans les contingents de police, en augmentant leur nombre jusqu'en 2020 – l'initiative *Action pour le maintien de la paix* du Secrétaire général et les efforts déployés par divers pays pour élaborer des plans d'action nationaux en vue de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000).

L'expérience a montré qu'accroître le nombre de femmes dans les opérations de maintien de la paix est susceptible d'encourager une interaction positive et amicale entre le personnel de la mission, le pays hôte et les communautés, comme c'est le cas pour le contingent exclusivement féminin du Bangladesh et pour les femmes fonctionnaires chargées du maintien de la paix déployées en Haïti, et d'encourager le type de relations qu'ONU-Femmes, les bureaux de pays et la Section pour la parité des sexes de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud continuent de nouer avec les femmes sud-soudanaises.

Aujourd'hui, j'appelle le Conseil, premièrement, à veiller à ce que les décisions concernant le déploiement

d'opérations de maintien de la paix reflètent les engagements pris à ce jour et à exiger des mesures de la part des parties prenantes concernées, telles que les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police et les pays hôtes.

Deuxièmement, il doit imposer des normes et des exigences spécifiques aux missions et aux opérations de maintien de la paix s'agissant de promouvoir et de mettre en place des mécanismes d'examen périodique afin de créer et de maintenir des relations positives avec les communautés hôtes, ainsi qu'une collaboration du personnel de maintien de la paix avec ces communautés.

Troisièmement, il doit revoir et améliorer les normes et les conditions de travail concernant le personnel féminin en mission afin d'assurer la pleine intégration des objectifs concernant les femmes et la paix et la sécurité, notamment les programmes de mentorat conçus en vue de la rétention et du développement de la carrière du personnel féminin civil et en uniforme.

Quatrièmement, il doit renforcer le mandat des missions de pays des Nations Unies afin d'y inclure une collaboration et une participation significatives de la société civile locale et des organisations de femmes et de jeunes dans la conception et la mise en œuvre des opérations de paix des Nations Unies, des processus de paix dirigés par l'ONU, des dialogues politiques et des initiatives de consolidation de la paix dans le pays. Je crois qu'il importe d'associer les organisations présentes dans le pays afin que la collectivité ait confiance en toute initiative mise en œuvre.

Enfin, pour maintenir et consolider les progrès réalisés à ce jour dans la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et alors que nous parlons d'augmenter le nombre de femmes dans les opérations de maintien de la paix, je tiens également à mentionner qu'il importe pour nous de ne pas perdre de vue la nécessité de rechercher la justice et de demander que les membres du personnel de maintien de la paix qui ont commis des violences sexuelles et sexistes dans différents pays du monde aient à rendre compte de leurs actes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Merekaje de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre fédérale de la défense de l'Allemagne.

Je remercie encore une fois le Secrétaire général Guterres, la générale de division Kristin Lund et M^{me} Merekaje de leurs exposés.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est l'une des priorités du mandat de l'Allemagne au Conseil de sécurité et de sa présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Dans le présent débat public, je voudrais mettre l'accent sur les femmes qui servent dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Depuis cinq années que j'occupe la fonction de Ministre de la défense, j'ai rencontré de nombreuses femmes soldats de la paix, par exemple à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, et dans de nombreuses autres missions. J'ai toujours été impressionnée par leur dévouement et leur diligence. Plus important encore, il est évident qu'elles élargissent toujours l'ensemble de compétences de la mission. Les femmes ne sont pas de meilleurs soldats de la paix que les hommes, mais elles sont différentes. Et cette diversité est une force. Pourtant, près de 20 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), qui fait date, nous sommes encore loin d'une participation pleine, effective et significative des femmes aux opérations de paix. Je voudrais présenter cinq idées sur la façon de remédier à cette situation.

Premièrement, la visibilité est essentielle quand il s'agit d'autonomiser les femmes dans tous les domaines. Nous avons besoin de modèles pour stimuler l'imagination – des femmes mentors qui réussissent et qui racontent leur histoire à des femmes plus jeunes et font part de leur expérience. C'est pourquoi l'Allemagne prendra l'initiative de créer un réseau mondial de femmes soldats de la paix. Nous nous engageons à apporter un appui substantiel pour créer ce réseau et pour le faire fonctionner, et invitons les États Membres à y contribuer en apportant leurs propres idées.

Deuxièmement, le réseau appuiera l'Initiative Elsie, qui est essentielle en vue d'augmenter le pourcentage de femmes soldats de la paix. Nous félicitons le Canada de cette excellente initiative, et nous prévoyons de verser jusqu'à 2 millions d'euros au Fonds de l'Initiative Elsie.

Troisièmement, nous devons déployer davantage de femmes au sein de missions de maintien de la paix internationales. L'Allemagne s'efforce d'augmenter la proportion de femmes au sein de ses forces armées plus rapidement qu'auparavant, mais également, et cet aspect est crucial, la proportion de femmes soldats à des postes de direction. En tant que Ministre, je comprends que cet effort nécessite une mobilisation constante au sommet, une lutte contre des préjugés inconscients et des obstacles

réels, et une évaluation constante. La transparence est fondamentale. C'est pourquoi le Ministère que je dirige a créé une structure chargée de promouvoir au sein du personnel l'égalité des chances, la gestion de la diversité et l'inclusion. Cela a notamment permis de définir des critères d'évaluation pour les hommes et les femmes soldats, d'élaborer un programme de mentorat pour les femmes qui sont des officiers subalternes et d'organiser un échange régulier de meilleures pratiques. Une fois de plus, la transparence est cruciale.

Quatrièmement, l'Allemagne se penche déjà sur les raisons qui empêchent les femmes de rejoindre nos forces et d'atteindre les grades les plus élevés lorsqu'elles les ont intégrées. Nous voulons intensifier notre analyse en procédant à une évaluation nationale des obstacles. Nous déterminerons ce qui empêche davantage de femmes de rejoindre les opérations de paix. Nous invitons l'ONU et les États Membres intéressés à partager leurs expériences d'évaluations similaires.

Cinquièmement, et enfin, l'Allemagne a amélioré son programme de formation d'observateurs militaires pour mettre spécifiquement l'accent sur le rôle des femmes dans le maintien de la paix. Nous avons ouvert cette formation aux participantes internationales; 22 femmes originaires de 20 pays ont participé au stage pilote l'an dernier. Ce succès nous a encouragés à proposer cette formation à titre permanent. J'invite toutes les personnes présentes à nous aider à la promouvoir.

Pour terminer, j'exprime ma reconnaissance à tous les participants pour leurs contributions aujourd'hui. Le casque bleu des soldats de la paix symbolise la protection et la sécurité. Faisons en sorte que ce casque soit porté par un plus grand nombre de femmes, dans l'intérêt de la paix.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

M. Adom (Côte d'Ivoire) : Je voudrais, au nom des pays africains membres du Conseil de sécurité, à savoir la Côte d'Ivoire, la Guinée équatoriale et l'Afrique du Sud, remercier la présidence allemande et vous-même, Madame la Ministre, pour l'organisation de ce débat public sur la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix. Je voudrais également saluer et remercier le Secrétaire général António Guterres, ainsi que les « briefers » pour la qualité de leurs présentations.

Je voudrais préciser, avant de poursuivre mon propos, que les trois membres africains marquent leur adhésion à la déclaration qui sera faite par l'Ambassadrice

Fatima Mohammed Kyari au nom de l'Union africaine (UA).

Depuis plus de 70 ans que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies servent la noble cause de la paix et de la sécurité dans le monde, leurs effectifs n'ont cessé de croître au fil des ans. Estimées à plus de 110 000 membres, les missions onusiennes reflètent aujourd'hui la nouvelle typologie des menaces, les environnements de déploiement asymétriques et les exigences multidimensionnelles du maintien de la paix.

À contre-courant de cette évolution, la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix est restée marginale et largement en deçà des objectifs de parité fixés par les Nations Unies. S'agissant de l'Afrique, qui accueille sept missions de maintien de la paix et dispose de sa propre mission de paix, la Mission de l'Union africaine en Somalie, la participation des femmes reste un défi majeur à relever en dépit de l'engagement de l'Union africaine à promouvoir la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Car nous sommes en effet convaincus que le déploiement de femmes soldats de la paix ne contribue pas seulement à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, mais il est aussi essentiel à la transformation des missions de l'ONU ainsi qu'à la réforme du secteur de la sécurité.

(l'orateur poursuit en anglais)

Conformément à ses engagements vis-à-vis des objectifs relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité, l'Union africaine, par le biais des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, a réalisé des progrès dans l'institutionnalisation de la participation et du leadership des femmes dans les missions de maintien de la paix. Les missions d'enquête conjointes de l'UA et de l'ONU sur les femmes et la paix et la sécurité menées sur le terrain en 2017 et 2018 par le Commissaire à la paix et la sécurité de l'UA, l'Envoyé spécial de l'UA sur les femmes, la paix et la sécurité, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et la Directrice exécutive d'ONU-Femmes ont clairement établi que les femmes victimes de guerres et de conflits étaient plus engagées avec les femmes militaires et policières que les hommes. Ne pas les prendre en compte pourrait avoir une incidence sur les processus de réconciliation et de consolidation de la paix.

(l'orateur reprend en français)

Bien qu'elle génère une plus-value indéniable, de nombreuses pesanteurs politiques et culturelles freinent encore l'inclusion des femmes dans les opérations de

maintien de la paix. Il s'agit, entre autres, d'obstacles culturels et de stéréotypes, de politiques de formation inadaptées et de mécanismes de recrutement défavorables aux femmes. Nous sommes donc fermement convaincus que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour éliminer ces obstacles, y compris toutes les formes de violence et d'intimidation qui empêchent le déploiement de femmes dans les missions de maintien de la paix.

À cet effet, l'Union africaine a adopté un code de conduite et une politique de tolérance zéro qui définissent sa position contre la violence, l'exploitation et les abus sexuels commis par des soldats de la paix et du personnel militaire. Ce code est partagé avec tous les pays fournisseurs de contingents et intégré à toutes les formations connexes.

Nous devons également faire davantage pour lutter contre toutes les formes de discrimination auxquelles sont confrontées les femmes soldats de la paix. Les stéréotypes de genre doivent être combattus lors de l'attribution de rôles stratégiques dans les missions, et l'ONU devrait continuer à améliorer les infrastructures en matière de logement et d'assainissement afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des femmes.

L'Union africaine a par ailleurs mis en place un réseau de femmes médiatrices, FemWise-Africa, afin de garantir le leadership des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité, en relation avec le Réseau des femmes d'influence en Afrique. Faisant leur la résolution 2457 (2019), les deux réseaux promeuvent le rôle des femmes dans le maintien de la paix et appellent à une augmentation qualitative du nombre de femmes dans les opérations de paix.

L'Union africaine a également affecté des responsables des questions de genre aux différentes opérations d'appui à la paix afin de veiller à ce que les voix des femmes soient entendues et amplifiées et à ce qu'elles participent aux efforts de règlement des conflits et de consolidation de la paix.

Malgré les nombreux défis qui persistent, notre continent compte des réalisations louables, notamment l'inscription des questions relatives aux femmes, à la problématique hommes-femmes, à la paix et à la sécurité dans l'Architecture africaine de paix et de sécurité, et aux programmes généraux pour la paix et la sécurité. L'Afrique compte actuellement 25 pays dotés de plans d'action nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité, soit 31 % des pays dotés d'un plan d'action national dans le monde.

(l'orateur poursuit en anglais)

Il est indéniable que l'inclusion des femmes dans les missions de maintien de la paix, fussent-elles sous mandat de l'ONU ou d'une organisation régionale, relèvent d'une responsabilité partagée entre les pays qui fournissent des contingents et l'ONU. Les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police doivent ainsi œuvrer à dépasser les barrières culturelles et les stéréotypes ainsi qu'à intégrer la dimension du genre dans les formations et le recrutement du personnel militaire et policier de leurs contingents.

S'agissant de l'ONU, il est important de poursuivre la communication et la sensibilisation en faveur de la participation des femmes au maintien de la paix, et d'adopter des mesures incitatives pour les pays fournisseurs de contingents qui déploient des efforts en vue d'une participation accrue des femmes dans les missions de maintien de la paix. Il est également nécessaire de fournir au personnel des missions de maintien de la paix toutes les ressources appropriées pour s'acquitter efficacement de son mandat. Une formation ciblée, le développement des capacités, une formation et un équipement adéquats avant le déploiement, ainsi que tout autre équipement approprié, sont essentiels pour faire progresser la vision du Secrétaire général sur l'*Action pour le maintien de la paix*.

(l'orateur reprend en français)

L'engagement de l'Afrique à s'approprier sa sécurité collective à travers des opérations africaines de paix demeure fort, autant que sa volonté d'accroître la participation des femmes conformément à la résolution 1325 (2000). La réalisation de cette noble ambition passe également par une réponse à la problématique du financement des opérations africaines de soutien à la paix, dont l'efficacité est tributaire de financements prévisibles et durables.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité apprécient la coopération constructive entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine dans la recherche de solutions aux défis actuels à la paix et à la sécurité en Afrique, et espère vivement que leurs efforts conjoints aboutissent à une réponse pérenne à cette préoccupation majeure.

M^{me} Wronecka (Pologne) *(parle en anglais)* : Je voudrais vous souhaiter chaleureusement la bienvenue parmi nous, Madame la Présidente. Votre présence et votre participation à ce débat public au Conseil de sécurité soulignent l'importance du sujet dont nous

débattons. Je remercie également le Secrétaire général et les personnes qui ont présenté des exposés de leurs contributions très utiles et instructives.

Dans mon intervention, j'aimerais aborder trois sujets principaux : premièrement, l'importance opérationnelle des femmes soldats de la paix; deuxièmement, les défis et les possibilités liés à l'exécution du mandat; et, troisièmement, la mise en œuvre par le Gouvernement polonais d'un cadre relatif au programme de l'ONU pour les femmes et la paix et la sécurité dans mon pays. Le débat d'aujourd'hui arrive à point nommé, car il fait suite à la réunion ministérielle des Nations Unies sur les capacités des troupes et unités de police, la performance et la protection dans les opérations de maintien de la paix, qui s'est tenue le 29 mars. Au cours de cet événement, nous avons entendu de nombreux exemples encourageants de la manière dont la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix peut apporter une valeur ajoutée et accroître l'efficacité des missions. Je voudrais mentionner une femme Casque bleu en particulier, la capitaine de corvette Marcia Andrade Braga, qui s'est vu décerner par le Secrétaire général le Prix du militant de l'année (parmi les militaires) en faveur de l'égalité des sexes. Ses performances exceptionnelles démontrent le rôle important que joue la perspective de genre dans l'amélioration de la performance opérationnelle et de la protection des civils.

Dans ce contexte, nous appelons à une participation accrue des femmes dans le maintien de la paix, en particulier dans les rôles en première ligne, tant pour ce qui est de nouer des contacts avec la population locale que de donner l'exemple aux dirigeantes locales, qui sont les principales initiatrices du changement, à commencer par leurs foyers, les écoles et les institutions dans lesquelles elles travaillent. Dans le même ordre d'idées, je voudrais souligner la nécessité pour l'ONU et ses missions de maintien de la paix de nommer davantage de femmes à des postes de direction. Nous pouvons suivre l'exemple de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, qui a sa représentante spéciale du Secrétaire général, sa cheffe, sa commandante de Force et sa conseillère principale pour les questions de police, mais aussi celui de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, représenté ici aujourd'hui par la générale de division Kristin Lund, Cheffe de mission et Cheffe d'état-major. Accroître la participation des femmes aux missions demeure un défi pour nous tous. C'est pourquoi les États Membres doivent s'efforcer de nommer davantage de femmes à

des postes de direction à tous les niveaux de commandement, du sommet de la mission aux chefs de section.

Je tiens à réaffirmer notre ferme appui aux obligations énoncées dans la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, soulignant que la participation des femmes à tous les stades du processus de paix doit être pleine, égale et effective. Cela s'applique également aux défis et aux possibilités liés à l'exécution du mandat. La Pologne estime que ce n'est qu'en renforçant le respect des principes liés aux femmes et à la paix et à la sécurité que l'on pourra parvenir à une solution durable et à long terme à un conflit donné. Dans ce contexte, nous nous devons de mentionner le rôle important que jouent les femmes soldats de la paix dans le traitement des accusations d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Nous reconnaissons leur rôle fondamental dans la prévention et la sensibilisation au cours de la formation préalable au déploiement, ainsi que dans la conduite d'enquêtes appropriées lorsque des allégations sont formulées.

Comme nous le savons tous, les mots ne peuvent faire une différence que lorsqu'ils sont traduits en actes. C'est pourquoi nous nous félicitons qu'en 2018, la Pologne ait présenté le premier plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité pour la période 2018-2021. Cette approche stratégique a été élaborée conjointement par différents ministères, le Gouvernement jouant un rôle particulier dans la promotion de l'égalité de traitement. Il a également mené de larges consultations avec les organisations non gouvernementales qui promeuvent le rôle des femmes dans le secteur de la sécurité. Le plan d'action permettra de systématiser les efforts et d'évaluer les progrès accomplis par les institutions polonaises dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et de fixer de nouvelles priorités dans ce domaine.

Je voudrais terminer en exprimant notre ferme appui et notre gratitude à toutes les femmes soldats de la paix. Leur sacrifice et leur dévouement aident à redonner espoir à des millions de personnes confrontées à des menaces quotidiennes, mais surtout, elles donnent l'exemple à des milliers de femmes dans leurs foyers, leurs communautés locales et leurs gouvernements. Le travail qu'elles accomplissent est sans pareil, irremplaçable et inestimable. Nous devons à ces femmes courageuses toute notre reconnaissance, tout notre soutien et toute notre appréciation.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je remercie le Secrétaire général, la générale de division

Kristin Lund et M^{me} Lorna Merekaje de leurs exposés instructifs.

L'État du Koweït s'associe à la déclaration qui sera faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je voudrais aborder trois questions dans le cadre de notre débat d'aujourd'hui, à savoir la protection des civils, le renforcement de la participation des femmes et les réformes.

Premièrement, en ce qui concerne la protection des civils, la plupart des soldats de la paix travaillent dans des missions dans lesquelles la protection des civils est au cœur du mandat. Dans de nombreuses missions, dont la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, les femmes représentent un pourcentage important des civils qui recherchent la protection des soldats de la paix, comme M^{me} Merekaje l'a mentionné. C'est pourquoi la participation active des femmes soldats de la paix à toutes les composantes d'une mission répond à des besoins réels et est fondamentale pour établir des contacts et communiquer avec les communautés locales tout en mettant l'accent sur la population dans le cadre d'une approche centrée sur l'être humain, et ce, sans ingérence dans la responsabilité principale qui incombe aux pays de protéger leurs citoyens.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'accroissement de la participation des femmes, les pays fournisseurs de contingents ne ménagent aucun effort pour assurer le déploiement de soldats de la paix, y compris des femmes, après une formation adéquate de pouvoir garantir leur sécurité, comme nous nous sommes engagés à le faire dans diverses instances des Nations Unies. L'amélioration des performances est donc un facteur important pour accroître la participation des femmes au maintien de la paix à tous les niveaux, y compris aux postes de direction tels que ceux de commandant de force et de chef de la police civile. Notre ambition d'atteindre une participation des femmes de 15 % peut sembler modeste. Cependant, le pourcentage de femmes participant au maintien de la paix varie d'un pays à l'autre, et nous ne pouvons pas appliquer de modèle unique à tous les pays.

Troisièmement, en ce qui concerne les réformes, la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies est le résultat des efforts déployés par le Secrétariat et les États Membres pour faire avancer le processus de réforme. Le Koweït et plus de 150 pays se sont engagés,

entre autres, à assurer la participation des femmes à tous les stades d'une opération de paix, y compris le maintien de la paix.

Pour terminer, nous espérons que ce débat au Conseil, ainsi qu'au sein de son groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, contribuera à accroître la participation des femmes au maintien de la paix par le biais de divers moyens, notamment en mettant l'accent sur les femmes comme modèles dans les opérations de maintien de la paix, à l'instar de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, qui a une femme à sa tête, tout comme ses composantes militaire et de police. Puisque la présidence nous a encouragés à citer peu d'exemples, je voudrais mentionner et féliciter la générale de division Kristin Lund, qui est présente parmi nous aujourd'hui. Elle est un modèle pour de nombreuses femmes participant à des opérations de maintien de la paix, non seulement parce qu'elle est la première femme à occuper le poste de commandant de la force, mais aussi parce que nous l'avons également honorée au Koweït : elle a reçu l'Ordre de libération de mon pays en signe de reconnaissance pour elle-même et pour des dizaines de milliers d'autres femmes qui ont contribué à la libération du Koweït.

M. Meza-Cuadra(Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la tenue de la présente séance et de la participation de la Ministre allemande de la défense, M^{me} Ursula von der Leyen. Nous remercions les distingués panélistes pour leurs exposés informatifs.

Nous pensons qu'il est essentiel que le Conseil de sécurité reste uni autour de l'élaboration et de la mise en œuvre progressives du programme pour les femmes, et la paix et la sécurité, car la contribution des femmes au processus de règlement des conflits et de maintien et de consolidation de la paix n'est plus une recommandation utile mais un modèle de mise en œuvre efficace et nécessaire.

Dans cette perspective, l'augmentation du personnel féminin dans les contingents militaires et les effectifs de police, en tant qu'élément central du processus de réforme mené au sein de l'Organisation, contribue directement à promouvoir et à cristalliser cette participation. Ainsi, l'intégration de la prise en compte des questions de genre établie par la résolution 1325 (2000), une résolution historique, permet non seulement de mettre au point des politiques qui reconnaissent les effets différenciés des conflits sur les femmes, mais aussi la nécessité de les associer en tant qu'agents positifs aux processus de paix. Nous

devons également nous féliciter de l'organisation de visites conjointes sur le terrain par des représentants de l'ONU et de l'Union africaine pour observer en détail les liens qui existent entre les femmes, la paix, la sécurité et le développement, y compris l'élaboration de réponses appropriées au fléau de la violence sexuelle dans les conflits, en vue de continuer à appliquer des mesures concrètes pour promouvoir la participation des femmes à ces processus.

Dans le même temps, l'autonomisation des femmes dirigeantes et leur capacité à proposer des actions sont une condition préalable à la prévention des conflits, ainsi qu'un outil puissant pour atteindre les objectifs du développement durable. Cette conviction, dans notre cas, transcende le plan théorique et se manifeste actuellement par les engagements suivants : premièrement, notre ferme appui à l'intégration systématique d'une prise en compte des questions de genre dans les mandats des opérations de maintien de la paix, sur la base d'une formation spécialisée visant à mettre en œuvre des interventions spéciales et à protéger les droits fondamentaux des femmes et des filles en situation de conflit, tout en encourageant leur participation active; deuxièmement, par l'augmentation progressive, en tant que pays fournisseur de contingents, de la participation des femmes aux opérations de paix, qui atteint 30 % pour les officiers d'état-major, 33 % pour les experts en mission et 10 % pour les contingents militaires sur le total des effectifs déployés. Nous nous engageons à augmenter cette participation afin d'atteindre l'objectif de 15 % d'ici 2020 dans la catégorie des contingents. Pour le Pérou, cet engagement a un caractère contraignant. Cela s'ajoute à l'intégration d'une prise en compte des questions de genre dans les programmes de formation préalables au déploiement de nos troupes et observateurs militaires. Nous sommes heureux que le Centre national d'entraînement pour les opérations de paix dans notre pays ait établi des directives d'action dans ce domaine dans le cadre des éléments centraux de formation de nos effectifs.

Pour terminer, nous voudrions réaffirmer notre volonté de continuer à travailler au sein du groupe informel d'experts sur les femmes et la paix et la sécurité, que nous co-présidons avec l'Allemagne afin de faire de la mise en œuvre de ce programme par le Conseil une réalité, en particulier les dispositions de la résolution historique 1325 (2000).

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général,

la générale de division Lund et M^{me} Merekaje pour leurs exposés succincts sur le rôle des femmes dans le maintien de la paix.

Quelques jours à peine après la Réunion ministérielle sur le maintien de la paix de 2019, et à l'approche du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), nous nous réunissons ici aujourd'hui pour admettre que le Conseil de sécurité doit faire plus pour appuyer les objectifs énoncés dans la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et pour promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Les opérations de maintien de la paix sont l'un des outils les plus efficaces des Nations Unies pour promouvoir et maintenir la paix et la sécurité internationales, mais seulement 4 % du personnel en uniforme et 22 % du personnel civil sont des femmes. Cet outil ne sera pas assez efficace tant qu'il y aura une inégalité entre les sexes et ce, de façon aussi disproportionnée.

Si nous reconnaissons que des progrès importants ont été accomplis, en particulier grâce aux résolutions du Conseil de sécurité, avec le déploiement d'un plus grand nombre de conseillères pour les questions de genre dans les missions des Nations Unies, l'augmentation du nombre de femmes participant aux opérations de maintien de la paix et l'intégration d'une prise en compte des questions de genre dans ces opérations, cela n'a pas été suffisant. Des efforts délibérés et durables restent indispensables de la part du Conseil de sécurité, de même que les ressources nécessaires pour appuyer ces efforts. Il est regrettable que les initiatives visant à promouvoir le cadre réglementaire relatifs aux femmes et à la paix et la sécurité, principalement sur le terrain, continuent d'être menacées par les coupes budgétaires et dépendent de manière disproportionnée des ressources extra-budgétaires volontaires.

Nous défendons avec force la nécessité de lier les droits des femmes à la consolidation de la paix, conformément au Programme d'action de Beijing. Il est donc important de former les soldats de la paix aux questions d'égalité des sexes et de veiller à ce que ces questions soient prises en compte dans la conception, la planification, l'exécution et l'évaluation des opérations de paix. Dans le même temps, il est toujours nécessaire d'inclure des données ventilées par sexe dans tous les rapports de mission, le déploiement de conseillers et conseillères pour la problématique femmes-hommes et la protection des femmes, et de renforcer les politiques

de tolérance zéro face à la violence sexuelle et sexiste commise par le personnel de maintien de la paix.

Accroître la présence des femmes dans les troupes déployées ouvre des voies de communication pour les femmes et les filles dans les situations de conflit, répondant à leurs préoccupations en matière de protection et à leurs besoins immédiats, et les encourageant à participer et à diriger. Il ne fait aucun doute que la présence des femmes a un effet sensibilisateur sur leurs problèmes. Mais c'est aussi un facteur essentiel pour accroître l'efficacité opérationnelle de toutes les tâches ainsi que pour améliorer l'image, l'accessibilité et la crédibilité des missions auprès de la population locale. Les femmes déployées dans les missions connaissent bien les stratégies locales de protection qui les concernent, ont la capacité d'agir en tant que mécanisme d'alerte rapide, interagissent plus efficacement avec la population, et ont un avantage comparatif dans leur interaction avec les survivantes de violences sexuelles et sexistes et dans le processus de démobilisation et de réinsertion dans la vie civile.

Pour parvenir à la parité des sexes dans les missions, il est essentiel de travailler en étroite collaboration avec les pays fournisseurs de contingents. Même si au cours des dernières décennies, un nombre croissant de pays ont augmenté le pourcentage de femmes au sein de leurs forces armées et ont pris des mesures en matière de politiques d'égalité des sexes au sein de leurs institutions militaires nationales, un certain nombre de contraintes subsistent, notamment la persistance d'atteintes et de discrimination à l'encontre de femmes dans les institutions militaires nationales de nombreux pays. À cet égard, nous estimons que les pays fournisseurs de contingents doivent prendre des mesures visant à accroître la représentation des femmes, notamment la mise en œuvre de réformes législatives visant spécifiquement à encourager la participation des femmes et à lutter contre le harcèlement et les atteintes sexuels dans l'armée; l'élimination des obstacles et de pratiques qui excluent les femmes de certaines catégories de personnel militaire; la modification des politiques familiales; ainsi qu'une formation adéquate du personnel aux questions de genre avant son déploiement, conformément aux normes des Nations Unies.

Toutefois, il est également impératif que les missions des Nations Unies fassent du respect de l'intégrité physique et de la sécurité des femmes une priorité, clairement et concrètement. Par conséquent, il faut revoir la planification et le budget de toutes

les missions pour mieux tenir compte des besoins de femmes, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, les soins médicaux spécialisés, y compris l'accès aux services de santé sexuelle et procréative, des dispositions spéciales en matière d'octroi de licences et des investissements dans la sécurité interne des bases.

Nous saluons les efforts déployés par le Département des opérations de paix, notamment le Groupe de la problématique femmes-hommes, pour que les priorités des femmes soient au cœur des décisions relatives à la paix et à la sécurité à tous les niveaux. Nous demandons que l'on continue de recourir à une analyse de données ventilées par sexe pour mieux évaluer les progrès accomplis par rapport aux objectifs et aux engagements contractés dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en vue d'améliorer la conception, la conduite et la performance des missions des Nations Unies. Nous estimons que le Prix du militant de l'année (parmi les militaires) en faveur de l'égalité des sexes rend hommage aux efforts déployés par les soldats de la paix pour promouvoir les principes énoncés dans la résolution 1325 (2000). Nous voudrions saisir cette occasion pour féliciter la capitaine de corvette Marcia Andrade Braga, du Brésil, qui a reçu ce prix grâce à son travail à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

Par ailleurs, nous nous félicitons du jalon qui a été franchi dans l'histoire de l'ONU au début de cette année. En effet, la mission de paix à Chypre est dirigée par trois femmes – une Représentante spéciale du Secrétaire général, une commandante de la force et une conseillère principale pour les questions de police – qui supervisent plus de 1 000 personnes, dont des policiers, des militaires et des civils, chargées de surveiller la ligne de cessez-le-feu et d'œuvrer à un règlement politique au conflit qui oppose la Grèce aux Chypriotes turcs.

Investir dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes est un moyen crucial de prévenir et de régler les conflits, ainsi que de consolider la paix et la prospérité dans le monde. Il ne fait aucun doute que le visage de la paix est celui d'une femme.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, je voudrais vous souhaiter la bienvenue à New York, Madame la Présidente. C'est un plaisir de vous voir présider la séance d'aujourd'hui.

Je voudrais remercier le Secrétaire général António Guterres, la générale de division Kristin Lund

et M^{me} Lorna Merekaje, représentante de la société civile du Soudan du Sud, de leurs exposés.

Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies il y a 71 ans, les opérations de maintien de la paix ont joué un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les femmes ont toujours joué un rôle actif dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Elles servent dans différentes zones d'opérations, effectuent des patrouilles, montent la garde et s'occupent des malades. Elles apportent l'espoir de paix aux populations locales, notamment aux femmes et aux enfants. Je voudrais rendre hommage à toutes les femmes qui participent aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Les femmes chinoises ont toujours participé aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Je voudrais montrer aux membres quelques photos. La première est une photo de médecins chinois qui se trouvent en République démocratique du Congo, où ils mettent en œuvre le mandat de la mission. Sur la deuxième photo, on peut voir des policières chinoises au Libéria. Sur la troisième photo figurent des travailleuses médicales chinoises en train de soigner des malades en Libye. Il y a de nombreux exemples et histoires émouvants à cet égard. En République démocratique du Congo, à l'hôpital chinois de niveau 2, trois soldates de la paix chinoises en sont à leur deuxième mission dans le pays. Les autres soldats de la paix et les membres de la population locale les considèrent comme des anges. Elles ont soigné des soldats de la paix dans des situations d'urgence, tard dans la nuit. Elles fournissent une aide humanitaire aux femmes et aux enfants de la région. Leurs compétences médicales exceptionnelles, leur sens élevé des responsabilités et leur esprit internationaliste leur ont valu la confiance et la reconnaissance des populations.

Au Soudan du Sud, plus de 10 femmes soldats du bataillon d'infanterie chinois non seulement effectuent des tâches telles que la sécurité, les patrouilles à longue distance et les enquêtes conjointes, mais elles transmettent également aux communautés locales des connaissances sur l'hygiène et la prévention des épidémies. Elles s'engagent auprès des écoliers et participent activement à la coopération entre les civils et les militaires. James, un orphelin de la région, se souvient toujours du nom d'une soldate de la paix chinoise qui lui est venu en aide : Yuan.

En Haïti, une policière chinoise a été tragiquement tuée dans l'exercice de ses fonctions, laissant un

enfant de 4 ans et un parent âgé. Dans son journal, elle avait écrit :

« Dans ce vaste monde, je suis peut-être aussi insignifiante qu'une plume. Néanmoins, humblement et modestement, j'aspire à faire avancer la cause de la paix ».

C'est cette même aspiration qui, au cours des 30 dernières années, a poussé près d'un millier de femmes chinoises à se rendre dans divers théâtres d'opérations, sans hésitation, pour mettre en œuvre des mandats de paix.

L'objectif principal des opérations de maintien de la paix des Nations Unies est de promouvoir le règlement politique des conflits et d'instaurer rapidement la paix et la stabilité dans les théâtres d'opérations. Par conséquent, toutes nos activités doivent viser cet objectif principal. Le renforcement de l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies exige des efforts conjoints de la part du Conseil de sécurité, du Secrétariat, des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et des pays hôtes. Les efforts déployés à cette fin doivent être guidés par la Charte des Nations Unies et les principes fondamentaux du maintien de la paix. Pour ce faire, il faut adopter une approche globale portant sur plusieurs domaines, tels que le règlement politique, l'appui logistique, la sécurité du personnel et les partenariats.

Il faut créer les conditions propices pour faciliter une plus grande participation des femmes aux opérations de maintien de la paix. La communauté internationale doit renforcer la communication afin d'accroître la participation des femmes au maintien de la paix. En ce qui concerne la formation du personnel de maintien de la paix et le déploiement et les opérations sur le terrain, il faut créer un environnement favorable à la participation des femmes. Il faut tenir compte des conditions et des réalités des pays fournisseurs de contingents afin d'accroître progressivement la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix. Ces efforts pourraient commencer par des projets pilotes afin de déterminer quelles sont les meilleures pratiques avant de les reproduire à une plus grande échelle. Pour accroître la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix, il faut des efforts concertés de la part de toutes les parties. Les pays développés doivent renforcer leur participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et appuyer la participation des femmes grâce à des mesures concrètes. Le Secrétariat doit renforcer sa coopération avec les pays fournisseurs

de contingents et élaborer des plans de formation ciblés pour aider ces pays à renforcer leurs capacités dans ce domaine. La Chine appuie l'initiative *Action pour le maintien de la paix*, lancée par le Secrétaire général António Guterres.

La Chine appuie pleinement les opérations de maintien de la paix et y participe activement. Nous sommes également l'un des principaux pays qui fournissent des contingents et apportent des contributions financières en faveur de huit opérations dans lesquelles sont déployés des Casques bleus chinois, y compris six théâtres où sont déployées des soldates de la paix chinoises, notamment au Soudan du Sud, en République démocratique du Congo et au Mali. La Chine s'emploie non seulement à accroître la participation des femmes soldats de la paix chinoises au maintien de la paix, mais aussi à apporter toute l'aide possible à d'autres pays à cet égard. Ces dernières années, le Ministère chinois de la défense et ONU-Femmes ont organisé conjointement, à Beijing, des séminaires internationaux de formation à l'intention des femmes officiers de maintien de la paix, afin de contribuer à accroître la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix. Avec l'ensemble de la communauté internationale, nous entendons continuer de prendre une part active aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, afin de contribuer plus encore à la paix mondiale.

M. Delattre (France) : C'est un honneur, Madame la Présidente, de vous avoir parmi nous en tant que Ministre allemande de la défense et Présidente en exercice du Conseil de sécurité. Dans le cadre de leur présidence jumelée du Conseil, la France et l'Allemagne ont fait de l'agenda sur les femmes et la paix et la sécurité une priorité de premier plan qu'illustre notre débat d'aujourd'hui sous votre présidence, et nous vous en sommes particulièrement reconnaissants. Je souhaite également remercier le Secrétaire général, la générale Kristin Lund et M^{me} Merekaje Lorna Nanjia, pour leurs exposés particulièrement éclairants et pour leur engagement en faveur de l'agenda « femmes, paix et sécurité », qui est pour nous une source d'inspiration. Je souhaite réitérer notre plein soutien au Secrétaire général et à ses équipes pour l'ambitieuse et efficace stratégie qu'il a mise en place afin d'atteindre la parité au sein de l'ONU.

Je m'associe également aux déclarations qui seront prononcées par l'observateur de l'Union européenne et par le Canada au nom du Groupe des amis de l'agenda « femmes, paix et sécurité ». Le Conseil doit redoubler

d'efforts pour mieux intégrer encore l'agenda « femmes, paix et sécurité » dans les opérations de maintien de la paix. Des progrès importants ont été effectués mais il faut aller plus loin pour mettre réellement cet agenda au cœur des opérations de maintien de la paix.

Dans les mandats, cette intégration recouvre plusieurs réalités, de la prévention et la protection contre les violences sexuelles en temps de conflit à la participation des femmes aux processus politiques. Il faut continuer de promouvoir cette approche globale, en garantissant notamment le déploiement de conseillers pour les questions de genre et de conseillers pour la protection des femmes. Nous le savons tous, c'est un combat de tous les jours, ici au Conseil comme en Cinquième Commission. Le Ministre français de l'Europe et des affaires étrangères, M. Jean-Yves Le Drian, a eu l'occasion de le rappeler lors de la réunion ministérielle sur le maintien de la paix qui s'est tenue à l'Assemblée générale le 29 mars : les Casques bleus s'engagent dans des situations dans lesquelles aucune nation n'est prête à s'engager seule. Nous devons donc nous assurer que la formation et l'appui logistique nécessaires sont donnés à ces hommes mais aussi, et de plus en plus, à ces femmes qui s'engagent pour la paix.

La participation accrue des femmes aux opérations de maintien de la paix est, naturellement, une condition essentielle du succès de notre agenda, mais aussi du succès des opérations de maintien de la paix elles-mêmes. Comme cela est parfaitement documenté, une participation accrue des femmes contribue en effet directement au renforcement de l'efficacité des opérations. C'est vrai dans tous les domaines, sur l'ensemble du spectre, et la valeur ajoutée est particulièrement forte pour des actions comme l'accès aux communautés locales ou encore l'accès des victimes aux soins et à la justice, pour ne prendre que ces deux exemples parmi beaucoup d'autres. Plus largement, aucun poste ne doit être réservé aux hommes.

Des progrès ont été obtenus mais ils restent insuffisants, je crois qu'il faut le dire. On dénombre encore 27 contingents sans femmes, contre 49 l'année précédente. Les femmes représentent 5 % des troupes et 8 % des contingents de police, loin encore des objectifs fixés par le Conseil. Il revient en premier lieu aux États contributeurs de troupes d'assumer pleinement cette responsabilité. Le taux de féminisation des contingents français dans les opérations de maintien de la paix était de 5,5 % en 2018, soit un taux déjà supérieur à la cible 2019 de l'ONU, fixée à 5,25 %. En février dernier,

ce taux était de 8,4 %. Les progrès sont importants donc, mais bien sûr beaucoup reste à faire. Et nous sommes le premier à le dire, et à le dire pour nous-mêmes. Il faut notamment accroître le nombre de femmes nommées aux postes d'officiers d'état-major.

Pour que les États assument cette responsabilité – et comme vous l'avez dit, Madame la Présidente –, ils doivent conduire un réel changement de paradigme dans leurs armées nationales. C'est ce que fait résolument la France avec ambition et volontarisme. L'armée française est en effet, désormais, l'une des plus féminisées au monde, avec un taux de 20 % au total et de 15,5 % pour ce qui concerne le personnel militaire. Et la France souhaite – veut – aller plus loin. La Ministre des armées, M^{me} Florence Parly, a ainsi annoncé le 7 mars dernier, la veille de la journée internationale des droits des femmes, un plan mixité au service de la performance opérationnelle de la France, qui a trois objectifs principaux : recruter des femmes, les fidéliser tout au long de leur carrière et valoriser plus largement la mixité au sein de l'armée. Ces objectifs seront atteints à travers des mesures très concrètes, comme la féminisation de l'encadrement militaire ou encore une nouvelle gestion de l'accès aux grades et responsabilités.

Comme l'a rappelé notre ministre de l'Europe et des affaires étrangères Jean-Yves Le Drian, l'engagement des femmes dans notre armée nationale comme dans les opérations de paix sera intégré dans notre troisième plan national pour mettre en œuvre la résolution 1325 (2000), qui est en cours d'élaboration, et des actions de coopération spécifiques seront engagées dans cette direction. La France soutient également la participation des femmes au sein des écoles de formation policière et militaire dans plusieurs pays africains, y compris avec des cursus sur les violences faites aux femmes et aux filles et sur le rôle des femmes dans la médiation.

Le Conseil de sécurité peut compter sur la France pour continuer de promouvoir activement la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix et à l'agenda « femmes, paix et sécurité » dans son ensemble. Le Président de la République, M. Emmanuel Macron, a souhaité que l'égalité entre les femmes et les hommes, grande cause nationale du quinquennat, devienne aussi une grande cause internationale. C'était un objectif prioritaire de notre présidence du Conseil de sécurité en mars, et c'est aussi une priorité de notre présidence, en cours, du Groupe des Sept. L'anniversaire de la résolution 1325 (2000), en 2020, et le Forum « Pékin + 25 », qui se tiendra en France la même année, offrent une opportunité unique de donner un nouvel élan

à cet agenda, malgré les vents contraires, et de permettre enfin sa pleine mise en œuvre.

Pour reprendre à notre compte une citation de Chimamanda Ngozi Adichie, « le féminisme est l'affaire de tous », y compris celle du Conseil de sécurité. L'agenda dont nous discutons aujourd'hui est au cœur de la révolution qui est en cours au sein de l'ONU, pour y promouvoir sur tous les fronts le rôle des femmes et la parité. Cette révolution est indispensable en elle-même, bien sûr; elle est indispensable aussi pour le succès du multilatéralisme auquel nous sommes plus que jamais attachés. C'est dire combien la France entend rester l'un des moteurs de cette révolution que rien ni personne ne pourra arrêter.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué le débat public de ce jour et d'être parmi nous au Conseil de sécurité ce matin. Je remercie également les personnes qui ont présenté des exposés aujourd'hui.

Je réaffirme l'attachement des États-Unis à une participation pleine, effective et constructive des femmes aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Avec la loi promulguée en 2017 sur les femmes et la paix et la sécurité, les États-Unis sont devenus le premier pays à transposer la résolution 1325 (2000) dans leur droit national. Ce jalon historique démontre l'engagement des États-Unis en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le leadership dont ils font preuve en la matière. Nous sommes aussi partisans d'une amélioration de la performance du maintien de la paix en général et soutenons qu'une augmentation de la participation effective des femmes au maintien de la paix est au cœur de cette performance. Les résolutions 2242 (2015) et 2436 (2018), ainsi que l'initiative *Action pour le maintien de la paix* du Secrétaire général, nous chargent d'élargir les possibilités offertes aux femmes dans le maintien de la paix.

Comme de nombreux orateurs qui m'ont précédé l'ont affirmé, les femmes améliorent l'efficacité opérationnelle des missions de maintien de la paix et peuvent être de précieux modèles, tant dans les communautés où elles sont déployées que dans leurs propres systèmes nationaux, mais il nous reste encore beaucoup à faire pour surmonter leur maigre participation dans les contingents militaires, les unités de police et les forces d'appui civiles – sans parler de la faible représentation des femmes en tenue aux échelons supérieurs dans les opérations de maintien de la paix.

Les États-Unis continuent de collaborer avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police dans le cadre de notre Initiative en faveur des opérations de paix dans le monde et de notre programme d'appui à la police dans les opérations de paix, qui renforcent la capacité et les moyens internationaux de mener les opérations de paix régionales des Nations Unies. Plus de 11 000 femmes militaires et officiers de police ont déjà participé aux États-Unis à des séminaires de formation au maintien de la paix.

Dans les pays partenaires de notre Initiative en faveur des opérations de paix dans le monde, nous investissons aussi dans l'infrastructure, en construisant notamment des casernes et des latrines pour femmes et en écartant les obstacles à une participation effective des femmes aux formations au maintien de la paix. Les pays partenaires de notre Initiative ont, depuis 2010, accru de 89 % le nombre de femmes soldats de la paix déployées dans les opérations de paix des Nations Unies, contre 7 % chez les pays non partenaires de l'Initiative.

Le programme d'appui à la police dans les opérations de paix a financé des ateliers organisés par l'ONU pour les femmes candidates à des postes d'officiers de police du maintien de la paix, l'accent étant placé sur l'amélioration des compétences en matière de communication, d'enquêtes, de rédaction de rapports, de conduite des véhicules et d'utilisation des armes à feu. Nous avons, depuis 2014, accru le nombre de femmes policières francophones pouvant être déployées dans des missions des Nations Unies, doublant quasiment le nombre recommandé pour le déploiement en le faisant passer de 36 % à plus de 50 %.

Nous encourageons tous les États Membres à adopter et à réviser, le cas échéant, leurs plans d'action et stratégies nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité. Ces outils importants servent à catalyser les engagements pris d'augmenter le nombre de femmes dans les opérations de maintien de la paix et d'accroître le recrutement, la rétention et le déploiement des femmes. Nous saluons l'adoption par le Département des opérations de paix de la stratégie sur la parité des sexes applicable au personnel en tenue, qui vise à accroître le nombre de femmes dans les contingents militaires et les unités de police des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous engageons les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et toutes les autres parties prenantes du maintien de la paix à appuyer les objectifs de la stratégie.

Individuellement, nous devons tous prendre des mesures pour lever les obstacles persistants auxquels se heurtent les femmes soldats de la paix et surmonter ces entraves dans nos systèmes. Collectivement, nous devons écarter ces barrières et promouvoir une participation effective des femmes au maintien de la paix grâce à nos résolutions et à nos programmes. Le succès dépend de nos efforts résolus et coordonnés visant à améliorer la performance du maintien de la paix, en plaidant pour la participation des femmes à tous les aspects de nos activités de maintien de la paix.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre aux autres membres pour vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cette importante séance. Je voudrais également remercier les personnalités qui ont présenté des exposés, ainsi que la générale de division Kristin Lund de défendre la cause des femmes soldats de la paix. Nos femmes soldats de la paix collaborent étroitement avec elle et je l'engage à poursuivre ce bon travail.

Je voudrais également louer et saluer la nouvelle stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue, qui vise à doubler le nombre de femmes dans les contingents militaires et les unités de police d'ici à 2020 et au-delà. Par la résolution 2242 (2015), le Conseil de sécurité et le Secrétariat ont donné un bon exemple de la manière dont ils peuvent œuvrer de concert pour améliorer la participation effective des femmes au maintien de la paix. Faisant fond sur cet effort, l'Indonésie voudrait présenter les observations suivantes.

Premièrement – l'importance d'un cadre réglementaire national solide. Au niveau national, notre gouvernement a publié en 2015 un décret ministériel – une feuille de route prévoyant 4000 soldats de la paix pour 2015-2019, qui a établi le cadre juridique de notre aspiration à déployer jusqu'à 4000 militaires indonésiens dans les opérations de maintien de la paix. Cette réglementation a été mise à jour en 2017 afin d'inclure une stratégie plus globale visant à accroître la participation effective des femmes au maintien de la paix.

La feuille de route énonce les mesures à prendre et précise en détail ce qui doit être fait tous les ans, de 2015 à 2019. Pour cette année en particulier, nous mettons l'accent sur les compétences requises, conformément aux besoins des missions sur le terrain, et nous redoublons d'efforts pour accroître le nombre de femmes soldats de la paix, au Siège de l'ONU et dans les missions.

Deuxièmement – la volonté politique de renforcer les capacités et l'engagement à déployer davantage de femmes. Présentement, plus de 3000 soldats de la paix indonésiens, dont 86 femmes, sont déployés dans huit missions de maintien de la paix des Nations Unies. Ce chiffre classe l'Indonésie parmi les huit principaux pays fournisseurs et fait d'elle le premier pays fournisseur de contingents parmi les membres du Conseil de sécurité. Nous espérons aussi que cela améliorera notre classement en termes du nombre de femmes soldats de la paix déployées.

Pour encourager et habiliter davantage de femmes soldats de la paix, l'Indonésie a intégré la question de la parité des sexes dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le programme d'enseignement régulière du Centre indonésien de formation au maintien de la paix, à Java-Ouest. Pour accroître notre contribution, l'Indonésie s'apprête actuellement à déployer une unité de police constituée forte de 140 membres, dont 14 femmes agents de police, au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, ainsi que 81 officiers de police approuvés par l'Équipe d'évaluation et d'aide à la sélection de l'ONU, dont 26 femmes agents de police, qui doivent être déployés dans diverses missions.

Nous pensons également déployer un plus grand nombre de femmes dans d'autres unités récemment promises, telles les compagnies de police militaire, les équipes chargées de neutraliser les explosifs et munitions et de lutter contre les engins explosifs improvisés, les compagnies d'évacuation sanitaire aérienne et les compagnies de transport. En un mot, aucun domaine ne doit être fermé aux femmes, parce qu'elles peuvent tout faire.

Troisièmement – une stratégie solide est impérative. Nous sommes conscients des difficultés. Le plus souvent, l'infrastructure de la Mission rend le maintien de la paix moins attrayant pour le personnel féminin. En outre, nous faisons aussi face à la réalité des défis structurels et socioculturels, qu'il convient de limiter au minimum ou d'éliminer carrément, que ce soit aux Nations Unies, dans les missions ou dans les pays fournisseurs de contingents.

Des ressources suffisantes devraient être mises à disposition. Les coûts des contingents doivent couvrir suffisamment les besoins spécifiques des femmes soldats de la paix. Ces coûts doivent subvenir à la formation nécessaire préalable au déploiement, à la

fourniture d'équipements et d'installations adaptés aux besoins des femmes, et à la création, dans les missions, d'un environnement réceptif à la présence de personnel féminin. J'ai glané toutes ces informations en parlant à nos femmes soldats de la paix sur le terrain. C'est ce dont elles ont besoin, et je crois que la générale de division Lund le sait très bien. L'Indonésie visera à intégrer ces perspectives dans les données à collecter et à examiner dans le cadre du prochain examen du coût des contingents.

Nous saluons également les nouvelles initiatives tendant à renforcer la formation et les capacités en vue d'améliorer et de renforcer les capacités du personnel féminin. Comme cela a été déjà dit, la Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, M^{me} Retno Marsudi, a organisé une réunion régionale sur les femmes et la paix et la sécurité les 8 et 9 avril à Jakarta, l'intention étant de créer un réseau mondial de soldats de la paix en commençant sur une base régionale. L'idée est que les femmes, en tant qu'agents de la paix, ont un rôle pratique à jouer dans les opérations de maintien de la paix. Les femmes soldats de la paix ont une meilleure connaissance des situations, suscitent chez les civils un sentiment de réconfort et de protection contre la violence sexuelle et sexiste, et sont en mesure de communiquer avec les enfants touchés par les conflits. En somme, elles peuvent gagner les coeurs et les esprits des populations locales et des civils.

La Ministre Marsudi a également avancé l'idée de créer une coalition mondiale des femmes pour la paix et la tolérance, qui se composerait de femmes soldats de la paix et de femmes négociatrices et médiatrices. Le moment est venu pour les femmes de se faire plus visibles et d'être en première ligne s'agissant de porter l'étendard de la paix.

Pour terminer, nous sommes en accord avec l'observation du Secrétaire général qu'il existe une preuve claire montrant qu'un plus grand nombre de femmes soldats de la paix conduit à de meilleures mesures de protection et peut faire une différence sensible. L'Indonésie croit fermement que les femmes soldats de la paix peuvent à tout moment, et où qu'elles se trouvent, mettre tout en œuvre pour la cause de la paix. En outre, à propos de ce que mon frère l'Ambassadeur de la République dominicaine a dit, observant que la paix a le visage d'une femme, j'ajouterai que la paix a aussi une touche de femme.

M. Pecsteen de Buytsverve (Belgique) : Merci Madame la Présidente. Je voudrais tout d'abord remercier l'Allemagne d'avoir organisé le présent débat.

La Belgique se félicite de la stratégie de parité des genres de janvier 2019, adoptée en application de la résolution 2242 (2015) du Conseil. Le nombre de femmes servant sous le drapeau onusien est en croissance, mais, comme l'a dit le Secrétaire général, nous devons faire plus. En 2019, 4 % des Casques bleus et 8 % des policières dans les opérations des Nations Unies sont des femmes. Nous devons en effet faire plus et faire mieux, à tous les niveaux hiérarchiques et dans toutes les fonctions. Cibler le processus d'embauche ne suffit pas : les femmes doivent être en mesure de poursuivre leur carrière avec les mêmes opportunités que les hommes. Je souhai terais évoquer brièvement quelques pistes de solution.

Premièrement, nous devons vaincre les obstacles liés au déploiement. Les conditions de déploiement doivent être adaptées aux besoins professionnels et personnels des candidates. Parmi ces mesures sur le terrain, je pense notamment aux infrastructures et aux services médicaux adaptés aux femmes. Cela vaut aussi pour les périodes de déploiement. Dans cette optique, le rôle des conseillers en matière de genre est primordial.

Deuxièmement, nous devons inciter les contributeurs de troupes à déployer davantage de femmes dans les opérations. Les pays contributeurs de troupes et de police doivent déployer plus de femmes, conformément aux engagements pris dans le cadre de l'initiative *Action pour le maintien de la paix*. Nous le reconnaissons, ceci représente toujours un grand défi. En ce qui concerne la Belgique, la part des femmes déployées dans les opérations de l'ONU nous place au-dessus de la moyenne. Cependant, au niveau national, nous le reconnaissons, nous avons encore des progrès à faire. En effet, au sein de la Défense belge, sur les 27 000 militaires du cadre actif, seuls 8 % sont des femmes. L'image d'un monde d'hommes est tenace. Des campagnes de recrutement pour attirer plus de jeunes femmes ont été mises sur pied, et je voudrais souligner un principe fondamental au sein de nos forces armées, à savoir l'égalité. Les femmes ont les mêmes opportunités que les hommes, tant dans les domaines du recrutement, de la formation, de la rémunération, des promotions que dans le cadre du déploiement en opération. Cette année, par exemple, la Défense belge propose la création d'une équipe de liaison mixte au sein des forces spéciales belges, qui devrait être effective début 2020.

Troisièmement, il importe de créer un environnement sain pour les femmes en opération. Une culture masculine au sein de l'armée et de la police constitue un obstacle à la participation des femmes. Des cas de harcèlement et d'exploitation et d'abus sexuels contribuent à un environnement perçu par les femmes comme toxique ou dangereux. La Belgique est active dans ce domaine : notre pays a signé le Pacte facultatif sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et sur les mesures à prendre pour y faire face. Notre Premier Ministre participe au Cercle de dirigeantes et de dirigeants créé par le Secrétaire général. Nous finançons un poste de droit des victimes d'abus sexuels au sein de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Nous avons tous la responsabilité de mettre en place un système de responsabilisation transparent et accessible. Les formations sur la prévention du harcèlement et sur la protection doivent se poursuivre, l'omerta doit être brisée et des moyens pratiques doivent être mis en œuvre pour permettre de dénoncer ces faits en toute confiance.

Enfin, d'une manière générale, nous devons promouvoir l'agenda « femmes, paix et sécurité » au sein du Conseil. Le Conseil de sécurité, en effet, doit continuer à mettre en avant le rôle essentiel des femmes tout au long du cycle du conflit : de la prévention à la consolidation de la paix. Cet agenda « femmes, paix et sécurité » est un agenda riche et en constante évolution. À travers le monde, les femmes sont des agents pour le changement. Les exigences sont fortes, et la société civile nous montre souvent la voie. Le Conseil de sécurité se doit d'être à la hauteur. Nous avons une responsabilité, en particulier celle de traduire ces exigences dans les mandats des opérations de maintien de la paix, comme par exemple le soutien aux conseillers en protection des femmes dans les missions. Exclure la moitié de l'humanité des efforts de paix, c'est en fait préparer son propre échec. La Belgique en est convaincue : l'égalité des sexes est un élément essentiel pour atteindre une paix et une sécurité durables.

M^{me} Gilmutdinova (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé aujourd'hui un débat public consacré aux questions relatives à la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous remercions le Secrétaire général António Guterres, la générale de division et Cheffe de mission de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, Kristin Lund, et M^{me} Lorna Merekeja de nous avoir fait part de leurs vues.

Nous sommes fermement convaincus que la participation des femmes à divers aspects du règlement des conflits armés et de la consolidation de la paix, y compris dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, peut avoir des effets positifs considérables. Nous tenons à souligner que depuis l'adoption par le Conseil de sécurité de sa résolution 1325 (2000), la première d'une série de résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité, les efforts conjoints du Secrétariat et des pays fournisseurs de contingents ont favorisé une augmentation constante du rôle et du nombre de soldates de la paix dans les composante militaire et Police des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Nous convenons qu'il importe de donner aux femmes des chances égales de participer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et d'éliminer les obstacles structurels. Cela étant, l'augmentation du nombre de femmes dans les missions sur le terrain ne doit pas être une fin en soi. Il est essentiel que le processus de participation des femmes aux activités de maintien de la paix soit mené de manière réfléchie, en fonction des besoins réels du terrain. Il faut également prendre en compte les compétences professionnelles, et non pas les indicateurs artificiels visant à atteindre un ratio femmes-hommes particulier. À cet égard, nous voudrions mettre en garde les États Membres contre le recours excessif à des mesures temporaires spéciales destinées à accroître le nombre de soldates de la paix, car le fait d'abaisser les exigences, par exemple en ce qui concerne les grades, peut également être discriminatoire à l'égard des hommes. De quelle égalité des sexes et égalité des chances pouvons-nous parler dans ces circonstances? Il faut également tenir compte des particularités du pays où se trouve une mission donnée, notamment les conditions de sécurité pour la conduite des opérations.

Il va sans dire que les femmes et les hommes présentent des avantages qui leur sont propres, dont nous devons nous servir de manière rationnelle. Par exemple, les soldates de la paix peuvent être plus efficaces pour établir des contacts avec la population locale, en particulier les femmes et les enfants, car elles suscitent un plus grand sentiment de confiance et de protection. Ces efforts sont nécessaires au moment d'enquêter sur des affaires de violence sexuelle où les victimes peuvent être plus à l'aise avec les soldates de la paix. Toutefois, nous ne devons pas oublier que le maintien de la paix est également lié à l'action militaire et aux risques qu'elle comporte, en particulier lorsqu'elle implique des tâches

qui requièrent de la force physique. Il est important de créer des conditions favorables qui tiennent compte des besoins spécifiques des femmes, afin d'accroître la participation de ces dernières au maintien de la paix. Nous savons qu'à un moment donné, les femmes sont souvent obligées de renoncer à leur travail de maintien de la paix pour s'occuper de leur famille, de leurs enfants ou de leurs proches. En règle générale, cela est lié à l'impossibilité de concilier leur vie professionnelle et leur vie personnelle sur le terrain, et à l'insécurité ambiante. Ces facteurs devront être pris en compte par le Secrétariat lorsqu'il mettra en œuvre sa politique relative à l'égalité des sexes. Il est également essentiel de respecter le principe d'une représentation géographique équitable dans la nomination des femmes, notamment à des postes de direction au sein du Département des opérations de paix.

Nous ne devons pas non plus oublier que c'est aux États qu'il incombe au premier chef d'accroître le nombre de femmes dans les composantes militaires des forces de maintien de la paix. Par conséquent, il importe de tenir compte des vues des pays fournisseurs de contingents à cet égard et de la stratégie de gestion des effectifs de chaque pays. Les problèmes qui peuvent naturellement surgir lors de la réalisation de certains objectifs ne doivent pas influencer la prise de décisions concernant le déploiement de contingents particuliers.

La Fédération de Russie fournit des soldats de la paix aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies depuis plus de 45 ans. À l'heure actuelle, la proportion de femmes est d'au moins 17 %, et nos femmes soldats de la paix travaillent au sein des missions des Nations Unies en République démocratique du Congo, au Kosovo, au Soudan du Sud, au Sahara occidental et à Chypre. Nous nous félicitons qu'elles soient hautement appréciées pour leur service au sein des différentes missions de maintien de la paix des Nations Unies. Nous avons également une solide expérience dans le domaine de la formation des soldats de la paix, notamment des femmes, dans les centres de formation certifiés par l'ONU, en particulier l'Institut russe de formation avancée du Ministère de l'intérieur russe, à Domodedovo, qui continue de former chaque année des agents étrangers des forces de l'ordre, avec une large participation de femmes. Nous continuerons de fournir toute l'assistance possible pour renforcer les capacités de maintien de la paix des Nations Unies.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord dire combien je suis fier que le

Royaume-Uni ait déjà atteint et dépassé l'objectif fixé par l'ONU en 2015, à savoir doubler le nombre de femmes au sein du personnel des opérations de maintien de la paix d'ici à 2020. Les femmes représentent actuellement 7 % des membres de nos contingents de maintien de la paix et 18 % des observateurs militaires et du personnel de bureau. Il ne s'agit pas seulement d'une question de principe, ni simplement de dire ce qui est juste. Il s'agit d'efficacité. Tout comme, dans nos pays, nous subissons une perte économique si nous ne permettons pas à l'ensemble de notre population de participer à la vie active, nous subissons une perte militaire si nous excluons les femmes de nos forces armées et des promotions en leur sein. Nous nous privons des personnes les plus qualifiées pour le travail en limitant le réservoir disponible et, par conséquent, nous limitons notre aptitude à combattre.

Sur le terrain, en plus de disposer des meilleures forces disponibles, nous voyons des avantages opérationnels réels à déployer des forces plus équilibrées sur le plan des sexes. Nous notons, comme d'autres l'ont fait, que le déploiement d'un plus grand nombre de soldats de la paix permet aux missions de toucher un plus grand nombre de personnes dans les communautés locales, ce qui, à son tour, permet une meilleure appréciation de la situation. Demander aux soldats de la paix de comprendre la dynamique et les risques des conflits locaux sans avoir la capacité de nouer des contacts efficaces avec les femmes des communautés locales, c'est comme leur demander de patrouiller avec un œil fermé. La présence d'un plus grand nombre de femmes dans les missions de maintien de la paix peut également aider les femmes et les filles qui ont survécu à la violence sexuelle dans les conflits, ou à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, à se manifester et à parler de leurs expériences.

Mais nous sommes conscients des difficultés auxquelles la plupart des armées nationales sont confrontées pour atteindre la parité des sexes, et nous les partageons. Les femmes ne représentent encore que 10,5 % du personnel des forces armées régulières du Royaume-Uni et seulement 13 % du corps des officiers. Les exemples donnés par des femmes pionnières, telles que la générale de corps aérien Sue Gray, qui est devenue la première générale de corps d'armée de la Royal Air Force cette année, ne sont pas encore devenus la norme. Ainsi, bien que nous soyons fiers des progrès que nous avons accomplis pour accroître la participation des femmes aux forces armées du Royaume-Uni et, par extension, de nos contributions au maintien de la paix,

nous savons qu'il reste beaucoup à faire. Étant donné que j'ai dit qu'il ne s'agissait pas seulement de dire ce qui est juste, mais d'agir, je voudrais présenter certaines mesures, qui, selon nous, doivent être prises.

Nous devons continuer de changer les mentalités pour faire en sorte que la participation accrue des femmes soit considérée comme un catalyseur opérationnel essentiel et comme partie intégrante de la fonction principale d'une mission, et non comme un exercice de pure forme. Nous devons continuer de prendre des mesures concrètes pour que les femmes aient des chances égales de participer aux activités de maintien de la paix. Il s'agit notamment de l'égalité d'accès à l'information sur les possibilités de déploiement, de l'égalité des chances s'agissant d'acquérir les compétences et l'expérience nécessaires et de l'égalité d'accès au logement, aux installations, au matériel et aux services médicaux adéquats sur le terrain. Le Royaume-Uni appuie les approches novatrices de lutte contre ces obstacles et contre d'autres obstacles à une participation significative des femmes au maintien de la paix. Nous sommes déterminés à mettre l'accent sur l'action concrète, à partager les pratiques optimales et les enseignements tirés et à continuer d'apprendre des autres pays fournisseurs de contingents et de personnel de police. À cette fin, comme nous l'avons annoncé en marge de la Conférence ministérielle de l'ONU sur le maintien de la paix, le Royaume-Uni contribue à hauteur de 1,3 million de dollars à l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix, récemment lancée, et nous appuyons pleinement la priorité du Fonds Elsie, à savoir inciter et aider les États Membres à déployer davantage de femmes formées et qualifiées parmi le personnel en tenue, et à maximiser l'impact de leur participation.

Il importe que nous augmentions le nombre de femmes et la proportion de femmes dans les opérations de maintien de la paix, mais, bien sûr, tous les soldats de la paix, hommes et femmes, partagent la responsabilité de mener les opérations de maintien de la paix en tenant compte de la problématique femmes-hommes, et nous sommes déterminés à doter nos soldats de la paix des compétences, des connaissances et de la compréhension nécessaires à cette fin. Depuis novembre 2016, tout le personnel militaire du Royaume-Uni déployé au sein des grandes opérations internationales a reçu une formation sur la prévention de la violence sexuelle dans les conflits et sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. En tant que partenaire de formation, nous nous engageons à faire en sorte que la formation que nous

offrons au personnel d'autres pays tienne compte de la problématique femmes-hommes.

L'intégration de perspectives sexospécifiques dans le maintien de la paix ne concerne pas seulement les femmes. L'égalité des sexes est l'affaire de tous. Nous avons tous à gagner à un maintien de la paix plus efficace et plus inclusif si nous redoublons d'efforts pour atteindre les objectifs ambitieux qui ont été fixés s'agissant de la participation des femmes. Dans le même ordre d'idées, j'aurais une question à poser aux auteurs d'exposés, qui consiste simplement à leur demander, s'agissant de prendre des mesures, quelles sont les mesures les plus urgentes qu'ils recommanderaient à l'ONU et aux États Membres afin de rendre l'environnement des missions plus favorable aux femmes. Quels sont les meilleurs exemples de pratiques optimales qu'ils ont vu appliquer à l'échelle nationale qui nous permettraient de véritablement progresser sur cette question?

La Présidente (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer le texte et d'en lire une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle. Je tiens également à informer tous les participants que, du fait du grand nombre d'orateurs qui doivent encore prendre la parole cet après-midi sur cette importante question, nous ne suspendrons pas le présent débat public à l'heure du déjeuner.

Je donne maintenant la parole au Ministre hongrois des affaires étrangères et du commerce.

M. Szijjártó (Hongrie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de nous donner l'occasion de nous exprimer sur cette question très importante, même si je dois être très prudent, car je représente un petit pays, dont l'armée n'est pas l'une des plus puissantes au monde. C'est pourquoi je m'efforcerai d'être modeste et humble dans les observations que je vais faire.

Quelle que soit notre taille, nous sommes un membre responsable de la communauté internationale et nous nous sommes toujours engagés à contribuer au succès des opérations de maintien de la paix. Nous avons récemment célébré le vingtième anniversaire de notre adhésion à l'OTAN, et lorsque nous avons examiné notre bilan, nous avons constaté avec fierté que nous avons non seulement récolté les fruits de notre appartenance à

l'Alliance, mais que nous avons également pu contribuer à son succès. De même, lorsque nous examinons notre bilan en matière d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies, je peux dire que nous avons contribué et que nous continuerons de contribuer au succès de nos efforts communs, car nous considérons le maintien de la paix comme l'une des fonctions les plus importantes de l'ONU. Bien entendu, nous devons mettre en œuvre des réformes, et nous sommes prêts à y participer, d'autant plus que nous considérons le maintien de la paix comme un instrument essentiel pour s'attaquer aux causes profondes des migrations, qui représentent actuellement un problème majeur dans le monde entier. Nous constatons que si nous pouvons prévenir les situations qui forcent les individus à fuir leur foyer, nous pourrions, à terme, réussir non pas à gérer les flux migratoires, mais à les arrêter complètement.

Récemment, le Gouvernement hongrois a décidé de porter de 1 000 à 1 200 le nombre de soldats servant à l'étranger, ce qui nous permettra d'augmenter également le nombre de nos soldats de la paix dans le cadre des Nations Unies. Depuis que cette décision a été prise, nous avons commencé à nous retirer de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Je peux maintenant annoncer que nous allons déployer 60 soldats de la paix de plus au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Nos soldats de la paix serviront dans le secteur ouest au Liban, sous commandement italien. À cet égard, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre respect pour le Gouvernement et le peuple libanais, qui prennent en charge des millions de réfugiés et qui déploient d'énormes efforts pour assurer la stabilité du pays et avoir ainsi une influence positive sur la région.

La participation des forces de police aux opérations internationales de maintien de la paix nous semble déceler de grandes opportunités. Nos forces de police dans les Balkans occidentaux sont très bien formées et aident les pays de la région à protéger leurs frontières. Ce ne sont pas des opérations de maintien de la paix classiques, mais la protection adéquate des frontières contribue certainement à maintenir la paix.

Nous reconnaissons le rôle des femmes dans ces opérations. En Hongrie, 20 % des effectifs des forces armées et 23 % des effectifs de police sont constitués de femmes. Sur la base de ces statistiques, nous sommes clairement attachés à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et nous voulons comprendre les meilleures pratiques, ou en particulier,

comme l'a souligné le représentant du Royaume-Uni, les meilleures parmi les meilleures. Nous n'avons pas encore élaboré de plan d'action national, mais j'ai le plaisir d'annoncer que les directives de nos forces armées en la matière sont en cours de préparation.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je tiens à souligner, Madame la Présidente, que nous sommes honorés par votre présence ici aujourd'hui. En l'honneur de la présidence allemande du Conseil de sécurité ce mois, je vais essayer de vous remercier en allemand également : *Vielen Dank, Frau Vorsitzende*.

Nous nous associons à la déclaration qui sera prononcée tout à l'heure par l'observateur de l'Union européenne.

Nous remercions sincèrement l'Allemagne et la France d'avoir fait du programme pour les femmes et la paix et la sécurité une priorité de leurs présidences conjointes. Nous tenons également à remercier la présidence allemande d'avoir apporté davantage de lumière et de transparence à cette assemblée en ouvrant les rideaux, ainsi que des efforts considérables qu'elle déploie pour gérer plus efficacement le temps de parole.

Nous saluons également le Secrétaire général pour sa déclaration de ce matin et pour ses qualités de dirigeant. Nous le remercions d'accorder autant d'importance à la question de la représentation équitable des femmes dans son initiative *Action pour le maintien de la paix*.

Après avoir écouté les autres orateurs ce matin, nous nous félicitons de n'être plus en train de débattre de la raison pour laquelle davantage de femmes doivent participer aux opérations de paix, mais de réfléchir spécifiquement aux mesures à prendre pour atteindre cet objectif. Les entraves à la participation des femmes évoluent en fonction des missions et des pays fournisseurs de contingents. Mais la question nous concerne tous.

Au Royaume des Pays-Bas, nous venons de célébrer le soixante-quinzième anniversaire de l'intégration des femmes dans les forces armées. En conséquence, j'ai l'honneur d'annoncer que deux militaires néerlandaises sont membres de ma délégation aujourd'hui. Nous reconnaissons que nous avons accompli des progrès au cours des 75 dernières années, mais nous sommes conscients que le Royaume des Pays-Bas a des difficultés à atteindre les bons chiffres. C'est une question que mes

collègues ont également abordée aujourd'hui. Pour tenter de répondre à la question du « comment », je mettrai l'accent sur trois questions : premièrement, une analyse complète des barrières existantes; deuxièmement, la traduction de nos conclusions en mesures concrètes; et troisièmement, le fait d'accompagner notre action d'une formation adéquate.

Sur le premier point, l'analyse des barrières existantes, une étude élémentaire de très bonne qualité a été menée l'année dernière par le Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées – Genève. Cette étude établit une liste des obstacles que rencontrent actuellement les femmes pour accéder à des fonctions militaires et de police au sein des opérations de paix des Nations Unies. Cette mesure était positive, mais il reste beaucoup à faire. Nous devons écouter plus attentivement les véritables experts – les femmes – lorsque nous analysons les obstacles actuels à leur participation. Nous avons tous des histoires de femmes se déshydratant parce qu'elles avaient cessé de boire pour éviter le risque d'avoir à se rendre aux toilettes la nuit. C'est inacceptable. Nous devons travailler de concert pour mettre un terme à ce genre de situations. Le Fonds de l'Initiative Elsie lancé récemment permettra d'approfondir la recherche sur les obstacles spécifiques aux pays fournisseurs et aux missions. Cela nous permettra d'élaborer des politiques et des interventions ciblées pour y faire face. Le Royaume des Pays-Bas est fier d'appuyer le Fonds de l'Initiative Elsie, et il encourage d'autres États Membres à lui emboîter le pas.

Cela m'amène à ma deuxième observation, à savoir traduire la recherche en mesures concrètes. Nous devons faire tomber les obstacles à la participation équitable, que ce soit au niveau national ou au sein des missions. Ce n'est pas sorcier. Nous pouvons obtenir d'excellents résultats en prenant des mesures simples - accentuer les efforts visant à recruter davantage de femmes, nommer des conseillers nationaux sur les questions d'égalité des sexes, élaborer des critères de déploiement tenant compte de la problématique femmes-hommes, et fournir un hébergement et du matériel adéquats dans les camps. D'autre part, il ne s'agit pas uniquement de matériel physique; la tournure de nos esprits, la culture, est également importante. Nous devons créer une culture basée sur l'écoute et la prise en compte des besoins spécifiques des femmes. Le Secrétaire général œuvre à la réalisation de cet objectif par l'intermédiaire de sa stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue, que nous accueillons avec satisfaction et que nous appelons toutes les délégations à appuyer.

Ma troisième et dernière observation est que pour faire évoluer la culture dans la bonne direction, nous nous devons d'assurer une formation adéquate aux questions d'égalité des sexes tout au long du cycle des missions, notamment avant le déploiement et dans le cadre de la formation au déploiement. Nous devons inculquer une attitude responsable à tous les piliers des missions ainsi qu'au personnel en ce qui concerne la problématique femmes-hommes. Cela s'applique aux femmes et aux hommes. Nous le faisons au Royaume des Pays-Bas, par exemple grâce à une formation sur l'égalité des sexes dans le cadre des opérations. Les statistiques sont également importantes. Pour équilibrer les statistiques à l'ONU, nous appuyons la formation des femmes militaires. Nous espérons qu'un nombre croissant de pays le feront également.

Enfin, le renforcement de l'efficacité de nos missions basé sur la participation accrue des femmes est essentiel dans le contexte des efforts que nous déployons pour moderniser les activités de maintien de la paix des Nations Unies. L'augmentation de la participation des femmes était un élément important de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies que nous avons signée en septembre dernier. Redoublons d'efforts pour faire de la participation accrue des femmes une réalité. Il est temps que nous tenions parole.

Je souhaite également dire à la générale de division Lund que nous sommes inspirés par sa présence dans la salle aujourd'hui et par le fait qu'elle est un exemple pour beaucoup d'entre nous, et certainement pour les militaires dans notre pays.

La Présidente (*parle en anglais*) : Avant de poursuivre, étant donné que les intervenantes ne vont pas tarder à nous quitter, je voudrais leur donner l'occasion de répondre à quelques questions qui ont été posées. Je donne maintenant la parole à la générale de division Lund.

La générale Lund (*parle en anglais*) : Je remercie la Présidente de me donner à nouveau la parole, et je remercie les participants de leurs contributions à ce stade. Je constate avec satisfaction qu'une dynamique importante s'est engagée au Conseil de sécurité sur cette question, même si, étant moi-même sur le terrain, je puis affirmer que les chiffres racontent une autre histoire.

Pour répondre à la question du représentant du Royaume-Uni, je pense que la première mesure à prendre, qui est également la plus importante, est

d'augmenter les effectifs. Les chiffres sont importants lorsque nous sommes sur le terrain. Deuxièmement, chaque camp et chaque position doivent pouvoir accueillir les deux sexes. Je l'ai fait moi-même, en deux ans. Nous y sommes parvenus – pour l'ensemble de nos 26 positions, ou camps. Troisièmement, peu de personnes ont souligné que les hommes doivent défendre la promotion de l'égalité des sexes. Nous avons besoin que davantage d'hommes parlent à des hommes, parce qu'il est très probable qu'ils pourront communiquer plus efficacement entre eux que je n'en aurais la possibilité. Ce sont mes trois observations.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Merekaje.

M^{me} Merekaje (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier tous les participants de leurs commentaires. Nous progressons. Nous avançons dans la bonne direction. Je commencerai par dire que nous devons améliorer les installations afin de retenir celles qui sont déjà déployées au sein d'opérations de maintien de la paix. Deuxièmement, nous devons renforcer les programmes de mentorat pour préparer un nombre croissant de jeunes femmes à assumer des rôles au sein des opérations de maintien de la paix. Troisièmement, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police doivent se concentrer sur leur législation nationale afin de créer des environnements qui encourageront les jeunes femmes à s'engager.

Les conditions pour s'engager doivent être expliquées aux jeunes femmes afin qu'elles puissent se préparer à y répondre. Nous avons constaté que dans certains cas, un obstacle au déploiement de jeunes femmes au sein d'une mission est qu'elles ne savent pas conduire un véhicule manuel. Si cette condition était claire dès le début, ces jeunes femmes pourraient faire le nécessaire pour se préparer à répondre aux critères d'engagement. De cette manière, nous pourrions augmenter le nombre de femmes militaires et elles seront aptes à participer à des missions de maintien de la paix.

Je présente mes excuses mais je dois me retirer pour ne pas rester dehors après le cessez-le-feu.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie nos deux intervenantes de leurs propositions concrètes inspirées de leur vaste expérience.

Je poursuis en donnant la parole au représentant du Viet Nam.

M. Le Hoai Trung (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Le Viet Nam félicite la présidence allemande d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur les femmes dans les opérations de maintien de la paix. Nous voudrions également remercier le Secrétaire général de son exposé éclairant.

Le Viet Nam est convaincu que les femmes sont des acteurs clefs et des agents de paix actifs, qui apportent une contribution singulière et substantielle à l'instauration d'une paix durable dans les zones de conflit. Leur rôle essentiel est très clair à différents égards.

Les femmes soldats de la paix peuvent avoir accès à des secteurs de la population et à des zones qui sont généralement fermés aux hommes. Elles peuvent assurer une présence au sein des communautés locales de sorte à autonomiser les femmes et les filles dans les communautés d'accueil, donnant aux missions des Nations Unies la possibilité de s'attaquer aux questions sexospécifiques et de répondre aux besoins des femmes et des filles. Elles peuvent servir de modèles pour les femmes et les filles dans les sociétés dominées par les hommes pour ce qui est de promouvoir leurs droits et leur participation aux processus de paix, notamment en adhérant aux secteurs de la sécurité nationale, ce qui peut accroître le nombre de femmes participant aux opérations de paix.

Une plus grande parité entre les sexes peut également conduire à une réduction de l'exploitation et des atteintes sexuelles, crimes qui ont affaibli l'appui aux opérations de maintien de la paix. Selon une étude récente, une légère augmentation du nombre de femmes dans les unités militaires de maintien de la paix peut réduire de plus de moitié les allégations d'atteintes. Le Viet Nam est également d'avis que les femmes qui participent à des opérations de paix continuent de se heurter à de nombreux obstacles qui peuvent les empêcher de réaliser pleinement leur potentiel lorsqu'elles sont en mission, voire même les empêcher d'y participer. Par conséquent, le Viet Nam aimerait formuler les recommandations suivantes.

Premièrement, la résolution 2242 (2015) doit continuer à être dûment appliquée.

Deuxièmement, nous proposons que le Secrétaire général effectue des recherches approfondies sur les obstacles propres aux différents pays qui empêchent la participation des femmes aux forces de sécurité ainsi que leur déploiement en tant que soldats de la paix, et nous recommandons l'établissement d'un cadre général

de solutions pour les États Membres fournisseurs des contingents et des effectifs de police, qui pourrait être fondé sur la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028 soumise par le Département des opérations de paix.

Troisièmement, nous encourageons les pays développés à accroître leur appui au Fonds de l'Initiative Elsie afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs fixés pour accroître la proportion de femmes dans les unités militaires et de police en tenue.

Enfin et surtout, il importe de souligner que les missions de maintien de la paix des Nations Unies doivent respecter les principes de non-ingérence dans les affaires intérieures des États souverains, de consentement des parties, d'impartialité et de non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense et de défense du mandat.

Depuis 2014, le Viet Nam déploie ses officiers militaires dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies au Soudan du Sud et en République centrafricaine. Les femmes vietnamiennes sont déterminées à participer davantage au maintien de la paix à tous les niveaux et à des postes clés. Tout au long de l'histoire du Viet Nam, elles ont joué un rôle important tant dans la défense nationale que dans la construction nationale. En octobre 2017, la première Vietnamiennne Casque bleu, une commandante, a rejoint la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud). Un an plus tard, en octobre 2018, le Viet Nam a déployé son premier hôpital de campagne de niveau 2 au Soudan du Sud, avec 10 femmes parmi son personnel. Nous nous efforçons de poursuivre cette tendance positive.

Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, et à rendre hommage à tous les soldats de la paix du monde pour leurs contributions et leurs sacrifices en faveur de la paix, de la sécurité et de la prospérité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

M. Castañeda Solares (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la présidence allemande du Conseil de sécurité d'avoir convoqué le présent débat public et d'avoir fait distribuer la note de cadrage (S/2018/293, annexe) qui sert de base à nos débats. Nous nous félicitons également des exposés présentés sur ce sujet si important.

La participation pleine et importante des femmes militaires, policières et expertes civiles aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies contribue à une

plus grande crédibilité et à une exécution plus efficace des mandats confiés par le Conseil de sécurité. C'est aussi un message important sur les progrès accomplis vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les communautés des pays hôtes, encourageant ainsi leur participation au processus d'établissement et de consolidation de la paix.

La résolution 1325 (2000) a créé un précédent en reconnaissant le rôle central des femmes dans les efforts de promotion de la paix et de la sécurité internationales. En tant qu'États Membres, notre attention, dans le contexte de la présente résolution, ne doit pas se limiter à fixer un cadre référentiel, mais également inclure des moyens pratiques de promouvoir la participation des femmes à la prévention des conflits, aux négociations de paix et au relèvement post-conflit.

L'expérience a montré que les femmes ont apporté des contributions inestimables à la consolidation de la paix, en particulier au relèvement des économies locales, à la planification post-conflit et au rétablissement de la gouvernance. C'est pourquoi nous pensons qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts au sein du système des Nations Unies pour donner un nouvel élan à la résolution 1325 (2000), en particulier en matière de prévention, dans le cadre du concept de paix pérenne et sur la base des résolutions qui réaffirment l'architecture de consolidation de la paix.

Il est évident que si les femmes ne sont pas associées à l'élaboration des politiques nationales, les sociétés ne progresseront pas. Il est donc nécessaire de rectifier les inégalités et d'éviter de continuer à exclure leurs capacités. À cet égard, nous réaffirmons que toutes les mesures visant à assurer l'autonomisation des femmes sont des outils qui favorisent le développement des États, raison pour laquelle il convient, dans le cadre des politiques publiques, de renforcer l'intégration d'une perspective d'équité et d'égalité des sexes.

En tant que pays fournisseur de contingents des Nations Unies, le Guatemala est honoré de participer à cet effort en déployant des contingents dans les zones de conflit armé. Au cours des dernières années, nous avons déployé plus de 300 femmes officiers à des postes d'observateur militaire, d'officier d'état-major, d'officier d'état-major adjoint, de personnel de soutien logistique, de commandant de section, de médecin, d'interprète, d'employé de bureau et de spécialiste des enquêtes, ce qui témoigne de l'engagement des femmes guatémaltèques et de leur potentiel dans la recherche pacifique et globale de solutions aux conflits. Beaucoup de ces femmes ont

promu des projets qui ont eu des retombées positives en Haïti et en République démocratique du Congo.

Pour cette entreprise importante, le Guatemala, par l'intermédiaire de son commandement régional de formation aux opérations de maintien de la paix, a dispensé une formation axée sur la protection, les besoins spéciaux et les droits fondamentaux, en particulier ceux des femmes et des enfants dans les situations de conflit et d'après conflit. Nous avons également encouragé la participation des femmes aux cours internationaux offerts par l'Organisation.

Pour terminer, je voudrais souligner le fait que le Guatemala s'emploie à combler le fossé des inégalités et qu'il est fermement convaincu que les femmes apportent une valeur ajoutée à cette noble tâche. C'est pourquoi nous continuerons à promouvoir, par le biais de notre plan d'action national sur la résolution 1325 (2000), des mesures visant à accroître et à renforcer leur participation, en particulier aux postes clefs et décisionnels. C'est une source de fierté et un honneur pour le Guatemala que de contribuer du personnel féminin et nous continuerons de le faire parce que nous sommes un pays attaché à la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Mexique.

M^{me} Vasquez Muñoz (Mexique) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je tiens à remercier l'Allemagne d'avoir organisé le présent débat et d'avoir accordé une si haute priorité à la question des femmes et de la paix et de la sécurité pendant votre présidence.

Les femmes et les filles représentent plus de la moitié de la population mondiale, et de par leur contribution essentielle à des sociétés inclusives, elles ont un rôle central à jouer dans la prévention des conflits, ainsi que dans le maintien et la consolidation de la paix.

L'absence des femmes dans les processus et les négociations de paix a exacerbé les inégalités économiques, sociales et de genre, ainsi que la discrimination politique et sociale préexistante dans les sociétés sortant d'un conflit. Ce n'est plus tolérable.

Il est utile que le Conseil de sécurité réaffirme le rôle important joué par les femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix, et qu'il souligne, à maintes reprises, l'importance de leur participation sur un pied d'égalité et de leur pleine

implication dans tous les efforts visant à maintenir et promouvoir la paix et la sécurité.

Près de 20 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous avons renforcé un échafaudage juridique et politique pertinent au sein du programmes pour les femmes et la paix et la sécurité. Toutefois, il faut redoubler d'efforts pour assurer l'application effective, cohérente et transversale de la prise en compte des questions de genre dans l'ensemble du système de l'Organisation et pour remédier à la marginalisation pratique et politique qui persiste encore en ce qui concerne la participation effective des femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux des prises de décisions, notamment celui du maintien de la paix et la sécurité internationales.

En ce qui concerne les opérations de paix, le nombre de femmes qui y participent reste bien trop faible, ne représentant que 4 % du personnel militaire et 10 % du personnel de police. Nous saluons donc les efforts déployés par le Secrétaire général pour appliquer sa stratégie sur la parité des sexes à l'ensemble du système des Nations Unies et la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, à laquelle le Mexique souscrit, afin d'accroître le nombre de femmes en civil et en uniforme dans les opérations de maintien de la paix à tous les niveaux et aux postes clefs, et d'intégrer l'égalité des sexes à tous les stades des analyses, de la planification, de la réalisation et de l'établissement de rapports.

Nous espérons que la stratégie révisée visant à accroître la participation des femmes aux opérations de paix, qui sera soumise par le Secrétaire général à l'examen du Conseil, conformément à la résolution 2436 (2018), pourra contribuer à la participation pleine, effective et significative des femmes à tous les aspects du maintien et de la consolidation de la paix et à une paix durable.

Le Mexique appuie et encourage la pleine participation des femmes dans tous les domaines de la vie publique. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles est l'un des principes directeurs de la politique étrangère multilatérale transformatrice du nouveau Gouvernement mexicain.

À cet égard, je suis heureux de signaler que, depuis qu'il a repris sa participation aux opérations de paix de l'ONU en 2015, le Mexique a déployé un total de neuf femmes de ses forces armées dans les missions de paix en Colombie, au Sahara occidental et au Mali, ce qui nous a permis d'atteindre les 15 % de personnel

féminin exigés par l'ONU aux pays qui participent à ces opérations.

Comme nous l'avons récemment annoncé à la Réunion ministérielle sur les opérations de maintien de la paix, le Mexique déploiera un plus grand nombre de femmes dans les opérations de paix, dûment formées conformément aux normes des Nations Unies, afin de respecter son engagement envers les efforts de l'Organisation pour renforcer la participation concrète des femmes à ces opérations.

De même, à partir de ce mois, le premier cours sur l'égalité des sexes et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité à l'intention du personnel féminin a commencé à être enseigné dans le cadre de la formation préalable au déploiement qui est dispensée depuis 2018 par le Centre conjoint de formation aux opérations de paix du Mexique.

Je voudrais conclure en soulignant que nous devons continuer à remettre en question les perceptions de ce qui constitue l'usage de la force, les conflits, les armes et leur relation avec les constructions sociales de ce que représentent des concepts tels que la masculinité et la féminité. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons continuer à faire progresser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et réaliser l'égalité des sexes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Arbeiter (Canada) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité – un réseau informel de 57 États Membres intéressés, présidé par le Canada, représentant les cinq groupes régionaux des Nations Unies.

L'inclusion des femmes dans les opérations de paix des Nations Unies est un choix à la fois juste et intelligent. La résolution 1325 (2000) reconnaît qu'il importe que les femmes participent sur un pied d'égalité à tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité et qu'elles y soient pleinement associées. Dans le domaine du maintien de la paix, le Conseil de sécurité a résolument affirmé le rôle indispensable des femmes et continue de souligner qu'il est impératif d'accroître le nombre de femmes en civil et en uniforme dans les opérations de paix, notamment dans les résolutions 2242 (2015), 2378 (2017), 2382 (2017) et 2436 (2018).

Les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police se sont fait l'écho de ces appels, notamment dans le cadre de l'initiative *Action pour le maintien de la paix* du Secrétaire général. Dans l'ensemble, l'accroissement de la participation des femmes aux opérations de paix contribue à la mise en œuvre effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment l'objectif de développement durable 5 sur l'égalité entre les sexes et l'objectif 16 sur la paix, la justice et des institutions fortes.

Les faits et l'expérience montrent que la participation des femmes aboutit à des résultats qui rendent les opérations de paix plus efficaces. Les femmes apportent des points de vue précieux, améliorent la connaissance de la situation, accroissent la capacité de protection des missions, améliorent l'accès des populations aux services essentiels et aident à établir la confiance avec les communautés locales. Cela renforce la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et des communautés qu'ils servent, ainsi que l'efficacité opérationnelle des missions. Malgré des obstacles persistants, les femmes ont démontré à maintes reprises leur capacité d'accomplir les mêmes tâches selon les mêmes normes et dans les mêmes conditions difficiles que leurs homologues masculins. Le Groupe des Amis salue les efforts entrepris par le Secrétariat, notamment la stratégie du Département des opérations de paix sur la parité des sexes parmi le personnel en uniforme, pour accroître le nombre de femmes en tenue. Nous sommes déterminés à favoriser la réalisation de ses objectifs. Cela étant, nous insistons sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une simple question de chiffres. Les femmes doivent pouvoir participer pleinement et utilement aux opérations de paix à tous les niveaux et à tous les postes, qu'elles assument un rôle de civils, de policiers ou de militaires, et qu'elles soient à des postes de direction ou fassent partie d'équipes de mission intégrées. En outre, les efforts visant à réduire les obstacles à la participation des femmes, ainsi que l'élaboration de normes institutionnelles pour promouvoir leur sécurité, telles que la formation sur le harcèlement sexuel et la prévention et la réponse aux atteintes sexuelles, sont essentiels. Nous nous félicitons également des progrès accomplis récemment dans la réalisation des objectifs de la stratégie sur la parité des sexes, notamment le déploiement accru d'unités mixtes de police et de l'armée et la nomination de femmes à des postes de commandement dans les missions. Malgré ces progrès, nous ne parvenons toujours pas à assurer la pleine inclusion des femmes dans les opérations de paix. Moins

de 5 % du personnel des contingents militaires et moins de 8 % des effectifs des unités de police constituées sont des femmes, et seulement 22 % des civils participant aux opérations de paix sont des femmes. La situation est encore plus grave si l'on examine la participation des femmes en uniforme aux échelons supérieurs des opérations de paix. Nous devons mieux faire.

Bien qu'un certain nombre d'efforts aient été entrepris par l'ONU, il appartient en fin de compte aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police de recruter, former, appuyer, équiper et déployer des femmes soldats de la paix. Tous les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police devraient revoir en détail leurs critères et procédures de déploiement dans les opérations de paix des Nations Unies. Il s'agit notamment de s'attaquer aux obstacles persistants auxquels se heurtent les femmes, tels que les initiatives de recrutement, de formation et de promotion, les restrictions professionnelles, l'accès aux possibilités de déploiement, les défis institutionnels liés à la structure des services de sécurité respectifs et les contraintes comportementales. Nous ne pouvons tout simplement pas avoir des opérations de paix des Nations Unies qui soient couronnées de succès si nous ne mettons pas de l'ordre dans nos propres affaires. À cette fin, les plans d'action et stratégies nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité peuvent servir d'outils importants pour catalyser les engagements en faveur des femmes dans les opérations de paix. Nous encourageons l'adoption et la révision de tels plans pour améliorer le recrutement, la rétention et le déploiement des femmes dans les services de sécurité qui appuient les opérations de paix.

Enfin, le Groupe note que l'augmentation du nombre de femmes dans les opérations de paix doit s'accompagner d'un effort inlassable pour respecter les engagements pris par l'ONU d'intégrer une perspective sexospécifique dans ces opérations. Le succès dépend du fait que les opérations de paix soient dotées d'une analyse et d'une expertise appropriées en matière d'égalité des sexes à tous les niveaux et à toutes les phases d'une mission. On ne saurait sous-estimer le rôle des conseillers et conseillères en matière d'égalité des sexes et de protection des femmes, et nous soulignons qu'il importe de veiller à ce qu'ils aient accès aux ressources et à la formation dont ils ont besoin pour accomplir leurs tâches essentielles. Collectivement, nous pouvons rendre les opérations de paix plus efficaces et plus représentatives des communautés qu'elles servent.

(l'orateur poursuit en français)

Monsieur le président, permettez-moi, au nom de mon pays, de soumettre quelques observations additionnelles sur la participation des femmes aux opérations de paix. Je tiens à souligner les interventions bien senties de nos présentateurs, le Secrétaire général, le major général Lund et M^{me} Merikajä.

Comme nous l'avons entendu dire aujourd'hui, une participation significative des femmes dans les opérations de paix n'est pas simplement souhaitable, en toute franchise elle est impérative. Cette affirmation n'est ni nouvelle, ni contestée. Elle a été réitérée par de nombreux États Membres, par le Secrétaire général, par le Sous-Secrétaire général, par les représentants de la société civile et par les commandants sur place. C'est un point admis par tous, avec lequel le Canada est pleinement d'accord. Ce consensus doit toutefois se traduire en changements opérationnels. Les chiffres sont très loin des attentes. Quelque chose cloche. La majorité des membres du Conseil et de l'Assemblée générale conviennent de la lenteur, de la maigreur et de la médiocrité des progrès de ce programme.

L'Initiative Elsie du Canada pour la participation des femmes aux opérations de paix vise à corriger cette situation. Son concept et son architecture sont fondés sur les avis des femmes qui ont personnellement participé à des opérations de paix. Avec nos partenaires, nous avons commencé par écouter les témoignages des participantes aux opérations de paix sur leurs expériences avant, pendant et après leur déploiement. Elles nous ont décrit directement les importants obstacles structurels auxquels elles continuent d'être confrontées. Notons le manque d'occasions de formation; la pénurie de mentors et de réseaux de soutien; l'insuffisance de logements, d'installations et d'équipements sur place; le manque d'informations sur les possibilités de déploiement et l'absence de leadership. Elles nous ont également fait part de ce qu'elles ont vécu au chapitre de tripotages, de tentatives de séduction, de remarques désobligeantes et de leurs répercussions sur elles-mêmes et sur leur mission. Elles se sont demandé si elles devaient rapporter de tels incidents et dans quel but. Le fait que cette situation perdure est décourageant, mais nous pouvons et nous devons trouver des solutions.

(l'orateur reprend en anglais)

Les témoignages entendus sont anecdotiques, mais précis. Nous demeurons désireux de les écouter. C'est la raison pour laquelle la Norvège et le Canada financent la création d'une méthode d'évaluation des obstacles dans le but de recueillir ce genre de preuves

empiriques qui peuvent nous aider à affiner notre connaissance des obstacles systémiques auxquelles font face les femmes dans les opérations de paix. Les Forces armées canadiennes et la Gendarmerie royale du Canada collaborent avec nos partenaires bilatéraux de l'Initiative Elsie, les Forces armées du Ghana et le Service de la police de la Zambie, pour réduire les obstacles structurels en place dans un grand nombre de nos systèmes. Nous comptons partager avec tous nos découvertes et nous invitons tout le monde à entreprendre des démarches similaires. Nous nous sommes réjouis d'entendre ce matin plusieurs représentants dire devant le Conseil qu'ils sont aussi bien conscients des obstacles qui existent dans leurs systèmes. Mais nous demeurons conscients que ce n'est pas toujours facile et que certains États Membres pourraient avoir besoin d'aide.

Dans cette optique, nous félicitons ONU-Femmes d'avoir créé le Fonds de l'Initiative Elsie pour le personnel féminin en tenue des opérations de paix à la veille de la Réunion des ministres sur le maintien de la paix. Le Fonds Elsie adopte une approche novatrice en faisant la promotion financière de l'augmentation de nombre de déploiements de femmes formées et qualifiées, dont le versement de primes pour le déploiement d'unités mixtes. Le Canada a déjà apporté une contribution de 15 millions de dollars au Fonds. Nous saluons les contributions additionnelles annoncées dernièrement par les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Finlande, et aujourd'hui, par l'Allemagne. Nous invitons tous les États Membres à faire des demandes de financement pour soutenir les efforts dans leur pays ou, d'autre part, à verser une contribution au Fonds.

Je tiens à souligner le rôle joué par l'Allemagne dans l'établissement d'un réseau des femmes en missions de paix. De nombreuses Canadiennes et d'autres femmes déployées dans le cadre de missions de paix nous ont fait part de la valeur d'un tel réseau. Les intervenants en ont également parlé ce matin, et nous espérons collaborer avec l'Allemagne et avec d'autres partenaires sur ce point, dans le cadre de l'Initiative Elsie. L'importance du tissage de relations a également été soulignée à maintes reprises lors de la rencontre préparatoire sur les femmes, la paix et la sécurité de la réunion ministérielle sur le maintien de la paix, organisée par l'Éthiopie et le Canada, et qui s'est tenue à Addis-Abeba en janvier dernier. Réunissant des femmes et des hommes venus de plus de 60 pays, cette rencontre a illustré toute la diversité qui peut être appliquée pour améliorer l'efficacité des opérations de paix.

J'ai assisté à cette rencontre et j'ai appris énormément de choses de ces femmes en mission de paix, des chefs de file de la société civile, des chercheurs et des diplomates qui nous ont fait part de leurs expériences personnelles. Leurs messages étaient sans équivoque. Les femmes sont des agents de changement dans les missions, elles sont mobilisatrices et elles entretiennent d'étroites relations avec les collectivités locales. Ils nous ont également dit très clairement que les chefs de file devaient assumer la responsabilité de l'inclusivité. L'inclusivité est plus facile à dire qu'à faire. C'est un choix dans nos façons d'agir. Ce choix se porte maintenant sur la conception, la dotation en matériel et en personnel et sur l'évaluation des missions de l'ONU.

Le Conseil doit également faire ce choix. Il peut démontrer qu'il est à l'écoute de l'élaboration des mandats des missions, du moment de leur création à celui de leur fin, et au-delà. Le Canada est fermement décidé à travailler avec l'ONU à l'élaboration de méthodes pratiques pour réduire les obstacles auxquels les femmes en mission de paix sont confrontées. Nous sommes convaincus que nous pouvons atteindre ces objectifs en demeurant à l'écoute et en continuant d'agir.

S'il est nommé au Conseil de sécurité de l'ONU pour le mandat de 2021-2022, le Canada œuvrera auprès du Conseil à la promotion de cette approche et poursuivra son engagement. Nous devons nous encourager et nous stimuler mutuellement et à la tribune de l'ONU. Le défi est de taille, mais tout le monde profite des missions de paix plus inclusives de l'ONU. Ce n'est qu'en collaboration que nous pouvons traduire cet objectif dans la réalité.

Le Président (*parle en anglais*) : Puisque nous parlons de la candidature du Canada pour un mandat au Conseil de sécurité, nous essayons de ne pas dépasser cinq minutes de temps de parole au Conseil.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège.

M^{me} Skåre (Norvège) (*parle en anglais*) : Mon intervention durera moins de cinq minutes.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des cinq pays nordiques, à savoir le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Suède et mon pays, la Norvège.

Je voudrais féliciter le Secrétaire général de l'attention qu'il accorde à l'égalité des sexes et à la parité des sexes. Une forte impulsion est essentielle pour lutter contre les préjugés profondément enracinés et les

autres obstacles à la pleine participation des femmes aux opérations de paix et aux processus de paix. Nous devons répertorier les obstacles qui existent dans nos pays et au sein du système des Nations Unies, et nous devons déterminer s'ils ont un impact négatif sur la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix. Nous voudrions faire des observations sur cinq questions soulevées dans la note de cadrage qui a été distribuée par la présidence (S/2019/293, annexe).

Premièrement, les mandats du Conseil de sécurité doivent être très clairs quant à la nécessité de déployer davantage de femmes et de veiller à ce que les femmes soient représentées dans toutes les catégories de personnel et quant à l'importance qu'il y a à intégrer les questions liées à la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des activités des missions. Les mandats doivent également insister sur l'importance qu'il y a à garantir la pleine participation des femmes aux processus politiques dans les communautés d'accueil. C'est un facteur essentiel pour le règlement des conflits et une transition réussie d'une opération de maintien de la paix à d'autres formes d'appui.

Deuxièmement, en tant que pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, nous avons tous la responsabilité de déployer davantage de femmes et de lever les obstacles au déploiement des femmes, notamment au moyen de plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité.

Troisièmement, la formation joue un rôle clef, aussi bien pour accroître la participation des femmes que pour permettre à tous les soldats de la paix d'avoir une bonne compréhension de ce que signifie la prise en compte des questions de genre.

Quatrièmement, les États Membres doivent promouvoir activement l'accès des femmes à des postes de responsabilité. Cela est essentiel non seulement pour exploiter les ressources précieuses que représentent les femmes mais aussi pour créer des modèles qui peuvent encourager d'autres femmes à participer. Nous parlons d'expérience. Les pays nordiques sont fiers d'avoir mis à la disposition des opérations de maintien de la paix des Nations Unies des femmes qui occupent des postes de responsabilité. La générale de division Kristin Lund, par exemple, a été la première femme à être nommée commandante de la force d'une mission des Nations Unies et la première femme à diriger l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve au Moyen-Orient.

Cinquièmement, bien souvent, l'union fait la force. La création de réseaux de femmes sous diverses formes est un moyen très efficace de sensibiliser concrètement et de permettre aux soldates de la paix d'échanger leurs expériences. Le Réseau des femmes militaires, qui a été lancé par la Norvège et la Suède à New York l'an dernier, en est un exemple. J'encourage toutes les femmes ressortissantes de différents États Membres qui ont un profil militaire ou qui travaillent dans les opérations de maintien de la paix à se joindre à ce réseau.

Pour terminer, les pays nordiques sont résolus à poursuivre leurs efforts pour accroître le nombre de femmes qui travaillent dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies à tous les niveaux et dans toutes les catégories de personnel.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Allemagne d'avoir convoqué la présente séance sur cette question très importante.

La participation pleine et entière des femmes à toutes les étapes du processus de paix est désormais un élément essentiel de la pérennisation de la paix, et permet notamment d'assurer le succès des opérations de paix. Le Conseil de sécurité a reconnu l'importance de cette question à maintes reprises, dans sa résolution 1325 (2000) et les résolutions ultérieures. Le Japon s'emploie à réaliser cet objectif sous la direction du Premier Ministre Abe.

Les participantes à la cinquième Assemblée mondiale des femmes, que le Japon a accueillie le mois dernier, ont réaffirmé l'importance d'une plus grande participation des femmes aux missions de maintien de la paix et aux secteurs militaire, policier et judiciaire des pays hôtes. Le recrutement de femmes talentueuses et motivées est indispensable pour améliorer la performance de toute organisation, y compris les opérations de paix des Nations Unies.

Le Japon salue les efforts déployés par le Secrétariat, notamment avec la nouvelle stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue, pour augmenter les effectifs féminin en uniforme. Les États Membres peuvent stimuler ces efforts de deux manières. Premièrement, les pays qui fournissent des contingents ou des personnels de police peuvent veiller à ce que les femmes participent pleinement et utilement à leurs armées et polices nationales, ce qui contribuerait

grandement à accroître le nombre de femmes en tenue dans les opérations de paix des Nations Unies. Après tout, comment les pays fournissant des contingents et des personnels de police pourraient-ils aider les missions de terrain des Nations Unies à atteindre les objectifs de la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue s'ils n'atteignent pas eux-mêmes ces objectifs au niveau national?

À cet égard, je voudrais faire part de certaines des expériences du Japon. Un succès notable récemment a été la levée de toutes les restrictions imposées à l'affectation des femmes dans les forces d'autodéfense, hormis dans deux unités où une protection maternelle est requise, sur la base des lois en vigueur. Nous avons décidé d'autoriser la participation des femmes dans les unités d'infanterie, de reconnaissance, du génie, d'armée de l'air de tous types, et même sous-marines. Cela permet aux personnels féminins talentueux et motivés de poursuivre des carrières qui correspondent à leurs intérêts. Ce changement de politique important a été initié au plus haut niveau politique. En 2013, à l'Assemblée générale, le Premier Ministre Abe a appelé à créer une société dans laquelle les femmes brillent (voir A/68/PV.12). Depuis, il a exhorté les forces d'autodéfense à se réformer et à garantir une participation constructive des femmes.

Une approche holistique est également importante, puisqu'augmenter la présence des femmes nécessite du temps et des ressources pour mettre en œuvre de multiples solutions, qu'il s'agisse de faire évoluer les mentalités ou de construire des installations d'hébergement. En avril 2017, le Ministère de la défense a lancé une initiative qui vise à remédier à tous les obstacles faisant encore entrave à la participation des femmes.

La deuxième mesure que les États Membres peuvent prendre pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie consiste à recourir à des formations préalables au déploiement destinées au personnel féminin en tenue, pour faciliter leur déploiement. Par exemple, les cours de sensibilisation des femmes dispensés à l'École des transmissions militaires des Nations Unies ont formé 155 femmes en tenue, dont 19 ont déjà été déployées dans des missions ou le seront bientôt. Le Japon a contribué financièrement à ces cours, ainsi qu'à celui destiné aux femmes officiers de l'armée organisé par ONU-Femmes.

Pour terminer, je voudrais mentionner les efforts que nous déployons actuellement dans le domaine des femmes et de la paix et de la sécurité. Le Japon a révisé son plan d'action national pour les femmes et la paix et

la sécurité en mars. À Tokyo, en décembre 2018, le Japon a organisé, en collaboration avec le Département des opérations de paix, le tout premier cours de formation au renforcement des capacités à l'intention des conseillers pour la protection des femmes, consacré à la violence sexuelle liée aux conflits. Grâce à cette formation, les missions de terrain seront plus sensibles aux besoins spécifiques des femmes et des filles sur place et plus accessibles aux femmes de la communauté.

Nous continuerons de mettre en œuvre le programme sur les femmes et la paix et la sécurité et de faciliter la participation des femmes à tous les niveaux des opérations de paix des Nations Unies, notamment en nommant des femmes de talent dans les missions de maintien de la paix et en déployant des formatrices dans les programmes de renforcement des capacités.

M^{me} Zappia (Italie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président et, bien entendu, l'Allemagne, d'avoir consacré le débat public d'aujourd'hui à un sujet aussi important.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général, non seulement pour ses remarques liminaires mais aussi, et surtout, pour avoir été un formidable défenseur et acteur de la parité des sexes à l'ONU. Je tiens enfin à remercier les intervenantes, la générale Lund et M^{me} Merekaje, pour leurs observations.

L'Italie souscrit à la déclaration qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne.

L'Italie, premier pays fournisseur de contingents du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et parmi les contributeurs les plus généreux au budget du maintien de la paix, est fermement résolue à améliorer l'efficacité et l'efficience du maintien de la paix des Nations Unies. L'expérience a montré que les femmes – qu'elles soient soldats de la paix, agents civils, conseillères ou expertes pour les questions de genre – jouent un rôle fondamental dans l'amélioration de l'exécution des mandats et de la protection des civils, ainsi que de la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et des acteurs humanitaires. Nous devons donc redoubler d'efforts pour que les missions de maintien de la paix des Nations Unies soient adaptées aux femmes et pour accroître leur présence.

De même, comme l'a mentionné la Ministre Von der Leyen dans sa déclaration, il est absolument crucial de veiller à ce que tous les efforts visant à renforcer la présence des femmes au sein des forces armées et des missions de maintien de la paix bénéficient

d'une visibilité maximale. Une solide campagne de communication publique sur la contribution des femmes au maintien de la paix doit être un élément charnière de notre stratégie.

L'Italie appuie pleinement l'initiative *Action pour le maintien de la paix* et les incitations et mesures prévues aux termes de la stratégie pour la parité des genres applicable au personnel en tenue lancée par le Secrétariat. Au cours de son dernier mandat au Conseil de sécurité, l'Italie a été à l'origine de la résolution 2382 (2017), qui réaffirme le rôle indispensable des femmes dans le maintien de la paix.

Au niveau national, ces dernières années, l'Italie a mis en place plusieurs actions pour intégrer les questions de genre à tous les niveaux et dans tous les secteurs de son organisation militaire. Le Ministère de la défense dispose d'un conseiller pour la problématique femmes-hommes, d'un conseil conjoint sur la prise en compte des questions de genre et d'une unité chargée de l'égalité des chances et de la problématique femmes-hommes. Les programmes de formation à l'intention des forces armées, des carabiniers et de la Guardia di Finanza tiennent compte de la problématique femmes-hommes et de ses objectifs.

Comme cela a été annoncé à la récente réunion ministérielle sur le maintien de la paix [tenue à l'Assemblée générale], l'Italie propose à tous les pays fournisseurs de contingents ou de personnels de police intéressés, pour l'année en cours, une nouvelle série de formations à l'intention des conseillers pour les questions de genre, des équipes de liaison féminine et sur la prise en compte des questions de genre. Nous pouvons faire davantage. Le lancement de l'Initiative Elsie sur la participation des femmes dans les opérations de paix, et la création du Fonds de l'Initiative Elsie, pour surmonter les obstacles qui entravent l'accroissement d'une participation constructive des femmes aux opérations de maintien de la paix, constituent un pas important dans la bonne direction et nous saluons le leadership du Canada à cet égard.

Le Conseil de sécurité a un rôle à jouer en demandant au Secrétariat, aux chefs de mission ainsi qu'aux pays fournisseurs de contingents et de personnels de police, de veiller à ce que la problématique femmes-hommes soit toujours dûment prise en compte, en s'attaquant aux obstacles persistants auxquels se heurte le déploiement des femmes.

Comme l'a dit tout à l'heure la générale Lund, les Représentants spéciaux du Secrétaire général et les commandants des forces devraient tout mettre en œuvre pour promouvoir une participation active et constructive des femmes dans l'analyse et la planification des situations, ainsi que dans les activités sur le terrain, en particulier celles visant à renforcer la confiance de la population locale et les partenariats avec les organisations locales de femmes. En effet, les femmes déployées au sein des missions des Nations Unies doivent en tout premier lieu être les interlocutrices de la population féminine locale. Notre expérience sur le terrain, en particulier dans le sud du Liban et en Afghanistan, montre que chaque fois qu'il y a interaction entre les femmes soldats et la population féminine locale, ces échanges sont fructueux et couronnés de succès. Dans un cas récent, l'une de nos plus brillantes soldates de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), forte de son expérience de cheffe d'équipe de sûreté rapprochée du commandant du secteur Ouest, a décidé, au terme de son mandat à la FINUL, de retourner au Liban pour former les femmes soldats libanaises du Régiment de sécurité présidentielle, dans le cadre de notre assistance bilatérale au pays.

La création de réseaux de femmes en tenue, qui doit être mise en œuvre d'ici à juin 2020, doit également être considérée comme un mécanisme permettant de promouvoir le dialogue avec les organisations de femmes présentes dans le pays hôte. Cela profiterait à la composante féminine des opérations de maintien de la paix et, dans le même temps, autonomiserait les femmes du pays hôte. Cette approche globale des femmes et du maintien de la paix doit également servir à faire encore progresser la lutte contre le fléau que constituent l'exploitation et les atteintes sexuelles. L'Italie appuie sans réserve la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles et, lors de la réunion ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix, a annoncé une nouvelle contribution de 160 000 euros au fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Enfin, si le résultat de ce genre de débat est, comme je le vois, de faire venir à la table une majorité de membres du Conseil avec des représentants de sexe féminin, c'est déjà un très bon résultat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Inde.

M^{me} Gambhir (Inde) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Madame la Présidente, d'avoir convoqué le présent débat public sur cette question importante. Nous remercions aussi le Secrétaire général de son exposé et les autres intervenants de leurs observations utiles.

Les cadres normatifs et opérationnels relatifs au programme pour les femmes et la paix et la sécurité ont été considérablement renforcés à l'échelle du système des Nations Unies au cours des deux dernières décennies. Aujourd'hui, il y a une plus grande prise de conscience de l'importance cruciale d'une participation effective des femmes aux efforts de paix et de sécurité de l'ONU, notamment au maintien de la paix.

Dans la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies au titre de l'initiative *Action pour le maintien de la paix*, les États Membres ont convenu de s'engager à mettre collectivement en oeuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et ses priorités, en assurant une participation pleine, égale et effective des femmes à tous les stades du processus de paix et en intégrant systématiquement une démarche sexospécifique dans toutes les phases d'analyse, de planification, de mise en oeuvre et d'établissement de rapports. Ils se sont aussi engagés de nouveau à augmenter le nombre de femmes en civil et en tenue dans les opérations de maintien de la paix, à tous les niveaux et aussi aux postes clefs.

À cet égard, l'Inde se félicite du récent lancement de la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue et la considère comme un engagement collectif en faveur de la mise en oeuvre de l'initiative *Action pour le maintien de la paix*.

L'Inde s'est engagée à augmenter le nombre de femmes soldats de la paix et à atteindre les objectifs fixés à cet égard dans les délais prescrits. Le déploiement par l'ONU au Libéria de la toute première unité de police constituée entièrement de policières indiennes a servi de modèle aux femmes locales quant à leur participation aux activités de maintien de l'ordre et aux cadres pertinents de l'état de droit.

L'Inde est tout à fait prête à déployer d'ici août une équipe de liaison féminine composée de 22 femmes officiers et soldats en tant qu'élément d'un bataillon à déploiement rapide dans la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Nous allons déployer aussi, d'ici la fin de l'année, une unité de police composée de

femmes dans la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.

Nous nous félicitons vivement des initiatives du Secrétariat de l'ONU tendant à élaborer des cadres de décision pour augmenter le nombre de femmes soldats de la paix. Toutefois, nous croyons percevoir une certaine hésitation à prendre des engagements forts dans le cadre de décision. Pour atteindre les objectifs de la stratégie pour la parité des genres applicable au personnel en tenue, il faut que nous encourageons les pays qui sont disposés à déployer des unités composées entièrement de femmes. Mais nous notons que, pour ménager ceux qui ne peuvent pas honorer l'engagement pris de déployer des unités entièrement composées de femmes, les cadres de décision accordent la possibilité de former des unités mixtes plutôt que des unités composées entièrement de femmes. Si telle est l'approche, alors comment pourrions-nous jamais atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé d'accroître la participation des femmes au maintien de la paix?

Au lieu d'appuyer une politique en faveur d'unités mixtes, il faudrait peut-être à notre avis favoriser le déploiement d'unités composées entièrement de femmes afin d'encourager une plus grande participation. La priorité doit aussi être accordée aux engagements encore non honorés concernant les femmes soldats de la paix.

Pour sa part, l'Inde est disposée à tout mettre en oeuvre pour atteindre ces objectifs et renforcer les capacités institutionnelles ainsi que la coopération internationale sur cette question.

L'Inde mène, en partenariat avec ONU-Femmes, des initiatives de renforcement des capacités au Centre pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies basé à New Dehli, qui a dispensé à 40 femmes originaires de 26 pays le troisième cours de formation destiné aux femmes officiers des Nations Unies. L'Inde fournit également à ses contingents de maintien de la paix une formation adéquate sur la sensibilisation à la problématique hommes-femmes avant leur déploiement.

Nous continuerons d'œuvrer avec les partenaires pour garantir une participation effective des femmes et édifier des sociétés inclusives, pacifiques et résilientes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Grèce.

M^{me} Theofili (Grèce) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat extrêmement

pertinent et opportun. Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne, et voudrait faire les observations suivantes.

Près de 20 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), l'objectif d'une participation pleine et équitable des femmes aux opérations de maintien de la paix est encore loin d'être atteint. Cette situation nuit, à notre avis, non seulement à la cause de la parité des sexes, mais aussi à l'efficacité des missions de maintien de la paix elles-mêmes. Le maintien de la paix est une forme d'opération militaire extrêmement complexe. Il nécessite des compétences qui vont souvent au-delà de la formation militaire traditionnelle et exige un haut degré de sensibilité humaine, de sens de la diplomatie, de diversité culturelle, de professionnalisme et de sang-froid. À cet égard, les femmes soldats de la paix sont non seulement égales, mais parfois mieux équipées. La parité des sexes n'est pas seulement une question de sous-représentation féminine dans le maintien de la paix, mais plutôt aussi une sous-utilisation chronique de notre meilleur atout pour la réalisation de ses objectifs.

À cet égard, nous nous félicitons de l'engagement, de la vision claire et du plan d'action concret contenus dans la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028. Je suis heureuse de souligner que la contribution militaire de mon propre pays, la Grèce, à la composante maritime de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban comporte un certain pourcentage de personnel militaire qui est au moins trois fois plus élevé que la moyenne des Nations Unies. Nous sommes bien en voie d'atteindre aujourd'hui les objectifs de la stratégie pour 2028.

Nous avons entendu ce matin la générale de division Lund nous parler de son expérience au sein de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP). Je suis fière que par notre considérable contribution au budget de l'UNFICYP, nous aidions la mission de maintien de la paix à atteindre des résultats record en matière de parité des sexes à tous les niveaux, y compris celui des échelons supérieurs du commandement.

Toutefois, pour parvenir à une pleine parité des sexes, d'autres actions sont nécessaires pour promouvoir une formation positive aux questions de genre. Pour notre part, nous sommes heureux de faire part de nos expériences via le stage pour observateurs militaires de l'ONU offert par le Centre multinational de formation aux opérations de soutien à la paix hellénique. Outre ceci, la formation peut être dispensée sous forme

de programmes d'encadrement sur le terrain, ce qui permet de diffuser encore davantage des récits positifs sur les questions de genre aux forces armées locales et au personnel des pays fournisseurs de contingents.

Enfin, la création d'un environnement opérationnel pour les femmes en tenue qui soit exempt de préjugés sexistes et d'abus doit être une priorité absolue lors de l'allocation des ressources humaines et budgétaires pertinentes.

Pour terminer, le Conseil de sécurité peut aider à lever les obstacles internes susmentionnés en garantissant un suivi constant et horizontal de la question lors de l'examen des mandats pertinents. Ce faisant, il peut même atténuer l'incidence d'obstacles extérieurs plus larges, comme une répartition défavorable des responsabilités familiales et des perspectives professionnelles auxquelles les femmes en tenue peuvent prétendre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je suis heureux de joindre ma voix à celles des représentants d'États ayant un excellent bilan en matière de maintien de la paix pour vous exprimer notre sincère gratitude à vous, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat important, et à l'Allemagne de son dévouement et de son appui à la cause du maintien de la paix des Nations Unies. Je vais faire une déclaration à titre national, mais je voudrais souligner aussi que l'Ukraine s'associe à la déclaration qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne.

Alors que nous approchons du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, l'année prochaine, nous devons être honnêtes avec nous-mêmes et avec nos peuples : nous savons tous très bien combien est longue la liste des occasions ratées par l'Organisation et combien est vaste son potentiel non réalisé. C'est là un luxe que le monde ne peut pas se permettre, alors qu'il continue, année après année, de faire face à un nombre croissant de défis à la paix et la sécurité internationales, y compris ceux qui sont à l'origine même de l'Organisation – les conflits entre États et l'agression militaire.

Dans le même temps, il est clair aussi que l'ONU peut être – et elle l'a été en de nombreuses occasions – efficace en termes de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elle dispose d'opérations de maintien de la paix – un instrument fiable et courageusement utilisé pour apaiser et prévenir les conflits, et assurer la

pérennisation de la paix. C'est pourquoi nous appuyons fermement les mesures globales et décisives visant à renforcer l'efficacité du pilier Maintien de la paix des Nations Unies, afin de donner à notre organisation les moyens de relever les défis actuels dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Il est vrai aussi que pour assurer la paix et la stabilité, notre organisation doit jouer un rôle plus actif et plus préventif. Nous saluons et appuyons pleinement les efforts déployés par le Secrétaire général pour réformer en profondeur l'ONU afin de renforcer son architecture de paix et de sécurité. Ma délégation a appuyé sans réserve l'initiative *Action pour le maintien de la paix* lors de la réunion de haut niveau organisée par le Secrétaire général à ce sujet en septembre 2018.

Nous pensons que la parité des genres doit rester partie intégrante de cette action. À cet égard, nous voudrions exprimer notre gratitude et notre satisfaction des informations fournies par le Secrétaire général sur les mesures concrètes prises pour mettre en œuvre la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue des opérations de paix.

Mon pays a toujours été un partenaire solide et fiable de l'Organisation dans les activités de maintien de la paix. Les Casques bleus ukrainiens, femmes et hommes, ont participé à plusieurs opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui ont été couronnées de succès. Parmi les plus récentes, l'on peut citer la Mission des Nations Unies au Libéria, à laquelle le contingent ukrainien, équipé d'hélicoptères d'attaque et de transport militaire, a participé activement dès le lancement. Je tiens à souligner que l'Ukraine apporte également des changements positifs en matière de parité des genres en élaborant des lois, en planifiant des activités et en établissant un budget, ainsi qu'en intégrant la question des femmes et de la paix et de la sécurité dans la réforme en cours du secteur de la sécurité et de la défense.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Au cours des cinq dernières années, le nombre de femmes soldats s'est élevé à environ 25 000, soit 10,6 % des effectifs. Aujourd'hui, environ 70 femmes servent dans les Forces armées ukrainiennes avec le grade de colonel. Depuis l'entrée en vigueur, en octobre dernier, de la Loi sur l'égalité des sexes entre les femmes et les hommes pendant le service militaire au sein des Forces armées ukrainiennes et dans d'autres formations militaires, les femmes peuvent s'engager dans l'armée et accéder aux mêmes grades, postes et responsabilités militaires que les hommes au cours de leur service.

En outre, le plan d'action national révisé pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) contient d'importantes dispositions visant à accroître la participation des femmes aux processus de consolidation de la paix et aux opérations de maintien de la paix, à procéder à une évaluation de la problématique femmes-hommes, et à fournir aux personnes touchées par les conflits des services tenant compte des questions de genre, qui garantissent les droits de la personne et la protection des droits des femmes. J'ai bon espoir que, grâce à ces réformes, davantage de femmes ukrainiennes participeront aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

De nos jours, les femmes ukrainiennes contribuent grandement aux opérations de paix dans différentes zones sensibles, mais elles s'emploient davantage à protéger leur propre nation des agressions étrangères, notamment en servant dans l'opération conjointe des Forces dans le Donbass ukrainien. Il est très symbolique que l'Ukraine, tout comme les Casques bleus ukrainiens, ait fait de son mieux pour maintenir la paix et la sécurité internationales en participant aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Aujourd'hui, nous attendons des Nations Unies et de leurs opérations de maintien de la paix qu'elles fassent de même en mettant fin aux souffrances du peuple ukrainien dans le conflit déclenché contre mon pays.

Je voudrais rappeler la déclaration faite par le Président de mon pays lors de la réunion de haut niveau susmentionnée, selon laquelle le déploiement d'une force multinationale de maintien de la paix agissant sous mandat du Conseil de sécurité pourrait fortement contribuer à ramener la paix en Ukraine. Aujourd'hui, nous aimerions que le potentiel de maintien de la paix des Nations Unies soit mis à profit pour résoudre le conflit russo-ukrainien. Pour sa part, l'Ukraine, en tant que nation pacifique, continuera de participer activement aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies, notamment en élargissant sa présence dans les opérations menées à travers le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Espagne.

M^{me} Bassols Delgado (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je voudrais commencer par remercier la présidence allemande d'avoir organisé ce débat public qui tombe à point nommé.

Pour l'Espagne, la question des femmes et de la paix et de la sécurité ne fait pas partie des questions

traitées de façon routinière par le Conseil. C'est tout le contraire. Assurer la pleine participation des femmes aux opérations de paix est une responsabilité collective, complexe et multidimensionnelle qui incombe à l'ensemble de la communauté internationale.

L'Espagne est l'un des pays les plus fermement attachés au programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité. C'est sous notre présidence du Conseil que la résolution 2242 (2015), qui met à jour la résolution historique 1325 (2000), a été adoptée. Nous sommes heureux de constater que les recommandations que nous avons faites au Secrétariat – telles que le déploiement de conseillers pour les questions de genre dans toutes les missions, le renforcement de la coordination entre le Secrétariat et ONU-Femmes et la tenue de consultations régulières entre les responsables des différentes missions et les organisations féminines de la société civile – ont été appliquées.

Depuis lors, l'Espagne a continué de faire des progrès en la matière. En 2016, nous avons créé, en collaboration avec le Royaume-Uni, un groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de suivre la mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité dans chaque opération de maintien de la paix. Nous avons été le troisième pays du monde à élaborer un plan d'action national pour la mise en œuvre de ce programme, et nous appliquons avec succès une politique de tolérance zéro relative à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, en complément d'une politique de formation spécialisée dans ce domaine.

L'Espagne a fermement intégré la question des femmes et de la paix et de la sécurité dans sa politique étrangère, et nous continuons de promouvoir la participation des femmes aux missions de paix relevant de l'ONU, de l'Union européenne, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et de l'OTAN. Les femmes ont commencé à accéder aux carrières militaires en Espagne en 1988, il y a plus de 30 ans. Depuis lors, les questions de genre ont été progressivement intégrées dans nos forces armées jusqu'à ce que l'égalité formelle soit atteinte en 1999 et l'égalité complète en 2007.

J'aimerais faire part au Conseil de certaines expériences et bonnes pratiques. Le système espagnol prévoit l'accès des femmes aux postes de combat, sur un pied d'égalité avec les hommes. Notre système est totalement égalitaire et avancé car il permet aux femmes d'accéder à n'importe quel poste et grade et de travailler dans n'importe quel lieu d'affectation, sans aucun quota ni plafond. Nous disposons également

d'un organe permanent au sein du Ministère de la défense, l'Observatoire de l'égalité des genres, qui suit en permanence la situation au sein des forces armées espagnoles.

Nous participons activement à diverses initiatives visant à promouvoir les questions de genre et leur intégration dans le domaine des missions de paix. Je voudrais citer deux exemples. Nous participons à l'initiative hispano-néerlandaise visant à donner des cours au personnel civil et militaire en vue de former des conseillers pour les questions de genre. Nous participons également au projet de l'Union européenne visant à mettre en œuvre des activités relatives aux postes de direction, à la discipline et à la formation militaires dans le domaine de l'égalité des genres. Dans le cadre de ce projet, l'Espagne a assumé la direction européenne des activités de formation et de discipline destinées au personnel militaire déployé dans des missions en dehors de l'Union européenne.

Il reste encore beaucoup à faire. Bien que le nombre de femmes dans l'armée et la marine soit supérieur à la moyenne européenne, il est encore faible. Il reste également inférieur au pourcentage de femmes déployées dans les opérations de maintien de la paix auxquelles l'Espagne participe. Bien qu'il y ait près de 15 000 femmes dans nos forces armées, elles ne représentent que 12,7% du total des effectifs. Ce pourcentage est légèrement inférieur pour les missions auxquelles nous participons à l'étranger : seulement 8% des 2 835 soldats que l'Espagne déploie actuellement en dehors de ses frontières sont des femmes.

Nous sommes conscients que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité n'est pas une question de quotas ni de chiffres. C'est une question de présence, de participation et, également, de niveau de responsabilité. Ces facteurs sont tout aussi importants, sinon plus importants, que les chiffres. Quoi qu'il en soit, nous devons continuer de travailler pour renforcer cet aspect de nos politiques publiques.

Notre attachement au programme pour les femmes et la paix et la sécurité garanti par la loi la pleine égalité d'accès des femmes aux forces armées, ainsi que leur égalité de traitement au sein des forces armées. Malgré cela, des obstacles persistent. Ils ne sont ni politiques ni juridiques. Nombre d'entre eux sont de caractère social. Les premières intégrations de femmes dans les forces armées et les opérations de maintien de la paix ont exigé un processus progressif de transformation. Cette adaptation progressive doit également avoir

lieu maintenant afin de continuer de faire tomber les barrières sociologiques, éducatives ou financières. Ce n'est que de cette façon que nous pourrions surmonter l'inertie et permettre ainsi la pleine participation des femmes aux opérations de maintien de la paix à tous les niveaux, y compris la prise de décisions. À cette fin, nous devons continuer de relever certains défis spécifiques, comme, par exemple, la prise en compte des réalités et des besoins biologiques des femmes, le remaniement des périodes de rotation et le respect de la conciliation de leur vie personnelle, professionnelle et familiale. Ce sont là des questions qui concernent bon nombre de pays fournisseurs de contingents.

Enfin, il s'agit d'un effort à moyen et à long terme. Lorsque nous avons mis à jour la résolution 1325 (2000), en 2015, nous nous sommes rendu compte que nous disposions d'une doctrine très riche. Mais nous avons également constaté que, dans la pratique, nous n'avions fait que peu de progrès. Quatre années se sont depuis lors écoulées. La réforme nécessaire et fort opportune du pilier Paix et sécurité traduit dans la pratique la vision du Secrétaire général pour une action de maintien de la paix plus efficace. Nous appuyons pleinement sa mise en œuvre et son approche. Ce cadre nous offre une occasion exceptionnelle de donner un nouvel élan à la pleine participation des femmes aux missions de paix. Je puis assurer le Conseil que cela restera l'objectif de mon gouvernement, tant sur le plan national que sur le plan international.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie.

M. Gertze (Namibie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de la convocation de cette importante séance, ainsi que du ferme attachement de l'Allemagne au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Je vous remercie également du rôle moteur que vous assumez durant votre mandat de membre non permanent au Conseil de sécurité. Je voudrais également remercier les divers auteurs d'exposés de leurs déclarations détaillées et complètes.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent du Canada, au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

En mai 2000, les premiers débats sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ont eu lieu en Namibie, donnant naissance à la Déclaration de Windhoek. À ce moment, la Namibie a compris que la communauté internationale devait tenir dûment

compte du rôle des femmes en tant que sérieuses parties prenantes au maintien et à la consolidation de la paix, à la prise de décisions et à la médiation. La Déclaration de Windhoek a servi de base à la rédaction de la résolution 1325 (2000). En octobre 2000, la Namibie a présidé le Conseil de sécurité et a supervisé avec succès l'adoption à l'unanimité de la résolution historique 1325 (2000) (voir S/PV.4213). Notre volonté à ce moment était, essentiellement, de voir davantage de femmes occuper des postes dans les domaines du maintien de la paix, de la prise de décisions et de la négociation sur les plans national et international.

Les plans d'action nationaux sont la concrétisation de la résolution 1325 (2000). Ces plans sont essentiels. Ils permettent aux États de mettre en œuvre les engagements qu'ils ont pris en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et de détailler leurs actions et obligations au titre des résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. En novembre 2018, 79 États Membres disposaient de plans d'action nationaux. Bien que nous reconnaissons que de nombreux États Membres mettent en œuvre la résolution 1325 (2000) sans disposer de tels plans, nous les encourageons à élaborer des plans d'action nationaux qui contribueront à assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation structurés de la résolution 1325 (2000).

Le plan d'action national de la Namibie est tourné vers l'avenir et tient compte des questions, tendances et menaces émergentes pour la paix et la sécurité, telles que les changements climatiques, la cybersécurité et la traite des êtres humains, tout en examinant aussi les répercussions de ces questions sur l'ensemble du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La mise en œuvre efficace des plans d'action nationaux ainsi que la responsabilisation qui découle de ces plans d'action exigent un plan de suivi et d'évaluation ainsi qu'un mécanisme de coordination solide. Le Gouvernement namibien veillera à ce qu'un plan de suivi et d'évaluation et des rapports réguliers soient établis et étayés pour atteindre les objectifs du plan.

À la suite de l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous avons vu s'opérer une prise de conscience croissante et une évolution tendant à intégrer la participation des femmes dans les domaines liés à la paix et à la sécurité. Dans son rapport sur les femmes et la paix et la sécurité de 2018 (S/2018/900), le Secrétaire général a noté que le nombre de femmes déployées à la tête de contingents a augmenté et que plusieurs missions disposent désormais de réseaux de femmes policières

et militaires et de conseillers pour la problématique femmes-hommes parmi les militaires et les policiers. Malgré cela, les taux de représentation des femmes dans les contingents et les services de police – 4 % et 10 %, respectivement – demeurent bien trop bas. Par ailleurs, le rapport met sévèrement en garde contre le fait que ces chiffres risquent même de diminuer au cours des prochaines années en raison de la réduction imminente des effectifs de plusieurs missions de maintien de la paix.

La Namibie remplit le rôle qui est le sien pour ce qui est de veiller à ce que les femmes participent plus activement aux opérations de maintien de la paix. Des policiers, des agents pénitentiaires et des militaires namibiens sont actuellement déployés dans trois missions de maintien de la paix : au Darfour, au Soudan du Sud et à Abyei, avec un certain nombre d'agents féminins qualifiés. En décembre 2018, nous avons atteint l'objectif fixé par le Département des opérations de paix, à savoir que 15 % de femmes participent aux missions de maintien de la paix. Nous encourageons tous les États Membres qui fournissent des contingents ou du personnel de police à s'efforcer d'atteindre cet objectif minimal.

La Namibie organise actuellement la troisième réunion du Réseau de coordonnateurs pour les femmes et la paix et la sécurité, qui s'est achevée il y a tout juste une heure. Un communiqué sur cette réunion sera distribué à toutes les missions dans les prochains jours.

Je suis heureux d'annoncer que la Namibie a l'intention de créer un centre de paix pour les femmes, qui sera axé sur les activités nationales, régionales et internationales de règlement et de gestion des conflits, ainsi que sur certains aspects de la médiation et des négociations. Le centre mettra en outre l'accent sur le renforcement des capacités en organisant des ateliers et en dispensant une formation préalable au déploiement aux soldats de la paix, tout en contribuant au maintien de la paix en général. À cet égard, nous appelons la communauté internationale et nos partenaires de développement à appuyer la création du centre.

Pour terminer, je voudrais rappeler aux membres que la communauté internationale célébrera l'année prochaine un certain nombre d'événements historiques, notamment le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000). Dans la perspective de ces anniversaires, j'encourage les États Membres à faire le point sur les progrès limités qui ont été accomplis et à

se tourner vers l'avenir. Ces anniversaires doivent être l'occasion pour nous tous de redoubler d'efforts afin que les femmes soient suffisamment représentées dans les postes liés au maintien de la paix, à la prise de décisions et à la négociation sur les plans national et international, comme nous le souhaitions en 2000 lorsque la résolution 1325 (2000) a été adoptée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

M. Mlynár (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public sur la participation accrue des femmes aux opérations de maintien de la paix. Nous nous félicitons vivement du rôle moteur que vous jouez dans la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et nous voulons également rendre hommage à la contribution considérable de l'Allemagne aux activités de maintien de la paix des Nations Unies en ce qui concerne le personnel, la formation et le financement. Nous avons été très heureux d'entendre l'annonce de la création du réseau mondial de femmes soldats de la paix, qui a été faite au début de la présente séance.

Comme cela a été signalé, depuis 2015, la proportion de femmes membres du personnel des opérations de paix des Nations Unies n'a que faiblement augmenté, passant de 4,2 % à 5 %. Au rythme actuel de changement, il faudra des décennies pour atteindre le niveau demandé dans la résolution 2242 (2015). Nous sommes certains qu'il nous reste beaucoup à faire à titre collectif pour optimiser nos efforts et continuer de progresser. Nous encourageons également le Conseil de sécurité à donner priorité à ses efforts en la matière, compte tenu de la nécessité de placer la participation et le leadership des femmes au cœur de la paix et de la sécurité, conformément à son mandat.

La Slovaquie s'associe à la déclaration que prononcera l'observateur de l'Union européenne. Je vais faire quelques observations supplémentaires.

Premièrement, nous appuyons fermement la participation pleine et équitable des femmes à tous les efforts visant à instaurer et maintenir la paix et la sécurité internationales, et nous appelons à la pleine mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité qui portent sur cette question. Je réaffirme par ailleurs notre appui aux réformes du Secrétaire général visant à améliorer l'efficacité des opérations de paix des Nations Unies en matière de

promotion de la paix et de la sécurité, ainsi qu'à renforcer l'appui aux processus politiques dans les pays hôtes. Nous le félicitons vivement du rôle moteur qu'il joue dans ce domaine, notamment avec l'initiative *Action pour le maintien de la paix*, que les États Membres se sont fermement appropriée, ainsi qu'avec la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue des Nations Unies pour la période 2018-2028, adoptée récemment, qui marque une avancée importante vers la réalisation des objectifs fixés à la Réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix des Nations Unies, tenue à Londres en 2016.

La Slovaquie est un fournisseur actif de contingents et de personnel de police depuis son admission à l'ONU il y a 26 ans, ayant participé à 19 missions à ce jour. Actuellement, nos soldats de la paix sont déployés à Chypre, sur les hauteurs du Golan et en Haïti. La Slovaquie participe également à des missions militaires et civiles de l'Union européenne, de l'OTAN et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), dans lesquelles elle attache également une grande importance au programme pour les femmes et la paix et la sécurité; de fait, en tant que Président en exercice de l'OSCE, nous sommes en train de mettre en place un certain nombre d'initiatives et de mesures pratiques dans le même contexte.

L'augmentation du nombre de femmes dans nos forces armées est une politique à long terme de la Slovaquie. Actuellement, les femmes représentent près de 12 % des effectifs de nos forces armées. Il est prévu que cette tendance croissante va se poursuivre à l'avenir. L'actuel plan d'action pour l'égalité des sexes du Ministère slovaque de la défense vise à intégrer la perspective d'égalité des sexes dans des domaines tels que la planification des opérations, l'éducation, la formation et l'évaluation.

Je tiens à souligner le cas de Chypre, où nous apportons notre plus importante contribution aux missions de maintien de la paix des Nations Unies. La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) a déjà été mentionnée par plusieurs orateurs aujourd'hui, notamment l'Ambassadrice de la Grèce, et elle a récemment été citée comme un excellent exemple d'une mission où tous les postes de haute direction sont occupés par des femmes. C'est donc un exemple réellement important à suivre. À Chypre, nous avons dépassé les objectifs fixés dans la stratégie sur la parité des sexes : près de 10 % de nos effectifs militaires et 80 % de notre personnel de police sont des femmes

soldats de la paix en uniforme. Globalement, plus de 44 % – 22 sur 50 – du personnel militaire féminin déployé au sein de l'UNFICYP est slovaque.

La résolution 2151 (2014), sur la réforme du secteur de la sécurité, souligne qu'il importe que les femmes soient pleinement mobilisées et participent à part entière, sur un pied d'égalité avec les hommes, à toutes les étapes de la réforme du secteur de la sécurité. La prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la réforme du secteur de la sécurité est donc essentielle pour mettre en place des institutions de sécurité qui soient non discriminatoires, représentatives de la population et capables de répondre efficacement aux besoins spécifiques de chaque groupe en matière de sécurité.

Je tiens à souligner que récemment, le 13 mars, le Groupe d'Amis pour la réforme du secteur de la sécurité, coprésidé par la Slovaquie et sa proche partenaire, l'Afrique du Sud, en collaboration avec le Groupe des Amis de la parité des sexes, coprésidé par le Ghana et le Qatar, a organisé une table ronde de haut niveau sur la parité des sexes et la réforme du secteur de la sécurité. C'était notre contribution pratique à ce débat en cours, ainsi qu'un important exemple de la manière dont deux groupes d'amis peuvent se réunir et examiner des questions de manière plus globale et détaillée, en dépassant les cloisonnements. Cette réunion a souligné que la réforme du secteur de la sécurité doit tenir compte de la problématique hommes-femmes durant l'intégralité des phases de planification, d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation. La réforme du secteur de la sécurité doit être axée sur les processus de recrutement et sur l'amélioration de la qualité des services de sécurité pour combattre et prévenir la violence sexuelle et sexiste. Ces délibérations ont également souligné que les femmes doivent être promues en tant que dirigeantes égales et stratégiques, que les obstacles doivent être écartés et les stéréotypes éliminés en ce qui concerne le rôle des femmes au sein des sociétés, notamment leur participation aux processus de paix.

Pour terminer, les opérations de paix des Nations Unies, qui sont l'aspect le plus visible de l'engagement de l'ONU dans le monde, doivent être représentatives des femmes comme des hommes et répondre à leurs besoins. Les compétences complémentaires du personnel masculin et féminin sont depuis longtemps reconnues comme essentielles à l'efficacité des missions des Nations Unies. Nous devons donc renforcer notre coopération pour accélérer les progrès afin d'atteindre

les objectifs de l'ONU s'agissant d'augmenter la participation authentique des femmes en uniforme membres des forces militaires et de police des opérations de paix des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Uruguay.

M. Bermudez Alvarez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je tiens en premier lieu à féliciter l'Allemagne d'avoir organisé ce débat public.

L'Uruguay s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Je vais axer mon propos sur l'expérience de l'Uruguay en tant que pays fournisseur de contingents et les mesures qu'il prend pour accroître la participation des femmes aux opérations de paix.

Mon pays, conscient de la précieuse contribution qu'apportent les femmes au maintien et à la consolidation de la paix, a déployé des observatrices militaires qui contrôlent le cessez-le-feu, le désarmement et l'accès à l'aide humanitaire. Au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, les femmes font partie de contingents qui participent à des négociations en vue d'établir des liens avec les groupes armés, et elles accomplissent des tâches de prévention et de lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits et les violations des droits de l'homme. Dans cet environnement difficile, un grand nombre de femmes sont déployées en tant qu'officiers d'état-major, médecins, dentistes, infirmières, traductrices, conductrices de véhicules, opératrices radio et soldats, entre autres nombreux rôles. Elles s'acquittent efficacement des tâches les plus difficiles sur un pied d'égalité avec les hommes. En outre, notre expérience confirme la capacité unique du personnel féminin en uniforme à interagir avec les communautés locales, montrant leur sensibilité particulière et leur capacité à susciter la confiance, en particulier pour traiter des situations qui concernent les femmes et les enfants.

Conscient du long chemin qui reste à parcourir, l'Uruguay continue de promouvoir la participation croissante des femmes aux forces de paix. Un premier objectif est d'appuyer et de développer des stratégies et des initiatives en coordination avec l'ONU et les autres États Membres. D'autres mettent l'accent sur le contexte national. Au niveau international, l'Uruguay appuie la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes

applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, ainsi que les efforts que déploie le Département des opérations de maintien de la paix dans le cadre de son initiative sur la parité des sexes pour le personnel en uniforme, présentée en janvier. Avec un groupe de pays, l'Uruguay a facilité le processus de consultation sur l'initiative *Action pour le maintien de la paix* en 2018. Il s'est également associé au cercle de dirigeantes et de dirigeants unis dans la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies et l'action menée pour y faire face, mis en place par le Secrétaire général.

En ce qui concerne nos initiatives conjointes avec d'autres pays, l'Uruguay a organisé en décembre avec le Royaume-Uni une rencontre à Montevideo en préparation à la réunion ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix. Au cours de cette réunion préparatoire, un accent particulier a été mis sur la formation des Casques bleus aux questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité et sur la formation spécifique des femmes soldats de la paix. L'Uruguay a par ailleurs adhéré à l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix, lancée par le Canada. Nous allons également avoir l'honneur de coprésider avec le Canada le Réseau de coordonnateurs pour les femmes et la paix et la sécurité en 2020, qui coïncide avec le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), et de coordonner les activités liées aux opérations de maintien de la paix.

J'aimerais évoquer certaines des initiatives que mon pays a prises au niveau national, qui nous ont permis d'améliorer progressivement, tant quantitativement que qualitativement, la participation des femmes dans ses contingents. Je peux affirmer que l'Uruguay est l'un des pays qui fournissent le plus grand pourcentage de personnel féminin déployé dans des missions de paix. Cette augmentation s'est accompagnée d'une présence accrue des femmes dans les forces armées et la police uruguayennes, grâce à l'adoption par le Gouvernement de politiques publiques en faveur de l'égalité des sexes qui ont permis aux femmes de participer à toutes les activités, y compris celles traditionnellement menées par les hommes. Aujourd'hui, sur la base du mérite, les femmes entrent librement dans les écoles de formation des forces armées et de la police.

En outre, l'Uruguay s'efforce de relever les défis auxquels est confronté le personnel féminin sur le terrain, tels que la performance dans des théâtres opérationnels difficiles et dans des environnements

socioculturels dans lesquels la participation des femmes en tant que négociatrices est rejetée ou leurs droits ne sont tout simplement pas pris en compte. Afin de faciliter la participation du personnel féminin ayant des enfants en bas âge, notre pays étudie la possibilité de relever celles qui sont dans cette situation après trois mois de déploiement dans une mission de paix.

Il convient également de noter que les défis se transforment souvent en possibilités. Nous avons constaté que nous pouvions renforcer l'autonomisation des femmes à l'échelon local, grâce à l'exemple donné par le personnel féminin qui travaille dans les opérations sur un pied d'égalité avec les hommes et avec la même efficacité qu'eux.

Une autre initiative qui mérite une attention particulière est la formation préalable au déploiement. L'École nationale des opérations de paix de l'Uruguay offre des cours obligatoires à tous les soldats qui doivent être envoyés sur le terrain. Les femmes bénéficient particulièrement de cette formation, qui leur permettra de gérer avec efficacité les situations où elles seront appelées à intervenir, notamment pour prévenir la violence faite aux femmes et aux enfants, et y répondre.

Pour terminer, je voudrais dire l'appréciation et la gratitude de l'Uruguay aux soldats de la paix et en particulier aux femmes qui, inspirées par une forte vocation, œuvrent avec dévouement et sacrifice, loin de leur foyer et de leurs enfants, au service de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Estonie.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la présidence allemande d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur un sujet de la plus haute importance.

L'Estonie s'associe à la déclaration qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne. Je voudrais faire les quelques remarques suivantes.

Les membres du personnel des opérations de maintien de la paix, notamment les agents en tenue, travaillent directement avec les populations au quotidien, ce qui fait d'eux les représentants les plus visibles de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi il est impératif d'accroître le nombre de femmes soldats de la paix et de promouvoir leur participation pleine, effective et véritable aux opérations de paix des Nations Unies. L'Estonie appuie, en conséquence, fermement la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel

en tenue récemment adoptée pour la période 2018-2028, ainsi que les efforts connexes qui sont déployés dans le cadre de l'initiative *Action pour le maintien de la paix*.

Depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité et de ses résolutions subséquentes, des progrès remarquables ont été réalisés au niveau normatif. Les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité sont désormais inextricablement liées à celles du maintien de la paix des Nations Unies. Le problème se pose, toutefois, au niveau de la mise en œuvre, raison pour laquelle nous devons continuer de promouvoir le rôle des femmes dans la paix et la sécurité aux échelons national, régional et international.

À l'échelon national, l'Estonie a considérablement accru ses ambitions en ce qui concerne les femmes consrites dans le service militaire, ayant triplé le nombre de femmes qui peuvent être appelées à servir. Cela a eu une incidence directe et positive sur la capacité de l'Estonie, en tant que pays fournisseur de contingents, d'accélérer la parité des sexes dans les contingents de maintien de la paix des Nations Unies en encourageant les membres du personnel militaire et de police féminin à présenter leur candidature.

En plus de nous efforcer d'accroître le nombre de femmes soldats de la paix, nous considérons qu'il est primordial de sensibiliser tous les Casques bleus aux questions d'égalité des sexes dans les opérations de paix. Une formation approfondie préalable au déploiement sur les droits de l'homme et les questions liées à l'égalité des sexes, notamment sur la prévention et la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits et l'élimination de l'exploitation et des atteintes sexuelles, est indispensable. Les conseillers pour les questions de genre doivent donc faire partie intégrante de toutes les missions des Nations Unies, et il convient de renforcer plus encore leurs activités dans les situations où la violence sexuelle liée aux conflits est répandue.

Enfin et surtout, nous aimerions remercier le Canada d'avoir lancé l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix, qui vise à identifier, traiter et éliminer les obstacles à une participation réelle des femmes aux opérations de paix des Nations Unies dans différents pays fournisseurs de contingents et organisations militaires et de police. Ce type d'approche fondée sur des données pratiques pourrait nous aider à atteindre les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés concernant la participation des femmes et leur action dans les opérations de maintien de la paix.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir fait des femmes et de la paix et de la sécurité l'un des principaux thèmes de votre présidence. Nous reconnaissons tous qu'il importe d'associer les femmes à la prévention et au règlement des conflits, aux négociations de paix, à la consolidation de la paix et à la reconstruction après les conflits, et il nous faut donc agir en ce sens. Pour sa part, l'Estonie entend continuer de mettre l'accent sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité lorsqu'elle siègera au Conseil de sécurité en tant que membre élu durant la période 2020-2021.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

M^{me} Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Allemagne d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur les femmes dans le maintien de la paix. C'est un outil indispensable pour réaliser certaines des priorités du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Je tiens également à remercier le Secrétaire général António Guterres et les autres orateurs des exposés éclairants qu'ils ont présentés aujourd'hui.

Depuis la résolution 1325 (2000), le Conseil de sécurité a adopté à ce jour huit résolutions qui ont articulé et fait progresser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Alors même que la communauté internationale s'est unie pour condamner collectivement des actes d'une horreur inimaginable, les violences sexuelles dont sont victimes les femmes et les filles continuent d'être utilisées comme tactique de guerre dans les conflits du monde entier, y compris dans ma région.

En tant que l'un des principaux pays fournisseurs de contingents, le Pakistan a établi les normes les plus strictes pour l'exécution des mandats de maintien de la paix, notamment en ce qui concerne la protection des segments vulnérables de la population, en particulier les femmes et les enfants, contre la violence. Nous avons toujours préconisé l'intégration d'une perspective sexospécifique dans le paradigme de la consolidation de la paix, afin de promouvoir une paix globale, inclusive et pérenne.

Les femmes soldats de la paix de mon pays ont déjà fait leur marque et ont démontré, aux côtés de leurs homologues masculins, leur compétence, leur dévouement et leur professionnalisme. Shahzadi Gulfam, première lauréate en 2011 du Prix international des policières du maintien de la paix décerné par l'ONU,

en est un exemple remarquable. Nous sommes fiers de son service, comme de celui de tous nos soldats de la paix.

Pour partager notre expérience et promouvoir les meilleures pratiques en matière de maintien de la paix, nous avons créé à Islamabad le Centre pour la paix et la stabilité internationales, qui propose des modules spécialement conçus pour aider les soldats de la paix à réagir efficacement et à protéger les civils innocents contre la violence sexuelle. Au cours de la dernière Réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix des Nations Unies, nous avons également offert un cours pour les observatrices militaires au Centre pour la paix et la stabilité internationales. Au cours de sa visite au Pakistan au début de l'année, la Présidente de l'Assemblée générale, M^{me} María Fernanda Espinosa, s'est rendue au Centre pour la paix et la stabilité internationales afin d'avoir des échanges avec des femmes soldats de la paix et d'en apprendre davantage sur leurs expériences. Cela a donné lieu à un débat fructueux sur les moyens d'inciter davantage de femmes à participer aux missions de maintien de la paix.

En tant qu'important pays fournisseurs de contingents, je voudrais soulever cinq points précis.

Premièrement, nous pensons que la participation accrue des femmes au maintien de la paix et le fait d'encourager un plus grand nombre de femmes à jouer un rôle de médiation contribuent à la stabilisation et à la reconstruction après les conflits. Pour sa part, le Pakistan déploiera une équipe de liaison féminine en République démocratique du Congo dans le courant de l'année. Nous avons également atteint récemment l'objectif consistant à faire en sorte que 15 % des officiers d'état-major déployés dans les missions de maintien de la paix soient des femmes, ce qui nous permet de nous acquitter de nos responsabilités conformément à la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue, à l'initiative *Action pour le maintien de la paix* et aux résolutions du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, il convient d'examiner sérieusement la possibilité d'encourager la participation des femmes aux missions de maintien de la paix. Il pourrait s'agir d'indemnités supplémentaires, de cycles de rotation plus courts, d'installations médicales mieux adaptées, de meilleurs logements et d'une meilleure communication avec les familles qu'elles ont laissées derrière elles pour servir la cause de la paix.

Troisièmement, l'augmentation du déploiement de femmes soldats de la paix ne peut à elle seule répondre de manière réaliste aux exigences du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Ce sont les gouvernements nationaux qui portent la responsabilité première de la sécurité des femmes et de la protection de leurs droits. La communauté internationale devrait aider les États à cet égard, notamment en renforçant les capacités de leurs institutions nationales.

Quatrièmement, le Pakistan appuie pleinement la politique de tolérance zéro du Secrétaire général en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Le Pakistan a été l'un des premiers pays à signer le pacte volontaire du Secrétaire général sur la question, et l'année dernière, le Premier Ministre pakistanais a également rejoint le cercle de dirigeantes et de dirigeants du Secrétaire général.

Cinquièmement, les femmes soldats de la paix doivent se sentir en sécurité dans leur environnement. Tout manquement à l'obligation d'assurer leur sécurité nuirait également à la crédibilité de l'ONU et à sa capacité d'agir. Une politique de tolérance zéro en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles doit également être appliquée dans la lettre et l'esprit pour accompagner le déploiement progressif des femmes soldats de la paix, comme le prévoit l'ONU.

Je voudrais terminer en disant que, pour mon pays, la protection des personnes vulnérables, y compris les femmes et les enfants, est non seulement un impératif de paix et de sécurité mondiales, mais aussi notre obligation solennelle. Nous restons fermement engagés à respecter nos engagements à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Van Den Akker (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom de l'Union européenne (UE) et de ses États membres. L'Albanie, le Monténégro, la Macédoine du Nord, la Serbie et la Turquie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays membre du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, souscrivent à cette déclaration.

L'expérience montre clairement que la participation pleine, effective et significative des femmes aux opérations de paix est essentielle pour aider un pays à passer d'un conflit à une paix durable. L'ONU a pris des mesures importantes à cet égard. L'Union européenne se félicite en particulier de l'adoption récente d'une

stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028, de la politique du Département des opérations de paix et du Département de l'appui aux missions concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies soucieuses de l'égalité des sexes, et des efforts faits dans le cadre de l'initiative *Action pour le maintien de la paix*. Un exemple concret de ces efforts est la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, qui est devenue la première opération de maintien de la paix des Nations Unies à avoir une femme commandant la force et dont toutes les composantes sont désormais dirigées par des femmes, ainsi qu'une représentante spéciale du Secrétaire général.

Malgré les progrès accomplis, près de 20 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et des résolutions ultérieures sur les femmes, la paix et la sécurité, nous sommes toujours en retard. L'objectif de 15 % de femmes parmi les observateurs militaires et les officiers d'état-major fixé lors de la Réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix des Nations Unies de Londres en 2016 n'a pas été atteint en 2018. Moins de 5 % des contingents militaires et moins de 8 % des membres des unités de police constituées sont des femmes, tandis que le pourcentage est légèrement supérieur parmi les policiers hors unités constituées, soit 20 %. En ce qui concerne le personnel pénitentiaire et judiciaire fourni par les gouvernements, la proportion de femmes est de 25 %. Et il n'y a que 28 % de femmes dans les effectifs civils des opérations de maintien de la paix.

Nous sommes confrontés à des défis très similaires au niveau de l'UE. Les femmes représentent environ 30 % de l'ensemble du personnel des missions civiles de l'UE et environ 5 % du personnel des missions et opérations militaires. La première femme chef de mission a été nommée à une mission civile de l'UE en 2015, et cinq missions civiles sur dix sont dirigées ou co-dirigées par des femmes. Malgré ces améliorations, la croissance dont nous avons été témoins a été trop lente pour atteindre notre objectif ultime : la parité des sexes dans les processus de maintien de la paix et de règlement des conflits, ce qui implique bien plus que l'augmentation du nombre de femmes soldats de la paix.

S'il incombe au premier chef aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police de s'attaquer aux obstacles existants et d'améliorer les procédures de déploiement, l'Union européenne est pleinement déterminée à faire sa part. Lorsque l'UE et l'ONU

sont convenues de renforcer leur partenariat de longue date sur le maintien de la paix et la gestion des crises en marge de l'Assemblée générale en septembre dernier, nous avons fait des femmes et de la paix et la sécurité la première des huit priorités communes de notre coopération pour les trois prochaines années, 2019-2021, ainsi qu'une priorité transversale dans tous les domaines de coopération.

Pour veiller à ce que des progrès soient réalisés au cours de la première année de mise en œuvre, nos missions et nos opérations travaillent déjà ensemble sur le terrain pour améliorer l'intégration d'une prise en compte des questions de genre dans toutes leurs activités. Nous définissons les grandes lignes de la coopération en cours sur le terrain, sur la base de laquelle nous identifierons les domaines stratégiques dans lesquels la coopération doit se poursuivre. En outre, comme cela a été mentionné lors de la Réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix des Nations Unies qui s'est tenue le 29 mars, nous sommes convenus d'organiser un atelier conjoint ONU-UE à Bruxelles sur les facteurs permettant de faire participer davantage de femmes à tous les rôles et domaines de compétence et à tous les niveaux du maintien de la paix et de la gestion des crises. L'objectif de cet effort conjoint est de s'appuyer sur les travaux déjà en cours et les données existantes dans ce domaine et de parvenir à un ensemble de recommandations pratiques qui seront largement partagées. Nous espérons encourager la pratique d'échanges réguliers, éclairés et pratiques sur les facteurs propices à la participation d'un plus grand nombre de femmes au maintien de la paix entre les États membres de l'UE, les autres pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police des Nations Unies et les experts dans ce domaine.

Pour faire une réelle différence et si nous voulons honorer les engagements que nous avons pris collectivement dans l'*Action pour le maintien de la paix* et dans la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les progrès concernant la participation des femmes aux opérations de paix doivent aller de pair avec les progrès concernant tous les autres aspects du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous voudrions dans ce contexte rappeler cinq grandes priorités.

Premièrement, nous devons assurer un financement adéquat pour que les opérations de maintien de la paix puissent s'acquitter de leurs mandats

sur les femmes et la paix et la sécurité et sur les droits de l'homme.

Deuxièmement, un nombre minimum de Groupes de la problématique femmes-hommes et de conseillers et conseillères pour les questions de genre devrait être fixé pour toutes les missions des Nations Unies, et leur déploiement devrait être renforcé dans les situations où les droits des femmes sont particulièrement en jeu et où la violence sexuelle liée au conflit est généralisée.

Troisièmement, une formation tenant compte des questions de genre devrait être encouragée pour toutes les composantes des missions de maintien de la paix des Nations Unies afin de créer un environnement non hostile aux femmes, ce qui permettrait d'atténuer les incidents de violence sexiste et les actes de haine contre les femmes dans les contingents, ainsi que les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Quatrièmement, tous les États Membres devraient être encouragés à adopter des plans d'action nationaux, y compris une budgétisation adéquate et des mesures opérationnelles détaillées, pour assurer la pleine participation des femmes au secteur de la sécurité.

Cinquièmement, la collecte de données relatives à la composition de toutes les composantes des missions devrait être assurée, ainsi que la mise en place de procédures cohérentes permettant de suivre strictement le déploiement des femmes et leur participation effective à tous les processus de maintien de la paix et à tous les niveaux.

Les instruments, les stratégies et les engagements politiques sont là; le moment est venu de les mettre en œuvre. Nous remercions sincèrement l'Allemagne et la France d'avoir fait du programme pour les femmes et la paix et la sécurité une priorité de leurs présidences, et nous réitérons une fois de plus l'engagement sans faille de l'Union européenne à participer à cet effort collectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. Duarte Lopes (Portugal) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui.

Le Portugal s'associe pleinement à la déclaration que vient de prononcer l'observateur de l'Union européenne.

Le Portugal est fermement engagé en faveur de l'égalité des sexes, des droits de l'homme et de la paix et de la sécurité internationales. Tel qu'indiqué dans la

résolution 1325 (2000), les inégalités entre les sexes ont une incidence négative sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Portugal a adopté récemment son troisième plan national de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), assorti d'objectifs, de délais et d'indicateurs clairs. Le nouveau plan d'action encourage la participation de la société civile et prévoit des mesures visant, premièrement, à intégrer les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et une approche soucieuse de l'égalité des sexes aux niveaux national, régional et international; deuxièmement, à protéger les droits des femmes et des filles et à punir toutes les formes de violence, notamment la violence sexuelle; et troisièmement, à promouvoir la participation des femmes et des jeunes filles aux processus de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

Comme il est ressorti clairement de la dernière Réunion des ministres sur le maintien de la paix des Nations Unies, tenue le 29 mars, le rôle important que jouent les femmes dans le maintien et la consolidation de la paix est largement reconnu. En dépit des progrès accomplis, près de 20 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous sommes loin d'atteindre l'objectif de la participation pleine, effective et véritable des soldates de la paix et un niveau satisfaisant de prise en compte des questions de genre dans ces opérations.

Par conséquent, nous appuyons pleinement l'initiative *Action pour le maintien de la paix* et nous souscrivons à la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous nous félicitons également de la nouvelle stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue, lancée par le Département des opérations de paix (DPO), dont l'objectif est de promouvoir la participation des femmes. Sa mise en œuvre rapide exige une très forte synergie entre l'ONU et les États Membres.

Comme nous l'avons indiqué à l'occasion de la Réunion des ministres sur le maintien de la paix des Nations Unies, le Portugal a manifesté son intérêt à organiser, en collaboration avec le DPO, des cours de formation mixtes sur les capacités de direction, dont les participants seraient pour moitié des hommes et pour moitié des femmes. Nous espérons que cela permettra de réaliser de véritables progrès dans des domaines importants où les femmes sont traditionnellement sous-représentées.

En ce qui concerne notre présence dans les opérations de paix des Nations Unies, je voudrais souligner que pour la première fois, le Portugal a décidé de déployer des femmes soldats dans des missions de combat. Dans ce contexte, comme nous l'avons indiqué lors de la Réunion des ministres sur le maintien de la paix, nous sommes prêts à partager les enseignements tirés de cette expérience avec les partenaires qui seraient intéressés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Irlande.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Étant donné que je représente un pays de soldats de la paix aguerris, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur une question que nous considérons comme cruciale, à savoir les femmes et le maintien de la paix.

Nous prenons la parole aujourd'hui à l'heure du déjeuner en raison de l'importance que revêt la réalisation des promesses de l'initiative *Action pour le maintien de la paix* et du programme de réforme du Secrétaire général concernant les opérations de paix des Nations Unies. Les objectifs visant à accroître le nombre de femmes dans les opérations de maintien de la paix à tous les niveaux sont importants. Cela signifie que nous devons appliquer une approche qui prend en compte la problématique hommes-femmes et donner les moyens d'agir aux femmes qui sont déployées dans les opérations de maintien de la paix, afin d'améliorer véritablement l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde entier.

Même si certains progrès ont été accomplis, l'Irlande reste préoccupée par le rythme auquel nous avançons. Bien entendu, nous nous félicitons de la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue, de la prise en compte des questions de genre et de l'introduction de compétences techniques, mais il n'en reste pas moins que nous sommes encore loin du compte. Nous devons comprendre pourquoi, et nous devons agir en conséquence.

L'Irlande, qui a plus de 60 ans d'expérience dans le domaine du maintien de la paix des Nations Unies – la plus longue période ininterrompue parmi tous les États Membres –, n'est que trop consciente de l'importance et de l'urgence d'accroître la participation des femmes. La présence de femmes dans les forces de maintien de la paix remet en question les normes de genre traditionnelles, mais elle les remet en question

pour améliorer la situation. Cela signifie aussi qu'il est plus facile pour les femmes locales d'entrer en contact avec les soldats de la paix, et cela permet notamment de prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles. Néanmoins, nous savons que la formation reçue par les soldates de la paix les a préparées à faire face aux situations les plus dangereuses, et qu'il ne faut même pas remettre en doute leur capacité d'accomplir les mêmes tâches que leurs collègues masculins. Chaque poste au sein des Forces de défense irlandaises est ouvert aux hommes et aux femmes.

Les Forces de défense irlandaises se sont dotées d'un bureau chargé de l'égalité des sexes, de la diversité et de l'inclusion et ont élaboré un plan d'action concernant la résolution 1325 (2000). Nous sommes fermement convaincus que des changements positifs, concrets et quantitatifs s'imposent pour accroître le nombre de soldates de la paix. Toutefois, nous sommes également conscients qu'il ne s'agit pas d'une panacée aux inégalités persistantes dans les opérations de maintien de la paix. Pour le dire simplement, on ne peut pas se contenter d'ajouter des femmes et de mélanger. Nous sommes bien conscients qu'il faut opérer des changements culturels et structurels plus profonds dans les organisations et les institutions chargées de la sécurité dans tous les domaines.

Concrètement, au sein de nos forces de défense, nous nous employons à déployer des conseillers pour les questions de genre dans tous les quartiers généraux. Nous avons des coordonnateurs pour les questions d'égalité des sexes à l'appui de cette démarche, y compris pour tous les déploiements à l'étranger. Nous avons également mis en œuvre des politiques favorables à la famille, comme des déploiements à l'étranger de plus courte durée ou à temps partagé et l'organisation de cours militaires professionnels semestriels. Bien entendu, ces mesures profitent aussi bien aux hommes qu'aux femmes, mais elles visent aussi à s'attaquer aux obstacles qui peuvent entraver une participation active et véritable des femmes.

Toutefois, nous ne nous arrêtons pas là. En plus de ce que nous faisons nous-mêmes, nous coopérons également avec d'autres États Membres partenaires en matière de maintien de la paix. Nous leur demandons de nommer des femmes pour les formations que nous organisons. Plus d'un tiers des participants au cours de formation que nous allons organiser prochainement seront des femmes. Pour nous, il s'agit d'un pas en avant, mais il reste encore beaucoup à faire.

Nous saluons les efforts déployés par l'ONU elle-même pour intégrer les questions de genre, notamment en faisant appel à des conseillers principaux pour les questions de genre dotés de toutes les ressources nécessaires dans ses opérations à travers le monde. La stratégie de parité des genres lancée par le Département des opérations de paix oblige les dirigeants des missions à rendre des comptes pour la réalisation des objectifs fixés en matière d'égalité des sexes. C'est ainsi que cela devrait être. Nous voulons que les compétences et la formation des femmes soldats de la paix soient pleinement mises à profit et nous ne voulons pas que les soldates de la paix, qui ont beaucoup à offrir, soient mises à l'écart ou confinées à des fonctions ayant trait aux questions dites féminines. La concrétisation de ces engagements devrait donner lieu à la transformation structurelle et institutionnelle que nous appelons tous de nos vœux. Ce sont ces questions-là sur lesquelles nous mettrions l'accent si l'Irlande avait la chance d'obtenir un siège de membre non permanent à cette table pendant les élections au Conseil de sécurité en 2020.

Pour terminer, le Président de mon pays, Michael D. Higgins, nous a tous appelés à agir « en agitateurs sensibilisés », qui doivent œuvrer pour « placer la dignité, la participation et les droits des femmes et des filles au cœur de notre action dans le monde ». Franchement, nous devons faire mieux. Nous devons faire davantage pour garantir la participation des femmes au maintien de la paix, non seulement parce que cela permet d'améliorer les opérations de maintien de la paix, mais aussi, tout simplement, parce que c'est notre droit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Union africaine.

M^{me} Mohammed (*parle en anglais*) : L'Union africaine (UA) est convaincue que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité demeure un cadre solide pour guider les efforts que nous déployons au niveau mondial afin de bâtir des sociétés plus pacifiques et durables. De toute évidence, la résolution 1325 (2000) a jeté des bases solides pour veiller à ce que les femmes puissent, sur un pied d'égalité, jouer un rôle à toutes les étapes des efforts de règlement des conflits et de consolidation de la paix. Cela inclut naturellement la représentation des femmes dans les opérations de maintien de la paix ainsi que dans les pourparlers de paix.

Pourtant, 19 ans après l'adoption de cette résolution historique, les femmes ne siègent toujours pas sur un pied d'égalité aux tables des processus de

prévention, de médiation et de règlement des conflits. Nous notons également que l'intégration des femmes aux éléments des forces de maintien de la paix des Nations Unies reste un processus lent. Les femmes ne représentaient que 16 % des observateurs militaires et officiers d'état-major déployés dans les opérations de maintien de la paix en 2017, alors que, au fil des 32 années entre 1957 – date à laquelle une femme a, pour la première fois, officiellement servi dans une mission de maintien de la paix des Nations Unies – et 1989, on a recensé 20 femmes seulement dans le personnel militaire de maintien de la paix. Près de 30 ans plus tard, en dépit des progrès réalisés, ces chiffres restent d'une faiblesse alarmante dans le monde entier.

Dans ce contexte, je voudrais axer mon intervention sur les trois principaux points ci-après.

Premièrement, il importe de noter qu'au 31 décembre 2018, les États africains représentaient 18 des 30 premiers pays fournisseurs de personnel en tenue aux opérations de maintien de la paix. Près de 50 % de tous les personnels militaires de maintien de la paix viennent d'États membres de l'Union africaine et, malgré la faible représentation mondiale des femmes dans le maintien de la paix, la contribution de la région africaine s'établit en l'occurrence à 63,4 % de femmes.

Nous continuons de nous efforcer d'augmenter ces chiffres, mais pour ce faire, les États Membres – en particulier les pays fournisseurs de contingents – ont besoin d'un appui adéquat. À cet égard, nous devons reconnaître le surcroît d'efforts déployés par nos États membres africains et la communauté internationale, notamment au cours de l'année écoulée, pour inclure des mesures pratiques visant à accroître qualitativement le nombre de femmes dans les opérations de paix. Nous devons également prendre acte des États membres de l'Union africaine qui ont renouvelé leurs engagements à tenir compte des questions de genre et des femmes dans le cadre du pacte ministériel de 2019 sur le maintien de la paix des Nations Unies.

Quoi qu'il en soit, la triste réalité est que, encore aujourd'hui, la communauté internationale doit mieux comprendre le rôle des femmes dans les contextes de la consolidation et du maintien de la paix – en plus des dimensions de genre dans les conflits – si nous voulons que nos interventions soient suivies d'effet. Les missions d'établissement des faits conjointes UA-ONU sur les femmes et la paix et la sécurité menées sur le terrain en 2017 et 2018 au Niger, au Nigéria, en République démocratique du Congo, au Sud-Soudan et

au Tchad par le Commissaire à la paix et la sécurité de l'Union africaine, l'Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, la Vice-Secrétaire générale de l'ONU, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et la Directrice exécutive d'ONU-Femmes ont clairement établi que les femmes victimes de guerres et conflits sont toujours plus susceptibles de communiquer avec des femmes soldats ou policiers qu'avec des hommes. Ne pas prendre cette conclusion en considération pourrait avoir une incidence négative sur les processus de réconciliation et de consolidation de la paix, quels qu'ils soient.

Dans ce contexte, les dirigeants de l'Union africaine ont appelé tous les acteurs à redoubler d'efforts pour faire en sorte que les femmes, aussi bien en tenue et qu'en civil, soient des actrices à part entière des opérations de paix sur le terrain. Nous n'avons que trop conscience, tous – en particulier les femmes qui servent dans les zones touchées par un conflit –, que lorsque les femmes sont maintenues à l'écart des processus de paix de tous les côtés, une paix durable a peu de chances de s'implanter dans les sociétés post-conflit.

Mon deuxième point est que l'Union africaine prône activement la mise en œuvre des engagements en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité au niveau du continent. L'Union africaine est le fer de lance des efforts visant à promouvoir et à renforcer le leadership des femmes dans la prévention, la médiation et le règlement des conflits. Elle agit dans tous ces domaines sous la bannière dite des « trois P » : les femmes préviennent, les femmes protègent, les femmes participent. Dans ce contexte, l'Union a lancé un Réseau, orienté vers l'action, des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation, baptisé FemWise-Africa, et elle s'est associée à l'ONU, par le biais du Cadre commun ONU-UA pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, afin de garantir le leadership des femmes en matière de paix et de sécurité grâce au Réseau des femmes d'influence en Afrique.

L'Union africaine a également affecté des spécialistes des questions de genre dans les diverses opérations d'appui à la paix pour veiller à ce que les voix des femmes soient entendues et amplifiées et à ce que les femmes participent aux efforts de règlement des conflits et de consolidation de la paix. Au niveau politique, notre continent dénombre des réalisations louables, qu'il s'agisse de l'inscription dans l'Architecture africaine de

paix et de sécurité des questions relatives aux femmes et au genre dans le contexte de la paix et de la sécurité, ou des programmes de paix et de sécurité généraux. En Afrique, 25 pays sont actuellement dotés de plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité, ce qui signifie que les États Membres africains représentent 31 % des pays du monde à avoir élaboré de tels plans d'action.

Nous avons également adopté un code de conduite et une politique de tolérance zéro qui énoncent la position de l'Union africaine vis-à-vis des actes de violence, d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par les soldats de la paix et les personnels militaires. Ce code est diffusé auprès de tous les pays fournisseurs de contingents et est intégré dans toutes les formations connexes. La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) a déjà une politique sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, et d'autres pays sont en train d'élaborer une politique du même type ainsi que d'autres stratégies nationales.

Mon troisième et dernier point est que l'Union africaine, par l'intermédiaire du Département paix et sécurité, a redoublé d'efforts pour lutter contre les inégalités entre les sexes et contre les stéréotypes dans les missions de maintien de la paix. C'est dans cet esprit d'inclusion que l'Union africaine a axé sa stratégie en matière d'égalité des sexes au sein de l'AMISOM sur l'élimination de certains des principaux obstacles qui empêchent les femmes de participer avec succès aux activités des opérations de maintien de la paix. Ce faisant, nous voulons nous assurer de créer un environnement de maintien de la paix qui soit plus équilibré et plus ouvert aux femmes.

Pour terminer, l'Union africaine tient à encourager les États Membres et les partenaires à redoubler d'efforts pour combler les lacunes du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment en réaffirmant les engagements politiques, en augmentant qualitativement le nombre de femmes à la tête des opérations de maintien de la paix et en créant un environnement plus accueillant. L'expérience a montré que les femmes peuvent et doivent jouer un rôle actif dans la prévention des conflits, aux tables de négociation, pendant le processus de stabilisation par le biais des opérations de paix, et pendant la période de reconstruction après un conflit. Il est de notre responsabilité commune de faire en sorte que cela devienne une réalité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Tumysh (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je félicite la présidence allemande du Conseil de sécurité et S. E. M^{me} Ursula von der Leyen d'avoir mis en exergue le rôle important que jouent les femmes dans le maintien de la paix. Je remercie chaleureusement le Secrétaire général et les intervenants d'aujourd'hui pour leurs exposés éclairants, qui montrent qu'un large écart persiste toujours entre les paroles et les actes en ce qui concerne le programme sur les femmes et la paix et la sécurité.

Comme le Secrétaire général l'a envisagé, nous devons veiller à la parité des sexes aux plus hauts niveaux de l'ONU. À cette fin, nous devons mettre en œuvre sa réforme de l'Architecture de paix et de sécurité en renforçant la collaboration entre le Département des opérations de paix, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et ONU-Femmes, aussi bien sur le terrain qu'au Siège. Il faut procéder à des changements concrets concernant les trois piliers de l'action de l'ONU, dans lesquels les femmes peuvent être des vecteurs clefs et des agents dynamiques de progrès. Ce n'est qu'ainsi que le maintien de la paix des Nations Unies restera un outil majeur de la prévention et du règlement des conflits.

Nous allons devoir faire de durs efforts pour augmenter le nombre de femmes dans les contingents et les effectifs de police d'ici à 2020. Cela implique que nous devons encourager les femmes à s'engager dans les forces armées en brisant l'emprise qu'ont le patriarcat, les normes culturelles et les tabous envers les femmes, et en œuvrant à faire évoluer la conscience collective. Il faut autonomiser les femmes, non seulement dans les opérations de maintien de la paix mais aussi dans la vie sociétale quotidienne, en investissant dans le développement et dans leur éducation, les possibilités économiques et les formations à l'encadrement. Il est important qu'elles jouent un rôle de premier plan pour jeter les bases de sociétés pacifiques et stables, comme le préconise la résolution 1325 (2000).

Les statistiques actuelles montrent que les pays du monde entier déploient bien moins de femmes dans les missions des Nations Unies que dans leurs forces de sécurité nationales. De nombreux pays disposent actuellement de femmes qualifiées mais dont l'on ne tient pas compte pour les formations et les placements de terrain envisageables. Cette tendance à court-circuiter les femmes doit être inversée. Il faut également informer les femmes des possibilités de carrière dans les forces de sécurité, qui sont souvent dissimulées parce que l'on

pense à tort qu'elles sont une prérogative masculine, du fait de certains interdits fondés sur les rôles familiaux ou parce qu'elles courent plus de risques que les hommes de subir préjudices et agressions.

Une croyance erronée veut également que la présence des femmes entame la cohésion et l'efficacité des équipes en raison de la violence sexuelle au sein des unités. En réalité, on a constaté que les femmes soldats de la paix améliorent le rendement des unités et aident les commandants militaires à s'acquitter de leur mandat. Même dans les communautés, l'exploitation et les atteintes sexuelles s'en trouvent nettement réduites du fait de la présence de femmes dans les opérations de maintien de la paix. Les femmes ont aussi un meilleur accès aux communautés et peuvent servir de canal d'informations et, ainsi, donner rapidement l'alerte et contribuer à la sécurité et au bien-être de la collectivité.

En outre, quand on évalue la performance du maintien de la paix des Nations Unies, l'on ne prend pas en compte le nombre, le grade ou la fonction des femmes soldats de la paix, et l'on ne soucie pas non plus de savoir si les unités ont été formées pour prévenir la violence sexuelle liée aux conflits ou si les systèmes de vérification des antécédents ont bien identifié les soldats de la paix soupçonnés de façon crédible d'exploitation et d'atteintes sexuelles. C'est pourquoi nous devons légitimement introduire ces mesures, qui sont essentielles pour l'exécution des mandats de maintien de la paix, pour qu'elles viennent s'ajouter au système des Nations Unies d'évaluation de la performance.

Pour vraiment réussir, nous devons donner les moyens d'action aux femmes en temps de guerre et comme en temps de paix. Plus que tout, il est essentiel de renforcer leurs capacités au moyen de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et trilatérale, et leur donner les moyens de devenir des leaders capables de participer à l'alerte rapide, à la médiation, aux négociations de paix, aux accords de paix et à l'instauration de la confiance, à tous les niveaux : du niveau local et régional au niveau national et international. Nous encourageons les pays donateurs à accorder la priorité aux programmes d'éducation, à allouer un plus grand nombre de bourses aux femmes et aux filles provenant de pays en proie au conflit, et à permettre aux victimes de se surpasser pour jouer un rôle de chef de file.

Tout ce que nous avons recommandé ici, nous le mettons en oeuvre dans notre pays. C'est dans cet esprit que nous préparons nos soldats de la paix au centre kazakhe de formation au maintien de la paix. Le

Kazakhstan est pleinement engagé dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et y déploie du personnel hautement qualifié et compétent, y compris des femmes. Nos femmes soldats de la paix sont déployées dans la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, et nous prévoyons d'accroître encore leur nombre en les déployant dans d'autres missions.

Pour terminer, nous nous joindrons à d'autres pour mettre pleinement en oeuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Kadiri (Maroc) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil pour le mois d'avril. La présence, ce matin, de Madame la Ministre fédérale allemande de la défense est un témoignage éloquent de l'importance que votre pays accorde à la thématique « femmes, paix et sécurité ». Je saisis cette occasion pour féliciter également la France pour sa présidence extrêmement réussie du Conseil de sécurité durant le mois de mars. Je remercie également le Secrétaire général pour son intervention ainsi que pour tous ces efforts pour faire de la parité une réalité au sein des Nations Unies. Je remercie aussi la générale de division Kristin Lund et M^{me} Lorna Merekaje pour leurs déclarations.

Le Maroc salue, Monsieur le Président, votre initiative d'organiser ce débat public sur une question qui revêt une importance particulière depuis l'adoption historique de la résolution 1325 (2000), et qui est dorénavant au centre des débats : la place de la femme dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le choix de cette thématique tombe à point nommé, quelques jours après la réunion ministérielle sur le maintien de la paix des Nations Unies, tenue le 29 mars, durant laquelle de nombreuses délégations ont fait part de leur engagement en faveur d'une plus grande représentation des femmes au sein des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Conscient de l'importance et de la nécessité de renforcer la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix, le Maroc, pays fournisseur majeur de contingents aux opérations de maintien de la paix depuis les années 60, a entrepris des efforts considérables en vue d'atteindre l'objectif de 15 % d'officiers d'état-major. Par ailleurs, l'initiative *Action pour le maintien de la paix*

du Secrétaire général et sa Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, que le Maroc a été l'un des premiers pays à endosser, prévoit également des actions à prendre dans ce sens. Nous félicitons et soutenons fermement les efforts et initiatives du Secrétaire général pour promouvoir l'égalité et la parité de genre dans toutes les actions des Nations Unies.

À ce jour, le Maroc a atteint le seuil de 15 %, et se prépare d'ores et déjà à augmenter de manière significative sa contribution féminine dans les engagements ciblés, notamment en ce qui concerne le personnel médical, les observateurs militaires et les officiers du Groupe de la coopération entre civils et militaires. Dans cette optique, un module 100 % féminin a été déployé par les Forces armées royales au sein du bataillon à déploiement rapide à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Aussi, le Maroc contribuera-t-il, pour la première fois, à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud avec le déploiement d'une observatrice militaire.

Il est une réalité, de par l'expérience et les études réalisées, que la participation accrue des femmes a un impact positif sur l'efficacité des missions de maintien de la paix. Nous saluons à cet égard le lancement de la stratégie pour la parité des sexes applicable au personnel en tenue du Secrétariat, qui propose des taux de participation de 25 % pour les officiers d'état-major et les observateurs militaires et de 15 % pour les contingents. À cet égard, et en vue d'assurer sa pleine mise en œuvre, il serait utile de prendre en considération deux facteurs importants, notamment le nombre de troupes déployées et les considérations nationales des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Aussi, d'autres éléments devraient être pris en compte pour faciliter une plus grande participation féminine aux opérations de maintien de la paix, et je citerai quelques-uns.

Premièrement, offrir des incitations pour encourager la participation des femmes. Nous félicitons d'ailleurs à cet égard le Secrétariat et le Canada pour le lancement de l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix. Nous pourrions aussi, par exemple, envisager des périodes de rotations plus courtes. Deuxièmement, assurer l'ensemble des besoins spécifiques aux femmes dans les missions, notamment en termes de logements. Troisièmement, éviter de restreindre la participation pleine et entière des femmes aux activités d'une Mission en imposant des limites. Quatrièmement, prévoir davantage de modules de

formation destinés de manière spécifiques aux femmes. Et, cinquièmement, favoriser les candidatures féminines aux postes à caractère civil au sein des missions.

La thématique d'aujourd'hui ne se limite pas à la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix, mais concerne également les processus politiques, la médiation et la prévention des conflits. Sur ce volet également, des efforts ont été consentis par l'ensemble des acteurs, que ce soit les gouvernements, l'ONU, les organisations régionales ou la société civile. Le Maroc, engagé et soutenant la médiation comme outil de résolution pacifique des différends, veille à assurer la pleine participation des femmes dans les processus de paix. Ainsi, dans le cadre de son initiative conjointe avec l'Espagne sur la médiation en Méditerranée, diverses activités ont pu être organisées, notamment pour le renforcement des capacités des femmes médiatrices, ainsi qu'une participation active aux différents réseaux de femmes médiatrices.

Pour conclure, je saisis cette occasion pour rendre un vibrant hommage à toutes les femmes et à tous les hommes déployés sur le terrain au service de la paix et de la sécurité internationales, souvent dans des conditions très difficiles et au péril de leur vie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines.

M. Penaranda (Philippines) (*parle en anglais*) : Le monde restera bloqué dans un cycle de violence et de conflits aussi longtemps que les nations feront passer quasiment toutes les autres questions avant celle de l'égalité pour les femmes. C'est l'idée essentielle issue de la réunion ministérielle de 2019 sur le maintien de la paix des Nations Unies qui s'est tenue ici il y a deux semaines. Le débat public d'aujourd'hui est crucial à l'approche du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité. Cette résolution traite des rôles stratégiques des femmes en tant que soldates de la paix, négociatrices et médiatrices, et de leurs contributions aux questions liées à la guerre et la paix. C'est un impératif moral et opérationnel que de recruter un plus grand nombre de femmes soldats de la paix.

À la réunion de Vancouver de novembre 2017 sur le maintien de la paix comme à la réunion ministérielle sur le maintien de la paix des Nations Unies de 2019, les Philippines se sont fermement engagées à déployer davantage de femmes soldats de la paix. Les Philippines sont plus que jamais décidées à se joindre aux Nations

Unies pour appeler au déploiement d'un plus grand nombre de femmes soldats de la paix afin d'améliorer l'efficacité globale des opérations de maintien de la paix. Les femmes forment plus de la moitié de l'ensemble de nos personnels de maintien de la paix déployés dans six missions des Nations Unies – Soudan du Sud, Darfour, République centrafricaine, Haïti, Mali et frontière Inde/Pakistan. Ce qui dépasse de loin les 15 % requis des pays fournisseurs de contingents militaires ou de personnel de police.

Depuis le lancement du deuxième cycle de leur plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité en mars 2017, les Philippines ont atteint les résultats suivants au titre des trois piliers que sont l'autonomisation et la participation, la protection et la prévention, et la promotion et l'intégration. Les Philippines sont l'un des premiers pays à avoir formulé et mis en oeuvre un plan d'action régional pour adapter la résolution 1325 (2000) au contexte local. Les mesures suivantes ont été prises par les Philippines à cet égard.

Sur le premier pilier, entre autres dispositions de la loi organique sur le Bangsamoro, qui a été signée par le Président Rodrigo Roa Duterte le 26 juillet 2018, il y a l'attribution de sièges réservés aux femmes dans le Parlement et le Gouvernement du Bangsamoro. Les contingents exclusivement féminins portant le voile – en tant que membres des forces armées et de la police nationale philippine, en partenariat avec différents organismes publics, tels que le Bureau du Conseiller présidentiel pour le processus de paix et les organisations de la société civile – continuent de déployer des efforts dans le cadre des programmes et des projets axés sur la réconciliation et l'apaisement sociaux, ainsi que sur la prévention de l'extrémisme violent.

En ce qui concerne le deuxième pilier, la loi organique du Bangsamoro défend et protège les droits fondamentaux des femmes, notamment le droit de travailler légalement et le droit d'être protégées contre l'exploitation, la maltraitance et la discrimination.

S'agissant du troisième pilier, les plans d'action stratégiques institutionnels concrétisent les engagements pris par les organismes publics dans le cadre du plan d'action national. Des programmes de renforcement des capacités à l'intention des administrations locales, des organismes publics et des organisations de la société civile sont également mis en oeuvre pour faire en sorte que les questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité soient prises en compte dans la planification

et la budgétisation des programmes en faveur de la participation des deux sexes au développement.

Les Philippines organiseront un forum sur divers sous-thèmes liés aux femmes et à la paix et la sécurité afin de sensibiliser les participants, principalement issus du secteur de la sécurité des Philippines, à l'impact et à l'importance de la participation des femmes au maintien de la paix dans le monde entier, en mettant particulièrement l'accent sur leur expérience. En outre, les Philippines appuient les appels lancés par les États Membres pour que des conseillers et conseillères pour les questions de genre soient nommé(e)s au sein des équipes de gestion des crises dans les missions de maintien de la paix, et pour que l'ONU alloue des ressources aux dirigeants des missions.

Pour conclure, je voudrais souligner que le Gouvernement philippin est convaincu, du fait de son expérience, que les femmes qui pansent les blessures de la guerre, réconfortent les veuves de guerre et recueillent les enfants victimes des conflits sont les plus motivées, et s'entendent le mieux à prévenir l'éclatement d'un conflit et à restaurer la paix qui a été rompue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Sinirlioğlu (Turquie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat public. Nous nous félicitons de l'attention que le Conseil de sécurité continue d'accorder aux questions relatives aux femmes et à la paix et la sécurité, et nous remercions les intervenants pour leurs remarques éclairantes.

La résolution 1325 (2000) constitue un jalon important, non seulement parce qu'elle traite de l'impact disproportionné des conflits armés sur les femmes et les filles, mais aussi parce qu'elle constitue une réalisation historique pour assurer la participation pleine, effective et véritable des femmes à toutes les étapes du cycle du conflit et du processus de paix. À l'approche de son vingtième anniversaire, nous devons encore amplement débattre des mesures concrètes à prendre au sein du système des Nations Unies pour renforcer sa mise en oeuvre. Cela concerne particulièrement les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Les femmes ont déjà prouvé qu'elles peuvent jouer les mêmes rôles, être assujetties aux mêmes règles et opérer dans les mêmes conditions difficiles que leurs homologues masculins. Elles élargissent également l'éventail des compétences disponibles sur

le terrain car elles apportent des contributions uniques et substantielles aux opérations de maintien de la paix. Leur présence sur le terrain renforce l'émancipation des femmes dans les communautés d'accueil, et contribue à rendre les forces de maintien de la paix plus accessibles aux femmes et aux jeunes dans les communautés. Les femmes sont donc la clef du succès des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Les soldates de la paix servent également de modèles dans les sociétés locales, incitant les femmes et les filles qui vivent dans des sociétés souvent dominées par les hommes à faire valoir leurs droits et à participer aux processus de paix.

Grâce aux efforts et aux engagements de l'ONU, le taux de participation des femmes aux forces de maintien de la paix a augmenté ces dernières années, mais il reste inférieur aux objectifs fixés par l'Organisation. Bien qu'il soit prouvé que le principe d'inclusion améliore l'efficacité et l'efficacé des opérations de maintien de la paix, les femmes restent sous-représentées dans les opérations en cours, en particulier au sein du personnel en tenue. Nous nous félicitons des initiatives, telles que la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue et l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix, qui visent à aider à surmonter les obstacles au renforcement de la participation des femmes aux opérations de paix.

Dans le cadre de nos efforts conjoints, nous pouvons améliorer la situation sur le terrain à condition d'utiliser à bon escient les données ventilées sur les femmes pour tirer des conclusions. Les rapports doivent prendre en compte les questions de genre afin d'éclairer les recommandations et conclusions du Secrétaire général. En ce sens, les experts et conseillers pour les questions de genre dans les missions contribuent de manière significative au succès global des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous devons veiller à continuer d'utiliser cet atout en termes de formation, de conseils, d'assistance, d'encadrement et d'appui aux dirigeants et aux unités concernées des missions de maintien de la paix.

L'implication de soldats de la paix des Nations Unies dans des affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles sape radicalement le fondement même de l'Organisation, sa crédibilité et la confiance associée au drapeau de l'ONU. La politique de tolérance zéro doit être strictement appliquée contre le personnel impliqué dans ces affaires jusqu'à ce que les auteurs soient punis et que ces agissements tout à fait honteux

cessent complètement. La Turquie appuie sans réserve les efforts du Secrétaire général à cette fin.

Nous ne devons pas oublier qu'il incombe au premier chef à chaque pays de promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Dans cet esprit, nous devons veiller à éliminer toute discrimination ou barrière à la participation des femmes aux opérations de paix. La Turquie soutient également l'autonomisation et le bien-être des femmes et des filles dans diverses situations d'urgence, de conflit ou d'après-conflit, par l'intermédiaire de ses vastes programmes d'aide au développement. Les projets que nous menons en Afghanistan et en Somalie, en particulier dans les domaines de l'éducation et des services de santé, sont des exemples concrets des efforts que nous déployons à cette fin.

Par ailleurs, nous estimons qu'il est particulièrement important d'assurer la collaboration et la coordination de nos efforts dans l'ensemble du système des Nations Unies, et nous continuons d'encourager davantage de femmes à participer aux missions de maintien de la paix des Nations Unies. Nous encourageons aussi activement la mise en œuvre des résolutions pertinentes dans d'autres instances internationales et régionales, telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'OTAN.

Les résolutions du Conseil de sécurité qui ont été adoptées après la résolution 1325 (2000) ont également contribué à l'établissement d'un cadre normatif solide. Cependant, en dépit de cette avancée, le débat d'aujourd'hui montre qu'il est encore nécessaire d'accroître considérablement la participation des femmes à tous les processus de décision visant à prévenir les conflits, ainsi qu'à consolider et à pérenniser la paix.

Pour instaurer une paix et une stabilité durables, il est nécessaire que les femmes fassent entendre leur voix dans tous les processus, de la prévention et du règlement des conflits à la réconciliation et au relèvement post-conflit. L'histoire récente de notre planète en matière de règlement des conflits regorge d'histoires à succès de femmes qui ont joué un rôle crucial dans l'instauration de la paix et de la sécurité. Nous devons nous appuyer sur ces réalisations, et veiller à ce que les femmes participent de manière légitime et significative aux opérations de paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Mgr Auza (*parle en anglais*) : Il y a près de 20 ans, le Conseil de sécurité, dans sa résolution historique 1325 (2000), a demandé aux États Membres de faire en sorte que les femmes soient davantage représentées aux niveaux de la prise de décisions concernant les processus de paix et la prévention, la gestion et le règlement des conflits, qu'elles soient protégées contre la violence dans les situations de conflit armé – parce qu'elles sont souvent les plus touchées par les conflits violents – et qu'elles participent activement aux efforts visant à pérenniser la paix. Comme l'a souligné le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, les opérations de maintien de la paix sont efficaces lorsque les femmes jouent un rôle de premier plan et sont en contact direct avec les communautés d'accueil. Notre débat d'aujourd'hui doit porter sur le rôle des femmes dans deux contextes particuliers.

Tout d'abord, nous devons aborder la question des femmes qui participent aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde entier, et dont le nombre augmente, conformément à une des priorités centrales du Secrétaire général. Ces femmes sont des filles, des sœurs, des épouses et des mères qui apportent à leur travail non seulement leur courage, leur professionnalisme et leur sens du devoir, mais aussi une sensibilité particulière qui leur permet d'échanger plus efficacement avec les populations locales; de mieux évaluer les besoins réels sur le terrain en donnant aux femmes, aux filles et aux garçons la possibilité de partager leurs doléances et leurs préoccupations; et de galvaniser les efforts locaux afin de dire non à la violence et à la misère, et oui à la paix et au développement.

Cela nous amène à mon second point : les femmes qui vivent dans des zones de conflit ou qui ont été traumatisées par la guerre. Elles jouent un rôle essentiel dans le rétablissement de la confiance, en partageant leurs idées et en facilitant la réconciliation. Certaines d'entre elles ont des responsabilités politiques et ont joué un rôle clef dans la négociation d'accords de paix. Il est encourageant de constater qu'un plus grand nombre de femmes participent aux nouveaux processus démocratiques, renforcent l'état de droit et donnent une voix à celles et ceux qui n'en ont pas. Pourtant, la grande majorité des femmes qui contribuent à ces efforts le font au niveau local. Les femmes qui ont vu leurs familles et leurs communautés déchirées, leurs villages et leurs maisons sauvagement détruits, leur dignité violée et leurs proches enlevés, sont souvent, par leur force intérieure, leur courage et leur résilience, les témoins les plus exemplaires, capables de semer l'espoir, d'ouvrir de

nouvelles perspectives et de rassembler tout le monde. Leur présence à la table de négociation et à chacune des étapes des processus de paix est une nécessité et un avantage inestimable. Elles garantissent l'inclusion, la crédibilité et la durabilité. Il est de la plus haute importance de garantir que leurs voix soient entendues.

Dans les situations de crise, les dirigeantes se retrouvent souvent dans les communautés confessionnelles, où les femmes se distinguent sur la voie du dialogue, de la collaboration et de la non-violence. Elles se vouent activement à consolider la paix et à prévenir la reprise des conflits. En général, leur participation entraîne des dividendes importants et durables. Il importe donc de ne pas négliger une contribution aussi précieuse, mais de chercher des moyens de mieux mobiliser ces efforts, en particulier dans les régions où la religion est manipulée pour inciter à la division ou empêcher les processus de paix de prendre effectivement racine.

Ma délégation tient à saluer toutes les femmes chargées du maintien et de la consolidation de la paix dans le monde, et à leur exprimer sa gratitude, en particulier celles qui s'emploient à promouvoir une participation accrue des femmes à tous les niveaux au sein des missions de maintien de la paix des Nations Unies, qui demeurent la présence la plus visible des Nations Unies dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Fidji.

M. Prasad (Fidji) (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de sécurité de me donner l'occasion de m'adresser aux membres du Conseil. Je vous félicite, Monsieur le Président, d'avoir soulevé, au cours de cette présidence conjointe franco-allemande, la question de la contribution des femmes à la paix et à la sécurité en vue d'un débat public dans un cadre plus ouvert.

Les femmes endurent les tragédies des conflits de manière disproportionnée. Leurs souffrances ont de multiples dimensions, allant de la privation de nourriture et d'eau à la violence sexuelle et à l'assassinat pur et simple. Nous sommes aujourd'hui confrontés à cette même tragédie dans de nombreux autres pays et dans plusieurs opérations de paix des Nations Unies.

Les résolutions 1325 (2000) et 2242 (2015), sur les femmes et la paix et la sécurité, soulignent toutes deux le caractère central de la participation des femmes à la consolidation de la paix et à l'instauration de la sécurité. Ces résolutions sont puissamment renforcées

par la volonté et l'engagement personnels du Secrétaire général en faveur de l'égalité des sexes dans l'ensemble du système des Nations Unies.

En temps de paix et en temps de conflit, les femmes jouent un rôle essentiel s'agissant de maintenir l'unité des communautés. Lorsque les institutions politiques et de développement déçoivent leurs communautés, les femmes endurent la douleur écrasante de l'échec, cherchant des moyens de subsistance à partir de ressources de plus en plus rares, luttant pour maintenir l'accès à des services tels que les soins de santé et payant de leur personne lorsque les services s'effondrent, malgré le coût élevé que cela implique pour elles-mêmes.

Les Fidji se félicitent de la détermination du Secrétaire général à faire aller de pair la consolidation de la paix, le maintien de la paix et le développement. Nous n'avons qu'à examiner les enseignements tirés des récents conflits pour comprendre pourquoi cela est si fondamental.

Dans tous les conflits, bien avant que les armes à feu et la violence ne se déchaînent, la nourriture, l'eau et les services de santé sont utilisés comme des armes. Les femmes soldats de la paix sont intuitivement plus aptes à prendre conscience de ce lent processus appliqué à la nourriture, à l'eau et aux services essentiels. C'est pourquoi il est fondamental que les femmes participent pleinement aux processus de paix et soient associées aux règlements politiques. Lorsqu'elles y participent, les accords de paix perdurent. Dans le cas contraire, les accords de paix sont plus susceptibles de s'effondrer. Les femmes apportent de l'empathie, une compréhension concrète et de profonds aperçus à ces processus.

Les femmes renforceront toujours les processus de paix. L'échec n'est pas une option; elles savent que l'échec aura des conséquences immédiates pour elles-mêmes et pour leurs enfants. Par conséquent, en diversifiant davantage les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, il est beaucoup plus probable qu'elles incluront des femmes, ce qui améliorera ainsi les perspectives d'une paix durable.

Le Gouvernement fidjien s'efforce de donner aux femmes les moyens de réaliser pleinement leur potentiel dans tous les secteurs de la société. Le nouveau Parlement fidjien compte deux fois plus de femmes, qui représentent désormais 20 % de ses membres. Bien sûr, beaucoup reste à faire.

Les Fidji ont choisi de servir le monde par les opérations de maintien de la paix. Leurs soldats de la paix ont joué des rôles importants au Kosovo, en Namibie, en Afghanistan, au Koweït, au Timor-Leste, en Somalie, en Iraq, en Syrie, au Liban, en Égypte, au Soudan, aux Îles Salomon dans le cadre d'un accord conclu en dehors des Nations Unies, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Soudan du Sud, notamment. Nous avons perdu 59 soldats de la paix au cours de ces opérations. Nous avons beaucoup appris de ces expériences, notamment que réussir une opération de paix, au fond, consiste à élargir les espaces où la politique puisse intervenir.

Des milliers de soldats de la paix des Nations Unies interagissent avec les communautés locales et les protègent chaque jour. La façon dont ils interagissent est importante. Le maintien de la paix concerne les compétences non spécialisées que les missions apportent pour s'acquitter de leur mandat dans des circonstances extraordinaires. Il s'agit notamment de la capacité de comprendre les cultures et les valeurs et de voir la façon dont les femmes et les enfants deviennent extraordinairement démunis dès le début des conflits. Les Fidji accordent une attention particulière au renforcement de ces compétences non spécialisées dans le cadre de la formation et de la préparation qu'elles offrent.

Nous savons que lorsque les soldats de la paix parviennent à établir des relations positives avec les communautés, ils améliorent les perspectives de réconciliation. Grâce à nos nombreuses activités de maintien de la paix, nous savons que les femmes soldats de la paix aux postes de contrôle sont beaucoup plus aptes à atténuer les tensions et que les femmes soldats de la paix comprennent beaucoup mieux les dimensions cachées d'un conflit, telles que la saisie de l'aide alimentaire humanitaire. Les femmes dans les groupes de soutien médical aident à surmonter les obstacles importants à l'accès aux soins de santé, et les femmes soldats de la paix sont beaucoup plus aptes à déceler les signes de violence sexuelle systémique.

Les Fidji sont profondément déterminées à accroître la participation des femmes à leurs opérations de maintien de la paix. Tirant les enseignements de leurs nombreuses expériences dans le cadre de nombreuses opérations de paix, les Fidji se sont déterminées à accélérer le recrutement de femmes dans leur armée et leur marine. Le rapport des Nations Unies sur l'égalité des sexes publié en janvier indique que les Fidji ont atteint les normes suivantes : 21 % de nos officiers d'état-major au sein des opérations de paix des Nations

Unies sont des femmes; environ 10 % du personnel de nos contingents militaires sont des femmes; et 51 % de nos policiers sont des femmes. Il reste encore beaucoup à faire – nous sommes les premiers à l'admettre.

La directrice générale de la police à la tête de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud est une femme fidjienne. Nous sommes extrêmement fiers de la commissaire Unaisi Vuniwaqa. Elle est un excellent modèle pour nous. Aujourd'hui, nous sommes solidaires de la commissaire Vilisi Waqavesi, basée au Darfour, alors que le Soudan connaît des circonstances politiques difficiles.

En tant que petit pays, nous comprenons nos limites. Les Fidji se réjouissent à la perspective de travailler en étroite collaboration avec leurs partenaires, à savoir l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Chine, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Malaisie et l'Indonésie, pour former et perfectionner leurs femmes soldats de la paix. Nous renforçons les perspectives sexospécifiques et intégrons la problématique femmes-hommes avant et pendant le déploiement, ainsi que dans l'ensemble de nos opérations. Les Fidji lancent un nouveau partenariat régional avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande pour renforcer cet effort. Nous attachons la plus grande valeur à la volonté de l'ONU d'améliorer la participation des femmes à l'ensemble des opérations de paix. C'est aussi notre volonté.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante d'Israël.

M^{me} Furman (Israël) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la présidence allemande d'avoir organisé cet important débat public, ainsi que les auteurs d'exposés de leurs réflexions approfondies.

Il y a 19 ans, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1325 (2000), appelant la communauté internationale à intensifier ses efforts pour accroître la participation des femmes aux opérations de consolidation et de maintien de la paix. Comme le Secrétaire général l'a déclaré il y a deux semaines à l'ouverture de la Conférence ministérielle de l'ONU sur le maintien de la paix, les femmes jouent un rôle essentiel s'agissant d'améliorer l'efficacité des missions de maintien de la paix et de nouer des contacts avec les communautés locales. Les femmes sont souvent les premières victimes des conflits et des guerres, étant plus vulnérables à la violence physique et sexuelle, mais bien souvent, elles sont aussi les premières à plaider pour la paix. Lorsque les femmes sont en première ligne des opérations de maintien de la

paix et font partie des équipes de consolidation de la paix, elles servent de catalyseur pour la confiance et la coopération, renforçant ainsi la capacité de l'ONU de s'acquitter de ses mandats de paix et de sécurité.

Depuis la création de l'État d'Israël, les femmes font partie intégrante de nos forces de défense. Au départ, seuls quelques postes étaient ouverts aux femmes. Cependant, au fil des ans, leurs perspectives se sont élargies grâce à la réforme des Forces de défense israéliennes (FDI), ainsi qu'à des pionnières qui ont lutté pour l'égalité au sein de l'armée. L'une de ces pionnières a été Alice Miller, à qui on a refusé de devenir pilote au sein des FDI en raison de son sexe. L'appel de Miller devant la Cour suprême en 1995 a entraîné l'acceptation des femmes à l'académie des forces aériennes. Quelques années plus tard, les FDI ont nommé la première conseillère aux affaires féminines auprès du Chef d'état-major. Cette démarche est née de la reconnaissance du fait que les FDI ne parviendraient pas à exploiter pleinement leur potentiel sans créer un environnement solidaire et ouvert pour permettre aux femmes de s'engager.

Au cours de la décennie écoulée, nous avons observé la manière dont les changements apportés au système pour accueillir les femmes nous ont permis de progresser vers la parité des sexes. Aujourd'hui, plus de 85 % des postes au sein des FDI sont ouverts aux femmes, et plus de 30 % des officiers des FDI sont des femmes. De même, 20 % des femmes qui servent dans les FDI sont des officiers alors que seulement 10 % des hommes le sont. Nous n'avons pas encore atteint une parité totale des sexes, mais nous sommes en bonne voie et nous poursuivons nos efforts.

Nous convenons tous qu'il est nécessaire d'augmenter le nombre de femmes qui participent aux activités de maintien de la paix des Nations Unies, et Israël est heureux de constater que les graines semées il y a 19 ans par la résolution 1325 (2000) commencent à pousser. Un nombre croissant de femmes occupent des postes de direction à l'ONU, et le nombre de femmes qui participent au maintien de la paix a été multiplié par deux. Cependant, en dépit de ces progrès, comme cela a été mentionné durant la Réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix, il nous reste un long chemin à parcourir.

Nous félicitons le Secrétaire général pour son rôle de chef de file en matière de parité des sexes et nous reconnaissons que l'ONU accomplit des avancées remarquables. Cependant, nous estimons qu'il manque

une composante essentielle pour encourager la pleine inclusion des femmes dans le contexte du maintien de la paix : l'adaptation de l'environnement et des installations des missions de terrain. Il ne suffit pas de fixer des objectifs. Si nous voulons que davantage de femmes servent sur le terrain, nous devons créer un environnement accueillant en garantissant leur sécurité dans les enceintes des Nations Unies et en leur donnant accès aux installations et aux services nécessaires, notamment des services de santé spécifiques sur place, des hébergements pour les familles et ainsi de suite. Nous devons continuer d'œuvrer à augmenter le nombre de femmes occupant des postes clefs à l'échelle de l'Organisation en adaptant les conditions de travail et les services disponibles pour les accueillir.

Si nous voulons encourager les femmes à participer aux opérations de maintien de la paix, l'ONU et ses États Membres doivent créer un environnement plus accueillant et ouvert sur le terrain. L'ONU n'atteindra son plein potentiel que lorsque les deux moitiés de la population mondiale seront impliquées et contribueront.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arménie.

M. Margaryan (Arménie) (*parle en anglais*) : Nous tenons à remercier la présidence du Conseil de sécurité pour le choix du thème du présent débat public. Nous apprécions l'importance que l'Allemagne attache à cette question, comme en témoigne également la participation de la Ministre fédérale de la défense, M^{me} Ursula von der Leyen, en début de journée. Cette séance nous offre une possibilité importante de réfléchir à des moyens de renforcer nos efforts collectifs pour améliorer l'efficacité du maintien de la paix en augmentant la participation et la représentation des femmes.

Le Gouvernement arménien attache une importance particulière aux réformes visant à promouvoir la représentation des femmes à tous les niveaux des processus de prise de décisions. Nous sommes convaincus que les initiatives de paix et de sécurité sont plus durables lorsque les femmes sont des partenaires égales en matière de prévention des conflits, d'acheminement des secours et de relèvement, et lorsqu'elles contribuent à la recherche de solutions durables. Il est essentiel de garantir une participation solide et véritable des femmes aux processus de règlement des conflits, car il est avéré que cela multiplie les chances de parvenir à une paix crédible et durable.

Alors que l'année prochaine marquera le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), l'Arménie se tient prête à appuyer la mise en œuvre des engagements en matière de promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous appuyons pleinement l'initiative *Action pour le maintien de la paix* du Secrétaire général et les efforts entrepris en vue de garantir la participation égale et véritable des femmes à tous les stades des processus de paix.

En février, le Gouvernement arménien a adopté un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Ce plan a été élaboré dans le cadre d'un processus global et sans exclusive auquel ont participé les organismes gouvernementaux, la société civile et des organisations internationales. Ce document met l'accent sur l'amélioration de la formation et des possibilités d'avancement pour les femmes afin d'augmenter leur participation aux activités de maintien et de consolidation de la paix. Un accent particulier est mis sur les groupes vulnérables, notamment les femmes dans les communautés frontalières et les femmes touchées par des conflits.

La participation des femmes aux missions de maintien de la paix fait partie des objectifs prioritaires des réformes mises en œuvre par les Forces armées arméniennes. Pour promouvoir le rôle croissant des femmes, l'Arménie a déjà déployé des femmes soldats de la paix au sein d'opérations des Nations Unies et d'opérations autorisées par l'ONU. Le nombre de femmes déployées au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban augmentera bientôt à l'occasion de la prochaine relève cet été pour garantir le respect de l'objectif de 15 % fixé par l'ONU.

Les organisations non gouvernementales et les réseaux de la société civile jouent un rôle essentiel en relevant les exigences en matière de participation des femmes aux activités de paix et de sécurité. Depuis 2015, HALO Trust forme et emploie des femmes locales dans ses missions de déminage humanitaire dans les régions touchées par le conflit du Haut-Karabakh. Les initiatives de ce type ont de multiples bénéfices économiques, sociaux et humanitaires pour les communautés locales qui tentent de surmonter les incidences du conflit et de bâtir un avenir pacifique et sûr.

Le document final du dix-septième Sommet de la Francophonie (Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage), qui s'est tenu les 11 et 12 octobre 2018 à Erevan sur le thème : « Vivre ensemble », appelle également à poursuivre les

efforts pour garantir la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix et renforcer leur rôle dans la prévention et le règlement des conflits. L'Arménie reconnaît pleinement l'importance de l'autonomisation des femmes et la manière dont elle est liée aux efforts visant à instaurer une paix et un développement durables déployés à différents niveaux. Un exemple important de participation des femmes aux efforts de consolidation de la paix est l'initiative « Les femmes pour la paix », dirigée par l'épouse du Premier Ministre de l'Arménie, une plateforme inclusive ouverte aux femmes et aux mères en vue de promouvoir la paix et la réconciliation dans notre région et au-delà.

L'Arménie est pleinement attachée à promouvoir des politiques tenant compte de la problématique hommes-femmes en tant que priorité de sa politique nationale et extérieure. En tant que membre de la Commission de la condition de la femme et après avoir accédé à la présidence de la Commission pour sa prochaine session, l'Arménie appuiera les efforts visant à garantir l'égalité des sexes en renforçant la participation des femmes dans tous les domaines de la vie économique, politique et sociale, notamment en veillant à ce que les femmes participent de manière substantielle aux activités de consolidation et de maintien de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Sparber (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, et nous remercions la Ministre Von der Leyen d'avoir convoqué ce débat public sur un sujet important et d'actualité.

Il faut renforcer la volonté et la mobilisation politiques pour permettre aux femmes de participer pleinement à tous les stades de la consolidation de la paix, notamment durant les périodes de transition politique. C'est pourquoi il importe que la représentation des femmes dans les contingents de maintien de la paix augmente rapidement. L'inclusion des femmes à tous les stades du cycle des conflits doit faire partie d'une évolution générale vers un système basé sur la pleine égalité et l'élimination des stéréotypes liés au sexe, qui ont historiquement tenu les femmes à l'écart des forces armées et de police.

Les femmes soldats de la paix améliorent l'efficacité opérationnelle, l'accessibilité et la crédibilité des missions de maintien de la paix en fournissant des contingents avec des perspectives diverses et un large éventail de compétences. Selon des études, les femmes

soldats de la paix contribuent à renforcer les relations avec les communautés, notamment en ayant accès à des informations récoltées auprès de populations et dans des lieux qui sont fermés aux hommes. L'établissement de liens étroits avec les communautés permet d'œuvrer plus efficacement au règlement des différends et de renforcer la capacité des missions à s'acquitter de leurs mandats, notamment leurs tâches de protection des civils.

La participation des femmes dans le secteur de la sécurité est associée à une baisse du nombre de plaintes pour mauvaise conduite et une perception améliorée de l'intégrité des forces par les populations. Les femmes contribuent à intégrer la perspective d'égalité des sexes à toutes les composantes et opérations d'une mission et facilitent une évolution culturelle qui dérange les stéréotypes néfastes. Une présence visible de femmes soldats de la paix permet d'autonomiser les femmes et les filles dans les communautés hôtes et d'augmenter la participation des femmes aux forces militaires et de police locales, améliorant ainsi la capacité des forces nationales à assumer la responsabilité de la sécurité. La participation des femmes au maintien de la paix contribue également à la réalisation de l'objectif 5 de développement durable, sur l'égalité des sexes, et de l'objectif 16, sur la paix, la justice et des institutions solides, ces deux objectifs étant des catalyseurs de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous notons l'importance de la résolution 2242 (2015) pour encourager le déploiement des femmes et le précédent qu'elle a créé, en particulier par son approbation de mesures incitatives afin d'accroître le nombre de femmes soldats de la paix. Nous appuyons les mesures visant à en appliquer les dispositions dans le cadre de la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies. Dans le même temps, les mandats des missions doivent être plus cohérents en ce qui concerne la problématique des femmes et de la paix et de la sécurité. En 2017, seuls 16 % des 25 conseillers pour les questions de genre déployés dans les missions sur le terrain ou dans les bureaux des envoyés spéciaux occupaient des postes de haut niveau. Les missions doivent mieux les intégrer dans leur travail, en faire une partie intégrante de leur structure de direction et leur fournir toutes les ressources nécessaires pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs fonctions.

Les États Membres doivent redoubler d'efforts pour encourager les femmes policières et militaires

à participer aux opérations de maintien de la paix, et éliminer les obstacles à leur pleine intégration. L'amélioration des conditions d'emploi et l'adoption de stratégies de recrutement ciblées à l'intention des femmes, en particulier par le biais des médias, peuvent contribuer à ces efforts. En outre, les femmes soldats de la paix ne peuvent être des agents efficaces de changement que dans des environnements exempts de discrimination et de normes et attitudes sociales inéquitables, et dans lesquels elles ne sont pas privées de leurs droits et de leurs possibilités.

Enfin, le Liechtenstein salue et appuie votre appel, Monsieur le Président, à poser des questions aux personnes qui ont fait des exposés, afin de rendre nos débats plus interactifs. Nous savons qu'elles sont déjà parties, mais nous aimerions connaître leur point de vue sur les deux questions suivantes. Premièrement, comment les opérations de maintien de la paix peuvent-elles assurer un meilleur suivi auprès des femmes qui quittent les missions, afin de tirer les enseignements de leur expérience? Deuxièmement, pourquoi les pays fournisseurs de forces de police et de contingents déploient-ils souvent des femmes à l'ONU dans une proportion inférieure à celle que l'on rencontre dans leurs forces de sécurité nationales?

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Liechtenstein de ses questions. Nous devons voir comment faire pour obtenir une réponse.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie.

M. Jinga (Roumanie) (*parle en anglais*) : Il me semble que quelque chose a changé dans la salle – il y a plus de lumière. Je voudrais tout d'abord féliciter l'Allemagne d'avoir organisé le présent débat. Je suis convaincu que, sous votre présidence, le Conseil de sécurité continuera de progresser sur ce sujet important.

La Roumanie s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne. J'ajouterai quelques observations à titre national.

Les femmes soldats de la paix jouent un rôle particulier qui est indispensable pour jeter les bases d'une paix durable dans les zones de conflit. Il a été prouvé que leur présence dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies a un effet positif sur la population locale. En effet, les femmes et les enfants sont les plus vulnérables et les plus susceptibles d'être victimes de violence, et il est avéré que, pour les soldats de la paix de sexe masculin, il est difficile de surmonter

les barrières sociales et culturelles pour établir avec eux la confiance. C'est précisément là que les femmes soldats de la paix doivent intervenir en donnant aux victimes et aux communautés locales un sentiment plus fiable de sécurité et de confiance. De notre point de vue, cette capacité doit être considérée comme une composante essentielle de toute opération de paix.

À cet égard, nous avons un exemple qui a fait ses preuves en Afghanistan, où la Roumanie a fourni des équipes de liaison féminines et a réussi à interagir régulièrement avec les femmes locales, renforçant ainsi la confiance dans un environnement, dirais-je, très complexe.

Qui plus est, il faut de toute évidence un plus grand nombre de femmes aux postes de commandement. C'est là un point essentiel si nous voulons que les Casques bleus des Nations Unies puissent s'acquitter de leurs tâches. Je voudrais partager avec le Conseil un exemple national pertinent. Nous sommes fiers qu'une femme, une policière roumaine, ait reçu le Prix international des policières du maintien de la paix des Nations Unies en 2015.

Au cours de la présidence roumaine de la Commission de consolidation de la paix en 2018, l'écoute des femmes figurait en bonne place à notre ordre du jour. À cet égard, la question du financement de la problématique hommes-femmes dans le cadre de la consolidation de la paix a été inscrite à la session annuelle de la Commission de consolidation de la paix consacrée à l'autonomisation des jeunes et des femmes en tant qu'agents de consolidation et de pérennisation de la paix dans la région du Sahel. Par ailleurs, lors des visites de travail que j'ai effectuées l'année dernière dans la région du Sahel et en Afrique de l'Ouest, j'ai rencontré des groupes de femmes de la société civile et des femmes occupant des postes à responsabilité. J'ai pu comprendre à quel point les femmes doivent être associées à tous les processus de paix, et combien leur participation à tous les niveaux de la société est essentielle pour assurer une paix durable.

Les États Membres prennent des mesures concrètes pour accroître la représentation des femmes dans les opérations de paix des Nations Unies. J'aimerais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour exprimer notre plein appui à l'une des dernières nouveautés lancées par le Canada et l'ONU avec l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix et la création du Fonds éponyme à l'appui de cette initiative. Nous nous félicitons également vivement du

lancement par l'Allemagne aujourd'hui d'une initiative mondiale en faveur d'un réseau mondial de femmes soldats de la paix.

Dans le même temps, la Roumanie appuie fermement les efforts déployés par le Secrétaire général dans le cadre de son initiative *Action pour le maintien de la paix* et s'emploie à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000), ainsi que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en particulier en continuant à intégrer une perspective sexospécifique dans ses processus de décision. Nous nous félicitons également de la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes pour la période 2018-2028, qui reconnaît l'importance de la participation des femmes aux opérations de paix. D'ailleurs, la Roumanie a déjà dépassé l'objectif de 16% pour 2019. En effet, 17% des observateurs militaires et officiers d'état-major roumains déployés sur le terrain sont des femmes, contre 13% en moyenne pour les États Membres de l'ONU. Nous continuerons à nous efforcer d'améliorer ce chiffre.

La Roumanie, qui est l'un des pays signataires de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, se félicite de la mise en place d'un mécanisme de coordination souple afin de renforcer les partenariats en matière de formation et de développement des capacités. Au niveau régional, mon pays a mis en place une équipe itinérante de formation axée sur l'intégration des questions de genre dans la sécurité et la défense. Son premier public a été l'Initiative de défense de l'Europe du Sud-Est : à cette occasion, nos formateurs qui ont une expérience de l'ONU ont organisé un cours à l'intention de dirigeants clefs au quartier général de la Brigade d'Europe du Sud-Est.

La Roumanie s'emploie également à augmenter le nombre de membres du personnel de sécurité formés pour prévenir et combattre la violence sexuelle et sexiste et aide le Bureau de la Coordonnatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelle en mettant à sa disposition un expert en droit militaire.

Enfin, je crois qu'il faut changer le discours sur le rôle des femmes dans les processus de consolidation et de maintien de la paix, car les hommes et les garçons doivent eux aussi y participer activement. Un bon exemple à cet égard est la campagne HeForShe,

dans laquelle le Président de la Roumanie est l'un des 10 champions de la promotion de l'égalité des sexes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Suárez Moreno (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour la République bolivarienne du Venezuela de parler au nom du Mouvement des pays non alignés. Ceci est une version résumée de notre déclaration.

Tout ce qui a trait à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité des opérations de maintien de la paix revêt une importance cruciale pour le Mouvement des pays non alignés, étant donné que 88% du personnel de maintien de la paix déployé sur le terrain vient des États membres du Mouvement. C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité de tenir consultations triangulaires efficaces ou, plutôt, de mettre en place une alliance renouvelée et revitalisée avec des responsabilités partagées entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et de forces de police, et le Secrétariat. Cela nous permettra de réaliser des évaluations objectives et de mettre à profit le potentiel des mandats des opérations de maintien de la paix.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme sa position de principe concernant ces opérations, qui doivent être menées dans le strict respect des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Dans le même temps, nous soulignons que le respect des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale, d'indépendance et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États sont des éléments fondamentaux des efforts conjoints visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés réaffirme que le respect de ces principes est essentiel au succès des opérations, en particulier celles qui ont pour mandat de protéger les civils.

En outre, conscients du fait que les opérations ont été un outil indispensable à la promotion et au maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous soulignons que, dans le contexte d'une approche globale et de l'objectif d'instaurer une paix et une sécurité durables, l'exécution de toutes les tâches confiées aux opérations doit s'accompagner d'un processus politique large et participatif afin de pérenniser la paix. Ce processus doit être bien planifié et soigneusement conçu, reposer sur l'appropriation nationale et l'appui de la communauté internationale, et fonctionner avec le consentement et

l'engagement des parties concernées. Les opérations de maintien de la paix ne devraient pas servir de solution de remplacement pour s'attaquer aux causes profondes des conflits, ni être considérées comme un moyen de gérer ces conflits.

Le Mouvement se félicite de l'initiative du Secrétaire général, *Action pour le maintien de la paix*, et appuie sa Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui vise à assurer des efforts collectifs pour améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations de paix, en vue de faire face aux réalités changeantes. De même, le Mouvement est prêt à traduire la Déclaration en un cadre d'application pratique, intégré et se renforçant mutuellement. À cet égard, nous voudrions prendre note des efforts déployés par l'Égypte à cette fin, notamment par l'introduction de la feuille de route du Caire. À l'approche du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, les États membres du Mouvement s'engagent à accroître le nombre de femmes en civil et en uniforme dans les opérations de maintien de la paix à tous les niveaux, y compris aux postes clefs, et à assurer la participation pleine, égale et significative des femmes à toutes les phases des processus de paix.

En conclusion, le Mouvement saisit cette occasion pour saluer et reconnaître le travail louable des troupes – hommes et femmes – qui, dans de nombreux cas, accomplissent leur travail dans des conditions difficiles sur le terrain, dans des contextes de conflit armé, mettant leur vie en danger au quotidien. Nous les remercions sincèrement, ainsi que tous ceux qui ont perdu la vie sur le terrain en défendant le drapeau des Nations Unies et la cause de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Bin Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je félicite l'Allemagne d'avoir organisé ce débat public. Je voudrais également remercier les intervenants pour leurs idées sur la meilleure façon dont la communauté internationale peut soutenir et renforcer les efforts visant à accroître la participation des femmes au maintien de la paix.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Le Bangladesh, alors membre du Conseil de sécurité et l'un des principaux auteurs de la résolution

1325 (2000), était étroitement associé à l'adoption de ce document historique. Tel fut notre humble effort : garantir les droits et le rôle des femmes dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ce qui a ouvert la voie à de nombreuses résolutions ultérieures, à savoir les résolutions 2242 (2015), 2378 (2017), 2382 (2017) et 2436 (2018).

Pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous sommes fiers de notre modeste contribution de contingents et d'effectifs de police à ce noble objectif. Nous augmentons progressivement le nombre de femmes soldats de la paix, conformément à notre engagement à l'égard des Nations Unies. Depuis 2010, nous avons envoyé 150 à 200 femmes soldats de la paix chaque année. À ce jour, le Bangladesh a déployé plus de 1 600 Casques bleus féminins et occupe le cinquième rang parmi les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour ce qui est du nombre de femmes soldats de la paix.

Nous avons déjà déployé deux contingents complets d'unités de police constituées entièrement féminines en République démocratique du Congo et en Haïti. Le Bangladesh a déployé des femmes comme commandantes de contingents à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Le Bangladesh a également déployé deux pilotes d'hélicoptère féminins en République démocratique du Congo. À l'heure actuelle, nous avons un peloton de troupes féminines dans un contingent d'infanterie dans ce pays. Nous prévoyons également d'envoyer un peloton entièrement féminin avec tous les futurs contingents. Nous avons également tenu un contingent de police féminin prêt pour le Système de préparation des moyens de maintien de la paix des Nations Unies, qui, nous l'espérons, sera bientôt déployé.

Le Bangladesh a pris toutes les mesures possibles pour atteindre l'objectif de 15 % de femmes officiers d'état-major/observatrices militaires dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies fixé par les Nations Unies. À cette fin, le Bangladesh est tenu de déployer 22 agents féminins en tant qu'officiers d'état-major/observatrices militaires des Nations Unies. Nous avons déjà déployé 14 officiers féminins et nous sommes en train d'en déployer six autres. Notre expérience

montre que les femmes soldats de la paix peuvent jouer un rôle très efficace pour gagner le cœur et l'esprit de la population hôte, ce qui est crucial pour toute opération de maintien de la paix.

Tout en nous efforçant d'assurer la participation d'un plus grand nombre de femmes aux opérations de maintien de la paix, nous devons veiller à ce que les femmes puissent participer pleinement et utilement aux opérations de paix à tous les niveaux – civil, policier et militaire – y compris aux niveaux décisionnels. Nous devons également identifier les défis spécifiques à chaque pays en ce qui concerne l'augmentation du nombre de femmes soldats de la paix et travailler ensemble pour éliminer les obstacles à leur recrutement, à leur rétention et à leur avancement professionnel. À cet égard, nous appuyons fermement l'initiative *Action pour le maintien de la paix* du Secrétaire général, le plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix de Santos Cruz et la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue du Département des opérations de paix. Nous saluons également les efforts déployés par le Secrétaire général pour assurer la parité des sexes dans les nominations aux postes de haut niveau dans le cadre de la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies.

La Première Ministre Sheikh Hasina a assuré la participation politique et économique des femmes par des dispositions législatives spécifiques, des actions positives et des incitations appropriées. Nous nous efforçons en permanence d'autonomiser davantage les femmes dans tous les aspects de notre vie sociale en leur fournissant les compétences, l'éducation et la formation nécessaires, et en éliminant toutes sortes de discriminations et d'obstacles à leur encontre. Nous en sommes aux dernières étapes de l'élaboration de notre plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité, conformément à la résolution 1325 (2000) et aux résolutions ultérieures.

Pour encourager et faciliter la participation des femmes dans nos forces en uniforme, nous avons levé toutes les interdictions qui empêchent les femmes de se joindre à nos forces de combat. Pour encourager un plus grand nombre de femmes à venir s'enrôler dans les forces armées, nous offrons à leurs conjoints, s'ils travaillent, d'être affectés dans la même région, et nous leur offrons des services de garde d'enfants et d'autres services adaptés aux femmes. Nous récompensons également les personnes qui se sont distinguées en leur

décernant nos plus hautes distinctions nationales. Par exemple, une générale de brigade a reçu la plus haute distinction civile nationale du Bangladesh pour sa contribution à l'armée.

Nous sommes conscients des obstacles auxquels se heurtent les femmes, notamment l'exploitation et les atteintes sexuelles. Le Bangladesh a toujours fermement appuyé la politique de tolérance zéro du Secrétaire général contre toutes les formes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commises par des soldats de la paix. La Première Ministre Sheikh Hasina est membre du cercle de dirigeantes et de dirigeants unis dans la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies et l'action menée pour y faire face. Nous sommes également signataires du pacte facultatif du Secrétaire général sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. De plus, nous en avons fait un élément important de notre formation préalable au déploiement.

Si le Secrétariat, le Conseil de sécurité et les États Membres font de leur mieux pour assurer une participation effective et significative des femmes au maintien de la paix, nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers. L'Organisation et le Conseil de sécurité pourraient présenter de nouvelles idées et propositions, inciter davantage les femmes soldats de la paix à participer, les aider à s'adapter aux conditions locales et veiller à ce que les besoins spécifiques des mères qui travaillent comme soldats de la paix soient satisfaits. Nous pensons que des arrangements adéquats, tels que, entre autres, des rotations de six mois, des services de garde d'enfants à domicile, des incitations appropriées, une assistance en matière de logistique, y compris l'hébergement, doivent être assurés si nous voulons augmenter le nombre de femmes sur le terrain. Nous sommes heureux de constater que le Canada, en partenariat avec les Nations Unies, a lancé le Fonds de l'Initiative Elsie pour éliminer les obstacles auxquels se heurtent les femmes soldats de la paix et encourager une participation accrue.

Pour terminer, je voudrais réitérer que le Bangladesh mettra tout en œuvre pour accroître la représentation des femmes dans les effectifs civils et en tenue du maintien de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Giacomelli da Silva (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier,

Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public. Je voudrais également remercier les intervenants de leurs exposés édifiants. Le Brésil se réjouit de cette occasion d'échanger des vues et de tirer des enseignements des pratiques optimales d'autres pays.

Le Brésil reconnaît le rôle crucial que jouent les femmes dans les effectifs civils et en tenue des opérations de maintien de la paix, tel que souligné dans le premier plan d'action national du Brésil sur les femmes et la paix et la sécurité.

J'ai le grand plaisir d'informer le Conseil que le plan d'action national du Brésil, adopté en mars 2017 et initialement en vigueur pour deux ans, a été prorogé pour une durée supplémentaire de quatre ans. Nous espérons que cette prorogation de la période de mise en œuvre nous permettra de continuer à faire des progrès en vue de la réalisation des objectifs énoncés dans la résolution 1325 (2000) et dans les résolutions ultérieures portant sur cette question.

L'engagement du Brésil à accroître la présence des femmes en tenue dans les opérations de maintien de la paix est un travail de longue haleine. Toutefois, j'ai le plaisir de pouvoir faire part de certains résultats positifs obtenus au cours des deux premières années de la mise en œuvre du plan d'action national du Brésil.

En 2017, l'école militaire brésilienne a admis, pour la première fois, 34 femmes qui seront formées à des carrières de combat. Tout récemment, en 2019, la marine brésilienne a commencé à accueillir des candidates à tous les postes de combat opérationnels, ce qui leur permettra de faire partie des effectifs de la marine déployés à l'étranger.

En ce qui concerne les femmes brésiennes déjà déployées, nous nous félicitons également du fait que le Brésil est sur le point d'atteindre les objectifs fixés par le Secrétariat en ce qui concerne les militaires et les officiers, car nous comptons respectivement environ 15 % et 12 % de femmes dans chaque catégorie. Toutefois, nous sommes déterminés à accroître ces chiffres ainsi que ceux qui concernent les effectifs civils et de police. À cet égard, nous nous félicitons des progrès qui ont pu être réalisés grâce à la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028, qui facilite le déploiement des femmes dans les effectifs civils et en tenue.

En outre, le Ministère brésilien des affaires étrangères s'est attaché à sensibiliser davantage les femmes aux possibilités d'emploi offertes aux civils

dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies, et à veiller à ce que les femmes soient dûment représentées pour ce qui est des affaires relatives à la paix et à la sécurité internationales au sein de son administration. La réalisation de ces objectifs est un élément fondamental du plan d'action national du Brésil.

À l'approche du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), le programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit rester une priorité pour le Conseil. À cet égard, le Brésil voudrait rappeler l'importance d'instruments tels que l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, menée en 2015 par ONU-Femmes, qui a motivé le Brésil à élaborer un plan d'action national.

À notre avis, cette célébration à venir pourrait être l'occasion d'évaluer les progrès réalisés et les défis à relever. Elle pourrait également motiver les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à adopter des plans d'action nationaux.

Tout en saluant les résultats positifs enregistrés, force est de reconnaître qu'il reste de multiples et lourds défis à relever. Nous estimons que des modèles positifs sont importants, tant au niveau personnel que collectif, pour surmonter ces difficultés. C'est dans cet esprit que je tiens une fois de plus à féliciter la commandante Marcia Andrade Braga, officier de la marine brésilienne, qui est actuellement conseillère pour les questions de genre à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, et qui a reçu il y a quelques jours le Prix du militant (parmi les militaires) en faveur de l'égalité des sexes. La commandante Braga fait désormais partie de nombreux autres Brésiliens qui sont des modèles pour les femmes en tenue et les femmes qui font partie du personnel civil et dont les efforts nous inspirent à poursuivre notre combat pour accroître la participation des femmes aux activités ayant trait à la paix et à la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Cambodge.

M. Ke (Cambodge) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter l'Allemagne pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et pour avoir organisé ce débat important. Je voudrais également remercier le Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, et la générale de division Kristin Lund de leurs exposés édifiants sur la question qui nous occupe.

Depuis 2006, le Cambodge a mis à disposition des milliers de soldats qui ont servi dans certaines des zones de conflit les plus dangereuses dans le monde. Aujourd'hui, plus de 800 Cambodgiens sont déployés dans des opérations de maintien de la paix au Soudan, au Soudan du Sud, au Tchad, au Liban, au Mali, en République centrafricaine, en Syrie et à Chypre.

De par sa participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Cambodge est conscient de l'importance de la sécurité humaine et considère que les femmes jouent un rôle déterminant pour préserver la culture de la paix dans notre pays et dans le monde. Le Cambodge tient à réaffirmer son engagement en faveur de l'initiative *Action pour le maintien de la paix* lancée par le Secrétaire général.

En conséquence, le Cambodge est résolu à accroître la représentation des femmes dans les effectifs civils et en tenue du maintien de la paix, à tous les niveaux et à des postes clés. Il convient d'accroître la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix non seulement pour garantir la parité des sexes dans les effectifs, mais aussi pour améliorer l'efficacité des missions et promouvoir la stabilité parmi les populations touchées, sur le terrain.

En effet, une représentation accrue des femmes peut contribuer à réduire les risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles, à améliorer le maintien de l'ordre sur le terrain, à contribuer à l'efficacité des efforts de collecte de renseignements et à améliorer le processus de règlement des différends parmi les populations locales. Ce ne sont là que quelques-uns des avantages que les femmes apportent au maintien de la paix en tant que composante indispensable des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Conformément à la résolution 2242 (2015), qui appelle à mettre en œuvre une nouvelle stratégie visant à doubler le nombre de femmes dans les contingents militaires et les effectifs de police des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Cambodge appuie les efforts déployés par le Secrétaire général à cet égard.

À l'heure actuelle, 42 Cambodgiennes en tenue sont déployées dans plusieurs opérations de maintien de la paix : 11 à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, 4 à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, 17 à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et 10 au

sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Le Gouvernement royal du Cambodge est déterminé à accroître progressivement la proportion de femmes dans les opérations de maintien de la paix pour la porter à 20 %.

Dans le cadre des efforts déployés pour promouvoir la parité entre les sexes, les partenaires doivent se mobiliser et apporter leur appui sous forme d'assistance financière et technique. Ces efforts conjoints permettront d'accélérer l'intégration des forces de maintien de la paix des Nations Unies tout en contribuant au renforcement des capacités des États qui n'ont peut-être pas les ressources ou les compétences qu'il faut pour mettre pleinement en œuvre les stratégies nécessaires par eux-mêmes.

À cet égard, je tiens à souligner qu'en plus d'autres compétences nécessaires, il est essentiel de donner des cours d'anglais aux femmes en tenue pour qu'elles puissent communiquer efficacement dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Pour terminer, le Cambodge s'associe à tous ses partenaires pour appuyer l'initiative *Action pour le maintien de la paix* lancée par le Secrétaire général. Nous voudrions assurer le Conseil que nous continuerons d'œuvrer résolument à l'amélioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables grâce à des efforts de maintien de la paix intégrés, responsables, bien coordonnés et efficaces.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Monténégro.

M^{me} Pejanović Đurišić (Monténégro) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance et saluer votre engagement ferme en faveur de cette question, qui figure parmi les priorités de l'ONU. Je remercie également les intervenants de leurs contributions précieuses à ce débat.

En tant que membre du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, le Monténégro s'associe à la déclaration prononcée par le Canada au nom de ce Groupe. Le Monténégro s'associe également à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne. J'ajouterai toutefois quelques remarques à titre national.

Dans de nombreux pays du monde, dont le Monténégro, les femmes ne sont pas suffisamment impliquées dans les forces armées, en particulier aux postes de commandement et au niveau de la prise

de décisions. Par conséquent, durant le processus de réforme de notre système de défense, l'égalité des sexes a été largement considérée comme une question relevant du renforcement des ressources humaines. Grâce à nos efforts constants, le nombre de femmes dans les forces armées est passé de 8,7% en 2011 à 10,6% en 2019, augmentation que l'on retrouve dans le nombre de femmes cherchant à entrer dans des écoles militaires étrangères ou ayant posé leur candidature à un contrat auprès des forces armées en tant que soldats, officiers ou personnel civil. Sept femmes ont participé à la mission de maintien de la paix de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan. Les femmes représentent 42,9% du personnel du Ministère de la défense, taux qui passe à 14,7% si l'on tient compte de l'armée monténégrine. En promouvant activement les possibilités d'éducation des femmes dans les académies militaires étrangères, le nombre de femmes occupant des postes généralement pourvus par des hommes autrefois a augmenté. Nous disposons à présent d'une femme pilote, d'une femme commandant d'escouade navale et de femmes cheffes de sections chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, ou dirigeant des départements consacrés aux systèmes de liaisons mobiles et des sections du génie, de renseignement et de reconnaissance, ainsi qu'une femme commandant en second du Centre opérationnel de la force aérienne. L'an prochain, une cadette monténégrine sortira diplômée de la prestigieuse Académie militaire des États-Unis à West Point.

Ces statistiques continuent de pointer vers un nombre insuffisant de femmes, mais elles reflètent notre volonté claire d'atteindre à la fois les objectifs nationaux et nos aspirations communes au titre du programme des Nations Unies pour le maintien de la paix, notamment avec la stratégie des Nations Unies pour la parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028, et autres initiatives connexes. C'est pourquoi, en 2016, le Ministère de la défense a adopté une stratégie de gestion des ressources humaines, suivie de plusieurs plans et politiques de gestion des ressources humaines, dans le but de veiller à ce que les femmes et les hommes bénéficient de chances égales de rejoindre les forces armées. En outre, en juin 2018, le Ministère de la défense a adopté des directives visant à accroître la participation des femmes dans l'armée monténégrine, en fixant des objectifs très précis : faire en sorte que davantage de candidates qualifiées et motivées postulent auprès des forces armées et des programmes de formation militaire et que le processus

de sélection au service et aux programmes éducatifs tienne compte de l'égalité des sexes pour renforcer le développement professionnel des femmes dans l'armée; veiller à ce que l'avancement professionnel des femmes ne soit pas entravé par des obstacles formels et/ou informels; assurer la mise en œuvre de mécanismes de prévention et de protection contre le harcèlement sexuel; encourager les femmes à participer à des missions et opérations internationales et les former dans ce but; et mettre en place une budgétisation tenant compte de la problématique femmes-hommes.

Au niveau régional, le Monténégro participe, avec la Bosnie-Herzégovine et la République de Macédoine du Nord, à la mise en œuvre d'un projet régional sur le renforcement de la coopération régionale aux fins de prendre en compte les questions de genre dans le secteur de la sécurité dans les Balkans occidentaux, projet financé par le Royaume de Norvège et la République slovaque. Au cours de la période à venir, conformément à notre plan de développement à long terme de la défense pour la période 2019-2029, le Monténégro entend intensifier ses efforts pour faire en sorte que l'armée soit plus proche des jeunes femmes. La priorité est de créer les conditions qui permettront d'accroître encore le nombre de femmes aux postes de commandement et dans les opérations de maintien de la paix. En outre, nous en sommes actuellement à la dernière étape de l'adoption de notre deuxième plan d'action quadriennal pour l'application de la résolution 1325 (2000) au Monténégro. Ce plan d'action s'attache lui aussi à accroître la participation des femmes dans les processus de prise de décisions et de maintien de la paix, ainsi qu'à protéger les femmes et les filles dans les zones de conflit et à intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes et une sensibilisation à la question dans les opérations de maintien de la paix.

Le Monténégro est fermement convaincu que la participation des femmes et leur avancement professionnel sont importants pour rendre les forces armées plus efficaces et plus responsables, tandis que leur participation aux missions et opérations de maintien de la paix contribue à faire en sorte que les processus de paix dans le monde soient complets, inclusifs et davantage suivis d'effets. Notre meilleure contribution de long terme à l'accroissement d'une participation constructive des femmes aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies réside dans notre investissement constant dans le renforcement des capacités de nos forces armées nationales, en respectant

les normes internationales les plus élevées en matière de parité des sexes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Népal.

M. Rai (Népal) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui, qui prend acte de l'importance de la participation des femmes au maintien de la paix. Je remercie également le Secrétaire général et les intervenants de leurs informations actualisées et de leurs précieux éclairages.

Il est désormais évident que la participation des femmes accroît l'efficacité, la stabilité et l'efficacité des missions de paix. Les femmes apportent une contribution inimitable au maintien de la paix en suscitant l'adhésion, tant intellectuelle qu'émotionnelle, des communautés au service desquelles elles sont déployées. Elles ont plus facilement accès aux femmes locales, ce qui peut aider à réduire la violence sexiste et contribue à son tour à la protection des civils en général. En outre, les femmes du maintien de la paix sont pour les communautés locales une motivation positive directe à promouvoir l'autonomisation des femmes, l'éducation des filles et l'égalité des sexes. Les études ont montré que les femmes soldats de la paix sont extrêmement efficaces pour désamorcer les tensions locales et susciter la confiance des communautés locales. Il va sans dire que la participation des femmes contribue à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Toutes ces ramifications positives finissent par contribuer à la mise en œuvre efficace du mandat d'une mission. Nous devons donc veiller à ce que les femmes participent activement aux processus de maintien et de consolidation de la paix.

Je souhaite faire part des expériences de mon pays. Fort de l'expérience acquise dans le cadre de son propre processus de paix national réussi, le Népal souligne qu'un rôle accru des femmes au plan national contribue énormément à l'ambition de l'ONU de voir les femmes jouer un plus grand rôle au niveau mondial. En 2011, le Népal a adopté son premier plan national d'action quinquennal pour appliquer les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008). Il était le premier pays d'Asie du Sud, et le deuxième pays d'Asie, à mettre au point un tel plan. Aujourd'hui, le deuxième plan national a été rédigé et fait fond sur l'expérience et les enseignements tirés de la première phase de mise en œuvre. Les dispositions juridiques nécessaires ont été prises pour encourager le recrutement des femmes dans

les forces de sécurité népalaises. En outre, en vertu d'un quota réservé, 33 % de tous les postes du secteur public sont attribués à des femmes. Le Népal est déterminé à assurer la participation des femmes au maintien de la paix. Nous avons déjà atteint les objectifs de l'ONU en ce qui concerne la participation des femmes soldats de la paix en tant qu'officiers d'état-major, observatrices militaires et policières individuelles. En 2017, mon pays a également commencé à intégrer dans les bataillons d'infanterie des équipes de liaison féminines composées de 30 à 35 femmes soldats de la paix. À l'heure actuelle, le Népal est le quatrième plus grand contributeur de femmes soldats de la paix. Je veux également réaffirmer la politique de tolérance zéro du Népal en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Je voudrais évoquer les points suivants visant à renforcer la participation des femmes au maintien de la paix. Les pays qui fournissent des contingents et des personnels de police doivent être appuyés au regard du renforcement de leurs capacités, en mettant un accent particulier sur le déploiement de femmes soldats de la paix. À cet égard, je salue les efforts déployés par le Canada et les Nations Unies dans le cadre de l'Initiative Elsie. J'encourage les États Membres à soutenir cette initiative ou à lancer des fonds similaires pour soutenir les pays fournisseurs. Le Népal se félicite que l'Allemagne ait annoncé la création d'un réseau de femmes soldats de la paix. Deuxièmement, la sûreté, la sécurité et la dignité des femmes soldats de la paix doivent être dûment assurées. Troisièmement, il faut veiller à des conditions de travail encourageantes et à des durées de déploiement plus courtes pour les femmes soldats de la paix. Enfin, un partenariat constructif avec la société civile, les organisations régionales et les communautés locales doit être garanti afin d'intégrer la problématique femmes-hommes dans les opérations de paix.

Pour terminer, je tiens à rendre hommage aux femmes courageuses qui œuvrent jour et nuit dans les missions de paix pour faire du monde un endroit meilleur et plus sûr.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Éthiopie.

M. Amde (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence allemande d'avoir organisé ce débat important et de donner la priorité au rôle des femmes dans les situations de conflit, notamment à leur protection et à leur autonomisation. Nous remercions aussi le Secrétaire général de son initiative *Action pour le maintien de la paix*, dont les femmes et le maintien de

la paix est un des piliers, et aussi des plans de mise en œuvre de la parité des sexes qu'il a introduits dans les structures de l'Organisation.

L'Éthiopie a coorganisé avec le Canada à Addis-Abeba, les 28 et 29 janvier, la Réunion préparatoire des ministres de la défense sur le maintien de la paix de 2019 consacrée aux femmes et la paix et la sécurité. Nous osons espérer que cette réunion a aidé à appeler l'attention des ministres de la défense du monde entier et des autres chefs de délégation, qui ont souligné la nécessité de mettre en œuvre des mesures concrètes aux fins de promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Nous restons attachés à ce programme, qui est l'une des huit priorités identifiées par le Secrétaire générale dans son initiative *Action pour le maintien de la paix*. En tant que co-Président du Groupe des amis de l'*Action pour le maintien de la paix*, et en tant que l'un des principaux pays fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, l'Éthiopie soutient les efforts visant à mettre en œuvre cette initiative.

Nous sommes fermement convaincus que la participation pleine et effective des femmes est essentielle pour l'efficacité des opérations. Cela est prouvé par l'efficacité des 800 soldates de la paix éthiopiennes actuellement déployées dans différentes missions des Nations Unies et dans la Mission de l'Union africaine en Somalie. L'Éthiopie est l'un des principaux fournisseurs de femmes soldats de la paix, mais nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire. À cet égard, je voudrais réaffirmer notre volonté de continuer à renforcer la participation des femmes aux composantes militaire, civile et de police, notamment aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Nous sommes en plein accord avec la vision qui souligne que la paix et la stabilité ne seront instaurées à long terme que lorsque la communauté internationale pourra garantir que les femmes jouissent de chances égales en termes de participation, y compris aux processus de prise de décisions. C'est la raison pour laquelle l'Éthiopie travaille à réaliser la parité des sexes pour notre personnel en tenue, ce qui est en phase avec la stratégie sur la parité des sexes dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui fixe un objectif de 15% de femmes dans les contingents militaires et un objectif de 20% de femmes dans les unités de police constituées d'ici à 2028.

Les progrès accomplis dans l'intégration des questions de genre dans les travaux de l'Organisation des Nations Unies depuis l'adoption de la résolution historique 1325 (2000) et des résolutions successives des Nations Unies sur la participation effective des femmes à tous les niveaux -dans les processus de prévention des conflits, de maintien de la paix et de consolidation de la paix doivent être redynamisés par tous les États Membres de l'ONU. Les obstacles structurels qui marginalisent les femmes et entravent leur participation effective, y compris les barrières juridiques et culturelles, doivent être levés au plus vite.

Il est clair que le risque croissant de violence et de menace à la sécurité physique des femmes et leur exposition à des sévices sexuels dans les situations de conflit doit être éliminé de toute urgence et en priorité. Nous sommes fermement convaincus que l'institutionnalisation dans tous les contextes du programme pour les femmes et la paix et la sécurité requiert une coordination efficace et un engagement de tous les instants entre les acteurs pertinents dans les organisations régionales et sous-régionales, ainsi qu'entre les États, les agences de développement, les groupes d'intérêt féminins et les partenaires de paix et de sécurité, dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Par conséquent, la coopération entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies peut aider à intégrer une approche régionale dans les engagements en faveur des femmes et la paix et la sécurité.

Je voudrais, pour conclure, souligner qu'il importe d'apprécier et d'appuyer les initiatives du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine tendant à l'application du Cadre continental de suivi des résultats de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en Afrique, et de l'établissement de rapports y relatifs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais rappeler au représentant éthiopien, puisqu'il en a parlé dans son intervention, que la question des violences sexuelles commises en période de conflit sera à l'ordre du jour du Conseil le 23 avril,

Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya.

M. Amayo (Kenya) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat et prendre note avec satisfaction du document de réflexion complet (S/2019/293, annexe)

que vous avez fait distribuer pour guider le débat d'aujourd'hui. Je remercie aussi de leurs exposés la générale de division Kristin Lund, première femme Commandant de force, Cheffe de mission et cheffe d'état-Major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, et M^{me} Lorna Nanjia Merekaje, Secrétaire générale de l'organisation South Soudan Democratic Engagement Monitoring and Observation Programme (Programme d'observation et de surveillance de l'engagement démocratique au Soudan du Sud).

Il y a consensus sur le point que les femmes renforcent la capacité des soldats de la paix d'atteindre et d'interagir avec les communautés locales dans le cadre d'une mission de maintien de la paix. C'est particulièrement le cas pour les femmes touchées par les conflits qui, suppose-t-on, trouvent plus facile de parler de leurs problèmes avec d'autres femmes et, ce faisant, réduisent les incidents de violence. Mais, au-delà de la question de genre, il y a encore de nombreux autres obstacles à leur déploiement et à leur efficacité. La capacité des femmes soldats de la paix de faire une différence dans le domaine de la paix et de la sécurité est parfois limitée, entre autres choses, par leur nombre, par le manque de formation sur les problèmes spécifiques en matière d'égalité des sexes rencontrés par les femmes locales dans les missions, par la langue et, parfois, par une compréhension inadéquate de la culture locale et par les barrières sociales et culturelles.

À lui seul, le nombre insuffisant de femmes soldats dans les rangs de la plupart des contingents est peut-être l'un des plus grands défis à la participation des femmes au maintien de la paix. Un pays ne peut déployer de femmes dans les opérations de soutien à la paix que si elles sont disponibles à l'intérieur de l'institution. Cela est encore compliqué par la durée du déploiement, gardant à l'esprit les responsabilités familiales qu'elles doivent aussi assumer.

De même, le succès des femmes soldats de la paix dans le renforcement de l'efficacité des opérations de maintien de la paix dépend du contexte et varie d'une mission à l'autre. Il s'est avéré que les femmes soldats de la paix se sont montrées plus efficaces dans les missions où elles ont une meilleure connaissance des problèmes spécifiques liés à l'égalité des sexes dont pâtissent les femmes et les enfants, notamment là où la population locale trouve un écho en elles sur le plan de la culture, de la race, de la langue et, parfois, de la couleur de la peau. Lorsque les femmes soldats de la paix parlent la langue locale, elles ont une meilleure chance de

comprendre les problèmes spécifiques que rencontrent les femmes locales, ce qui est un facteur vital du succès de la Mission. Par exemple, dans l'est de la République démocratique du Congo, celles qui parlent swahili se sont avérées plus efficaces s'agissant de renforcer l'interaction entre les femmes locales et les Casques bleus; elles améliorent ainsi la capacité d'appréciation de la situation et influencent aussi les femmes locales en agissant comme modèles.

De la même façon, les sensibilités culturelles dans les communautés locales peuvent aussi retentir sur le déploiement de femmes soldats de la paix dans certaines régions. Cela est particulièrement le cas dans les communautés qui considèrent que porter des armes est un métier réservé aux hommes. C'est pourquoi ma délégation recommande pour examen les mesures suivantes qui visent à remédier aux problèmes dont je viens de parler.

Premièrement, les gouvernements des États Membres doivent être encouragés à accélérer l'intégration des questions de genre dans leurs services de sécurité nationaux afin de créer un réservoir où il soit possible de puiser des femmes soldats de la paix.

Deuxièmement, il est essentiel de dispenser des formations spécifiques aux missions sur les questions de genre afin de renforcer la préparation et l'efficacité des soldates de la paix. Cela leur permettra de mieux appréhender le contexte socioculturel de la communauté et, ainsi, d'améliorer leur performance et d'obtenir de meilleurs résultats finaux.

Troisièmement, nous devons prendre en compte certains éléments avant de nous prononcer sur le déploiement des soldates de la paix. Par exemple, nous devons envisager de raccourcir la durée de déploiement des soldates de la paix qui ont du mal à s'absenter de chez elles pendant une longue période. En outre, lorsque nous déployons des soldates de la paix, nous devons tenir compte des différences culturelles qui existent entre les missions.

Quatrièmement, j'ai le plaisir d'annoncer que le Kenya a atteint un taux de déploiement des femmes dans les opérations de maintien de la paix de 19 %, dépassant ainsi le pourcentage de 15 % recommandé par l'ONU dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En tant que pays, nous continuerons de déployer davantage de soldates de la paix, si en est besoin.

Enfin, je tiens à réaffirmer l'attachement et l'appui de notre délégation à l'initiative *Action pour le maintien de la paix* et à la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Sénégal.

M. Barro (Sénégal) : À l'entame de mon propos, permettez-moi, Monsieur le Président, féliciter votre pays, l'Allemagne, pour sa présidence mensuelle du Conseil de sécurité, et saluer la tenue de ce débat public qui traite de la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix, une entreprise collective qui reste tributaire de la mobilisation de tous les acteurs.

Je voudrais également saluer les interventions de haute facture faites ce matin, respectivement par le Secrétaire général Antonio Guterres; M^{me} Kristin Lund, Cheffe de mission et Cheffe d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve; et M^{me} Merekaje Lorna Nanjia, Secrétaire générale du Programme d'observation et de surveillance de l'engagement démocratique au Soudan du Sud.

En adoptant, il y a deux décennies, la résolution 1325 (2000), qui nous sert encore de boussole, sur la dimension de genre dans le maintien de la paix, les Nations Unies ont pris la pleine mesure de l'importance de la participation des femmes à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, ainsi qu'à la consolidation de la paix. Si des avancées fort encourageantes ont été enregistrées, il n'en demeure pas moins que les objectifs fixés sont loin d'être atteints. La participation des femmes aux opérations de paix reste relativement faible, avec seulement 5 % des contingents militaires, 8 % des unités de police constituées et 28 % des civils.

Justement, l'un des objectifs primordiaux de l'initiative *Action pour le maintien de la paix* et de sa subséquente Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, endossée par 151 États Membres et quatre organisations internationales, est d'accroître le nombre de femmes dans les théâtres d'opération, au double niveau stratégique et opérationnel. À cet égard, la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes pour le personnel en uniforme est sans doute un pas supplémentaire dans la bonne direction. Son succès dépend toutefois de la pleine implication des États Membres, d'où la nécessité de favoriser un dialogue constant entre le Secrétariat de l'ONU et les

pays contributeurs de troupes, dont les politiques de genre ont enregistré des progrès, il faut le dire, assez variables. Une telle approche aura le mérite de permettre à l'Organisation de continuer à accompagner ces pays, tout en fixant des objectifs réalistes et réalisables en matière de promotion du genre. Sous ce rapport, il convient de prendre en compte les facteurs liés à la récente et faible féminisation des forces de défense et de sécurité nationales; une situation qui ne permet pas à certains pays de rehausser quantitativement, voire qualitativement, le nombre de femmes au titre de leur contribution aux opérations de maintien de la paix.

Au Sénégal, par exemple, l'intégration des femmes dans les forces de défense et de sécurité est relativement récente. En outre, il serait indiqué d'adopter des mesures incitatives, telles que la réduction de la durée de déploiement du personnel féminin, l'élimination des obstacles matériels à l'enrôlement et au séjour, la prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans la mise en place des infrastructures et des services dédiés aux opérations. Il en est de même de la possibilité d'envisager des incitations financières au profit des intéressées et de l'impératif de la lutte contre les abus et exploitations sexuels. En ce qui le concerne, le Sénégal a endossé la déclaration du Cercle de dirigeantes et de dirigeants sur la prévention de ce fléau. Il est donc totalement en phase avec la politique de tolérance zéro et reste convaincu qu'une présence accrue des femmes dans les opérations de maintien de la paix contribue à une meilleure prise en charge des victimes.

Le Gouvernement sénégalais a mis en place une politique nationale d'intégration des femmes dans les forces de défense et de sécurité. Cette politique repose sur un cadre attractif, sous-tendu par des campagnes de sensibilisation qui mettent en exergue la valeur de la femme en uniforme, pour contribuer à briser certaines barrières socioculturelles. La nomination d'une femme commissaire à la tête de la police nationale, en 2013, a été un signal fort dans ce cadre.

Aussi, la Stratégie sectorielle genre 2012-2022, adoptée en 2010, vise justement à atteindre 10 % de femmes dans les effectifs des forces armées, par la création de conditions favorables à l'intégration, à l'avancement et à l'épanouissement socio-professionnel des femmes. Pour la mise en œuvre de la stratégie, le Sénégal a signé un mémorandum d'accord avec le Centre panafricain pour le genre et le développement de l'organisation non gouvernementale Femme Africa Solidarité, notamment pour prendre en charge la dimension de genre

dans la formation, surtout la formation pré-déploiement. C'est ainsi que l'on a enregistré une hausse des effectifs féminins dans les forces de défense et de sécurité du Sénégal et, par voie de conséquence, dans le cadre des contributions du Sénégal aux opérations de maintien de la paix, où le nombre de femmes a doublé entre 2018 et 2019, dans l'esprit de la résolution 2242 (2015). Les perspectives sont encore plus prometteuses avec l'appui des partenaires, comme ONU-Femmes, le programme All-Female SAAT (Équipe entièrement féminine d'évaluation et d'aide à la sélection), financé par les États-Unis, et l'Initiative canadienne Elsie, entre autres.

Pour terminer, le Sénégal, en tant que contributeur majeur de personnel en uniforme, réaffirme son engagement aux côtés du Secrétariat, dans sa politique d'égalité des sexes au sein des opérations de maintien de la paix, dont le succès, je le rappelle, reste tributaire de l'adoption d'une approche inclusive prenant en compte les réalités des États Membres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur.

M. Gallegos Chiriboga (Équateur) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de participer au nom de l'Équateur à ce débat public, que vous tenez à point nommé, Monsieur le Président, sur la participation des femmes au maintien de la paix.

Le Secrétaire général, le Conseil et les États Membres ont souligné, à plusieurs reprises, la pertinence et l'importance de la participation égale des femmes et des hommes aux opérations de maintien de la paix, et la contribution inestimable des femmes à la promotion de la paix et de la sécurité. L'État équatorien dispose d'un cadre juridique solide qui garantit la validité, l'exercice et le respect des droits des femmes, et qui repose sur deux piliers fondamentaux : la Constitution, laquelle prévoit explicitement l'égalité des genres, et les instruments internationaux contraignants qu'a ratifiés l'État équatorien. L'Équateur s'emploie activement à renforcer la participation des femmes aux forces armées et de police dans les missions d'observation, et s'est engagé politiquement à maintenir la présence des femmes et à accroître leur nombre. En outre, nous avons intégré les questions de genre de manière transversale dans notre plan de développement, qui reconnaît la participation égale des femmes et des hommes à la vie publique et privée.

L'Équateur est attaché à l'autonomisation politique et économique des femmes, et à leur participation active

et constructive à la quête de la paix. À cet égard, nous nous efforçons de placer les femmes et les hommes sur un pied d'égalité à tous les niveaux éducatifs dans l'ensemble du pays, et nous avons mis en œuvre un modèle de soins de santé complets qui tient compte de la problématique femmes-hommes dans l'élaboration des politiques publiques.

Par ailleurs, l'Équateur est fermement résolu à faciliter l'accès des femmes à un emploi décent et leur accès aux processus décisionnels. Les programmes du Gouvernement national visant à réduire le sous-emploi et le chômage encouragent aussi bien la participation des femmes au marché du travail que la réduction des écarts de salaire. En outre, la loi organique électorale et sur les organisations politiques de la République exige une participation paritaire aux processus de prise de décisions et aux sphères du pouvoir.

La Constitution de la République dispose que l'Équateur est un État de droit constitutionnel qui doit adopter des mesures d'action positive pour promouvoir l'égalité réelle en faveur des titulaires de droits se trouvant en situation d'inégalité, et accorde une protection prioritaire, dans les domaines public et privé, aux victimes de violences sexuelles. Il s'agit d'une Constitution qui reconnaît le droit de chacun à vivre à l'abri de toute forme de violence.

À cet égard, l'Équateur s'est doté d'un plan national pour l'élimination de la violence sexiste, qui a été élaboré en tant que politique publique en 2007. Actuellement, l'Équateur a entrepris une grande croisade nationale pour éliminer la discrimination et la violence à l'encontre des femmes, et dans ce contexte, on peut citer la loi organique globale de prévention et d'élimination des violences faites aux femmes, qui est entrée en vigueur en février 2018, marquant une avancée importante en la matière au niveau national, et qui garantit la participation des femmes aux travaux engagés pour sa mise en œuvre.

Par ailleurs, la Constitution détermine que les forces armées sont une institution chargée de protéger les droits, les libertés et les garanties des citoyens. Le Ministère de la défense nationale a assimilé le concept de défense à un bien public et, dans ce cadre, la problématique femmes-hommes est incluse dans le programme politique de la défense. Les droits de l'homme sont considérés comme un champ d'action de la conduite politique de la défense, ce qui inclut la promotion de politiques en faveur de l'égalité des sexes et de pratiques favorables à la coexistence et au

respect de l'identité culturelle de ses membres, ainsi que l'application effective des résolutions 1325 (2000) et 1889 (2009). L'incorporation des femmes dans les forces armées augmente depuis 2009, année où elles représentaient 1,1 % du total des effectifs militaires; en 2012, leur proportion a doublé, et elle s'établit cette année à 3,5 %. Aux niveaux multilatéral et du maintien de la paix, le rôle des femmes équatoriennes a également augmenté, comme en témoigne la contribution des femmes officiers, en qualité d'observatrices, à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.

Enfin, nous nous félicitons de ces espaces qui nous permettent de prendre la parole sur l'autonomisation politique et économique des femmes et sur leur participation constructive et active à la quête de la paix. En même temps, nous exprimons notre désir sincère d'unir nos efforts en vue d'un dialogue productif et fructueux qui favorise l'égalité des sexes et la promotion de la femme dans tous les secteurs et tous les domaines, éléments essentiels pour honorer notre engagement de faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'El Salvador.

M. Escalante (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord m'associer à la déclaration formulée par le Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité. Je remercie une fois de plus la présidence allemande d'avoir organisé le présent débat public, et je remercie de leurs interventions le Secrétaire général, la générale de division Kristin Lund, cheffe de mission et cheffe d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, et la Secrétaire générale de l'organisation South Sudan Democratic Engagement Monitoring and Observation Program (Programme d'observation et de surveillance de l'engagement démocratique au Soudan du Sud), M^{me} Merekaje.

Comme nous l'avons tous déjà dit aujourd'hui, les femmes jouent un rôle fondamental dans les opérations de maintien de la paix, et leur inclusion renforce la défense des droits de l'homme et donne de meilleurs résultats dans les négociations de paix. Elles apportent des perspectives et des priorités différentes aux processus de prévention et de règlement des conflits et de consolidation de la paix. L'expérience a montré que lorsque les femmes participent aux pourparlers de paix, elles élargissent le débat au-delà des intérêts des parties au conflit et plaident pour une paix plus équitable.

Malheureusement, les femmes restent exclues de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits.

L'ordre du jour sur les femmes et le maintien de la paix, en plus de promouvoir leur participation active à ces processus, doit promouvoir le plein respect des droits fondamentaux des femmes et des filles, la prévention de la violence sexuelle et sexiste dans les conflits, l'égalité des sexes et la prise en compte des questions de genre dans toutes ses activités.

El Salvador est attaché aux opérations de maintien de la paix, et, actuellement, près de 9 % des effectifs totaux de la force armée et de la Police nationale civile d'El Salvador qui servent dans les sept missions de paix auxquelles nous participons sont des femmes, un pourcentage relativement bas par rapport à d'autres contributeurs, mais qui est considérable dans le contexte de mon pays, et qui a augmenté ces dernières années. Les femmes salvadoriennes accomplissent différentes tâches à différents niveaux, telles que : des tâches spécialisées liées au pilotage et à l'équipage d'hélicoptères, par exemple dans notre contingent au Mali, des tâches de renforcement institutionnel au sein de la Mission des Nations Unies en Haïti, des activités de santé par l'intermédiaire de médecins spécialisés, ou également des tâches dans le cadre du tout récent déploiement de notre première observatrice militaire au sein de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.

Néanmoins, nous sommes conscients que nous devons continuer de déployer des efforts considérables au niveau national pour respecter les pourcentages de participation des femmes exigés par l'ONU, pas seulement parce que l'ONU l'exige, mais parce que nous sommes convaincus que c'est ce qui est juste. C'est pourquoi nous nous félicitons de la création de différents mécanismes pour continuer d'accroître la participation des femmes salvadoriennes aux opérations de maintien de la paix.

À cet égard, nous nous félicitons du caractère novateur de l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix, lancée par le Gouvernement canadien, qui vise à accélérer nos efforts en ce qui concerne la participation active des femmes, y compris en encourageant davantage de déploiements dans des formats plus souples.

Malgré l'insistance et les différents efforts déployés pour atteindre un pourcentage minimal de 15 % d'effectifs féminins, les chances que leur participation diminue dans les années à venir sont assez

élevées, comme le Secrétaire général le souligne dans son rapport d'octobre 2018 (S/2018/900).

Mon pays estime pertinent d'approfondir l'analyse de cette question et de réévaluer l'approche qui doit guider nos efforts. Dans mon pays en particulier, les défis à relever pour accroître la participation des femmes peuvent être divers, notamment de nature culturelle, économique ou familiale. De nombreuses femmes policiers ou militaires sont également mères, épouses, veuves ou s'occupent d'adultes majeurs.

Si les hommes, pour des raisons structurelles, peuvent trouver un équilibre entre participation aux opérations de maintien de la paix et vie familiale, nous devons trouver des moyens pour que les femmes puissent en faire autant. Tenir compte des différentes perceptions, situations spécifiques, expériences et capacités des femmes nous aidera à reconnaître les obstacles réels à leur participation et, dans la mesure du possible, à trouver des solutions pour les surmonter.

Pour sa part, El Salvador continuera de promouvoir des structures tenant compte des sexospécificités qui développent les capacités nationales du pays, notamment l'autonomisation des femmes afin qu'elles puissent accéder à des grades de plus en plus élevés au sein des forces armées, ainsi que dans les différents espaces multilatéraux auxquels nous participons, afin d'obtenir de meilleurs conseils en la matière et, à terme, de parvenir à une meilleure égalité des sexes.

Enfin, nous voudrions souligner notre appui à la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes, qui, à notre avis, est essentielle non seulement pour respecter les quotas de participation des femmes, mais aussi pour veiller à ce que les femmes assument différents niveaux de commandement au sein des opérations de maintien de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Australie.

M^{me} Bird (Australie) (*parle en anglais*) : La parité des sexes dans les opérations de paix offre de vastes possibilités d'améliorer leur efficacité, leurs capacités et leur crédibilité. Nous nous sommes engagés à faire mieux et à fixer des objectifs plus ambitieux. Mais le nombre de femmes dans les effectifs en tenue sur le terrain reste extrêmement faible et, pour être honnête, les changements sont extrêmement lents. Cet échec compromet les efforts déployés par l'ONU pour s'acquitter de ses mandats et pérenniser la paix.

Les femmes représentent la moitié de la population mondiale, souffrent de manière disproportionnée et différente dans les conflits et ont une connaissance approfondie du contexte local et des besoins des communautés. Pourtant, les femmes ne représentent que 4 % des effectifs militaires et 10 % du personnel de police des opérations des Nations Unies. Cela compromet notre engagement auprès des communautés locales, limitant ainsi notre connaissance des situations ainsi que la portée des activités de protection des missions de maintien de la paix chargées.

L'Australie se félicite du ferme engagement du Secrétaire général en faveur de l'égalité des sexes, appuyé par la stratégie sur la parité des sexes applicable au personnel en tenue. Nous appuyons l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix, qui vise à accélérer le rythme de changement et à accroître le déploiement de femmes soldats de la paix. La nomination de femmes à des postes de direction est cruciale, et pourtant elle reste confrontée aux obstacles les plus irréductibles. En janvier, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre est devenue la toute première mission de maintien de la paix dirigée par une représentante spéciale du Secrétaire général, une commandante de la Force et une conseillère principale pour les questions de police. L'Australie est fière d'avoir participé à cet événement historique, mais le fait qu'il ait fallu attendre 70 ans pour y parvenir montre que cela a pris beaucoup trop longtemps.

Nous devons reconnaître qu'une raison importante pour laquelle un si petit nombre de femmes sont déployées au sein d'opérations de paix des Nations Unies est que les femmes sont sous-représentées au sein des forces de sécurité dans le monde entier. L'augmentation du nombre de femmes suppose que les États Membres mettent des initiatives en place pour appuyer le recrutement, la rétention, la promotion et le déploiement de femmes au sein de leurs forces de sécurité. Il ne s'agit pas uniquement de chiffres, mais également d'une évolution culturelle et organisationnelle. Cela exige, entre autres, d'éliminer les restrictions imposées aux femmes pour tous les postes, d'assouplir les conditions d'emploi et de réduire les stéréotypes liés au sexe et le harcèlement sexuel.

L'Australie est attachée à la pleine inclusion des femmes dans ses forces de défense et de police ainsi qu'à l'intégration de la parité des genres dans toutes les opérations. Il en va de même en ce qui concerne les missions de maintien de la paix des Nations Unies.

L'Australie a concrétisé cet engagement à l'ONU en atteignant et en dépassant le nombre requis de femmes en uniforme. Nous fournissons des conseillères pour les questions de genre aux missions des Nations Unies, et nous soulignons la nécessité de mobiliser les ressources nécessaires pour ces postes dans toutes les missions. Nous finançons également la participation de femmes soldats de la paix à des formations de l'ONU pour augmenter le nombre, les compétences et la préparation des femmes dans l'optique d'un déploiement au sein d'opérations de maintien de la paix.

Enfin, il est prouvé que les femmes et les hommes travaillent plus efficacement en commun. Les opérations de paix des Nations Unies sont chargées de venir en aide aux plus vulnérables dans les conditions les plus difficiles. Ces populations veulent et méritent les missions les plus compétentes et efficaces que nous pouvons fournir. Cet objectif ne peut être atteint que si nous nous appuyons sur l'ensemble des ressources humaines à notre disposition et appliquons la parité des genres au sein de toutes les opérations. L'ONU doit montrer l'exemple à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

M. Saleh Azzam (Liban) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le présent mois. Je vous souhaite plein succès, ainsi qu'à la délégation allemande. Ma délégation vous remercie également d'avoir choisi un sujet aussi important pour ce débat public, à savoir les femmes et le maintien de la paix. Je remercie enfin les intervenantes de leurs exposés instructifs.

Il y a plusieurs jours, nous avons tenu une réunion ministérielle sur les opérations de maintien de la paix dans la salle de l'Assemblée générale, avec une participation de haut niveau de pays du monde entier. Le sujet et le niveau de participation à cette réunion ont reflété la conviction de la communauté internationale que les opérations de maintien de la paix jouent un rôle central dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La réunion a envoyé un message d'appui et de reconnaissance aux pays fournisseurs et aux opérations de maintien de la paix pour les résultats obtenus.

L'on s'accorde à reconnaître que les opérations de maintien de la paix jouent un rôle décisif dans l'apaisement des tensions et des conflits. Dans ce contexte, l'initiative *Action pour le maintien de la*

paix du Secrétaire général fournit à la communauté internationale une feuille de route mise à jour et complète pour renforcer et rationaliser ces opérations, ainsi que pour leur donner les moyens de s'acquitter plus efficacement de leurs mandats. C'est pourquoi le Liban a été le premier pays à appuyer cette initiative. Nous sommes convaincus que son contenu, ses objectifs et son potentiel permettront d'améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, consacré par la résolution 1325 (2000), fait partie des principales priorités de l'initiative *Action pour le maintien de la paix*. Ce programme reflète la reconnaissance par la communauté internationale de la nécessité d'intégrer une perspective de genre dans les opérations de maintien de la paix en tant que condition indispensable en vue de les renforcer et d'améliorer leur efficacité.

Jusqu'à récemment, les femmes ne représentaient pas plus de 4 % des effectifs militaires des opérations de maintien de la paix dans le monde, 10 % des forces de police et 28 % du personnel civil. Ces chiffres illustrent la sous-représentation considérable des femmes, et il faut s'employer résolument à y remédier. La promotion de la parité des genres dans le domaine du maintien de la paix serait une victoire pour le droit inaliénable à la représentation de la moitié de la société humaine – les femmes – et pour lui permettre de s'acquitter de ses devoirs et de ses responsabilités afin de renforcer la paix et la sécurité internationales. C'est indubitablement une question de principe. D'autre part, il ne suffit pas de s'employer à corriger un déséquilibre des droits; c'est également un besoin pour les opérations de maintien de la paix en tant que tel. Le renforcement du rôle des femmes au sein des opérations de maintien de la paix renforcerait ces opérations et contribuerait à promouvoir la paix.

De fait, les femmes apportent des avantages comparatifs aux opérations de maintien de la paix qui améliorent leur performance. Leur présence permet d'autonomiser les femmes locales et d'améliorer et d'approfondir les relations entre les communautés locales et le personnel de maintien de la paix.

Comme le savent les membres du Conseil, le Liban accueille une des plus importantes opérations de maintien de la paix des Nations Unies, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Depuis 40 ans, la FINUL joue un rôle important dans le maintien de la stabilité le long de la frontière sud du

Liban, contribuant à maintenir la stabilité dans le pays et dans la région. Le Liban apprécie vivement les efforts et les sacrifices de la FINUL, de ses dirigeants et de son personnel, et il remercie les pays fournisseurs de contingents de leur engagement à long terme à l'appui de la FINUL.

En ce qui concerne le sujet du présent débat, ma délégation rend hommage aux femmes qui travaillent pour la FINUL. Fin février, le taux de participation des femmes à la FINUL avait augmenté pour atteindre 5,25 %. Même s'il convient de saluer cette avancée, le taux actuel reste largement inférieur à ce que nous espérons. Une participation accrue doit être encouragée, autant qu'il conviendra.

En novembre 2015, la FINUL a créé une équipe d'appui chargée d'évaluer et d'analyser la situation des femmes et de mener diverses activités, notamment des activités opérationnelles et de communication avec les populations locales. Depuis la création de cette équipe, nous avons constaté une augmentation du nombre d'activités sociales auxquelles participent des femmes et des enfants dans la zone d'opérations de la FINUL.

Le 13 mars, le secteur ouest de la FINUL a organisé un atelier pour permettre aux femmes de l'Armée libanaise et de la FINUL d'échanger leurs données d'expérience. Cet événement, le premier de cette nature, faisait partie d'efforts visant à renforcer la coopération et le partenariat entre l'Armée libanaise et la Force des Nations Unies et à intensifier les activités conjointes liées à la dimension genre et à la coopération entre les composantes civiles et militaires. Nous remercions le Secrétaire général adjoint, Jean-Pierre Lacroix, d'avoir participé à cet atelier durant sa dernière visite au Liban.

Pour terminer, je souligne que corriger la représentation déséquilibrée des genres au sein des opérations de maintien de la paix revient à renforcer le mécanisme de maintien de la paix. C'est un investissement à long terme dans le renforcement et la pérennisation de la paix. J'espère que le résultat de la présente séance sera unifié, simple et direct : davantage de femmes, davantage de paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné que l'Allemagne participe également à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), je pense que la déclaration du représentant du Liban s'adressait également à nous. Il devrait y avoir davantage de femmes au sein de la FINUL.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Gad (Égypte) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Allemagne d'avoir organisé cet important débat public au Conseil de sécurité aujourd'hui, ainsi que le Secrétaire général et tous les orateurs de leurs exposés utiles et instructifs tout au long de cette journée.

Ma délégation souscrit aux deux déclarations qui ont été faites aujourd'hui au nom de l'Union africaine et du Mouvement des pays non alignés.

D'emblée, je voudrais mettre en exergue le rôle que la feuille de route du Caire joue dans la problématique internationale des femmes et du maintien de la paix. Cette feuille de route, qui porte sur l'amélioration de l'efficacité des opérations de maintien de la paix depuis la formulation du mandat de la mission jusqu'à son départ, s'appuie en partie sur les résultats de la Conférence régionale de haut niveau du Caire consacrée à ce même sujet et qui a été organisée en novembre 2018 par le Gouvernement égyptien et le Centre international du Caire pour le règlement des conflits et le maintien de la paix.

Elle s'appuie également sur les résultats d'autres documents d'orientation clefs de l'ONU, notamment les trois examens stratégiques de 2015 et la déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2017/27), de décembre 2017. La version finale de la feuille de route du Caire a également bénéficié des commentaires reçus au cours de consultations approfondies avec d'autres États Membres, le Secrétariat et d'éminents praticiens et experts, notamment lors de trois manifestations organisées à New York en décembre 2018 et février et mars 2019.

La feuille de route a pour objectif de faire progresser les efforts de réforme en cours en présentant des recommandations concrètes et réalisables pour la mise en œuvre de l'initiative *Action pour le maintien de la paix*. Ces recommandations tiennent compte de l'objectif premier de l'initiative qui est d'améliorer la performance et, par conséquent, l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

En ce qui concerne la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix, l'Égypte s'est engagée le mois dernier à atteindre 10 % de femmes dans chaque unité de police constituée déployée dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. On compte déjà 10 femmes dans chacune d'entre elles.

De même, il est indiqué dans la feuille de route du Caire que la communauté internationale doit s'assurer que le Secrétariat envisagera de commanditer une étude sur les tendances et les facteurs qui influent sur la participation pleine et effective des femmes aux missions de maintien de la paix afin de permettre des réformes efficaces et durables.

Nous considérons qu'il est important, à cet égard, que les États Membres et le Secrétariat envisagent un appui de formation ciblé pour les femmes servant dans les composantes en uniforme et encourageant des accords de partenariat novateurs, tels que l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix, afin d'atteindre les objectifs fixés par l'ONU en matière de participation des femmes, soit 15 % dans les contingents et 20 % dans les forces de police.

Il est nécessaire que les États Membres et le Secrétariat adoptent des stratégies concrètes allant au-delà des objectifs et des incitations pour appuyer le déploiement d'un plus grand nombre de femmes en uniforme dans des rôles militaires et de police, notamment aux postes de responsabilité, tout en mettant davantage l'accent sur leur contribution au renforcement des capacités et à l'efficacité opérationnelle. Ce sont là autant que d'éléments qui permettront de garantir le déploiement de femmes soldats de la paix qualifiées et formées.

De même, les États Membres et le Secrétariat sont invités à faire progresser la mise en œuvre de la politique de tolérance zéro de l'ONU en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles, avec son approche centrée sur les victimes, et à évaluer conjointement l'efficacité des mesures prises jusqu'à présent pour éliminer ce fléau dans les opérations de maintien de la paix. Le Secrétariat est par ailleurs invité à incorporer cette évaluation dans le prochain rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale, conformément à sa résolution 71/278 du 10 mars 2017.

Une fois encore, nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance aujourd'hui et attendons avec intérêt la poursuite des débats sur cette question fondamentale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour remercier toutes les délégations de leurs contributions à ce débat public. Nous avons entendu 63 intervenants, dont trois personnes qui ont fait des exposés, en six heures environ, ce qui n'est pas mal, à mon avis. Je remercie donc tout le monde de sa discipline.

Il n'y a plus d'orateurs ou d'oratrices inscrits sur la liste.

La séance est levée à 16 h 5.